
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 13 novembre 2023

La séance est ouverte à 17 heures 03 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Antoine PELCÉ – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Maxime JOURDAN – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Béatrice VESSILLER – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – M. Olivier GLUCK – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – M. Sébastien CHATAING – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Christina MARTINEAU – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Prosper KABALO – Mme Katia DUBOUCHET – M. Marc GIOUSE – Mme Muriel BETEND – Mme Agathe FORT – Mme Sylvie DONATI – M. Lotfi DEBBECHE – M. Loïc CHABRIER – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Melouka HADJ MIMOUNE (pouvoir à M. Laura GANDOLFI)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à Mme Katia DUBOUCHET)

Mme Zemorda KHELIFI (pouvoir à M. Jacques VINCE)

Mme Marwa ABDELLI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, le Conseil municipal commence par un moment important sur le parrainage d'un prisonnier de guerre. Nous commencerons ensuite notre Conseil municipal dans les formes habituelles.

Je vais demander à Mme La Consule Générale de se rapprocher, Mme la Présidente du Centre COVCAS également.

Madame La Consule Générale, chère Nariné NIKOLYAN, Madame la Présidente du Centre COVCAS pour la résolution des conflits et le droit, chère Hilda TCHOBOIAN, Monsieur le Président de la Maison de la culture arménienne à Villeurbanne, cher Christophe MINASSIAN, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs qui sont dans la salle du Conseil municipal et chères Villeurbannaises et chers Villeurbannais qui nous suivez à travers cette retransmission.

Comme tant d'autres villes, Villeurbanne entretient des relations d'amitié avec l'Arménie, avec les Arméniens, avec tous les Arméniens, des liens séculaires qui relient, à l'image de ces deux drapeaux côte à côte, nos deux pays, Madame la Consule générale.

Je pense bien sûr aux survivants du génocide de 1915 qui, arrivés à Marseille et ne trouvant pas de travail, remontèrent la vallée du Rhône pour s'installer et travailler dans les villes ouvrières de l'Est lyonnais. Je pense aux volontaires arméniens qui s'engagèrent aux côtés de l'armée française pendant la Première Guerre mondiale. Je pense aux Arméniens qui s'engagèrent sous l'occupation au sein de la main-d'œuvre immigrée, la MOI, dirigée par Missak MANOUCHIAN, et dont le groupe avait intégré les Francs-tireurs et partisans. 80 ans après son exécution, il entrera au Panthéon le 21 février prochain.

À Villeurbanne, comme dans de nombreuses villes de France, nos liens avec l'Arménie se sont renforcés dans la préservation d'une mémoire douloureuse, et dans la célébration des liens culturels et amicaux chaleureux. Notre ville a noué un jumelage avec la ville d'Abovian en 1990. Cette année-là, le 17 janvier, Charles HERNU meurt d'une crise cardiaque aux côtés d'associations arméniennes dans un meeting pour la reconnaissance du Haut-Karabakh.

Ces maires, ceux de Villeurbanne, se sont engagés pour la reconnaissance du génocide de 1915, jusqu'à rendre possible l'adoption d'une loi, une loi qui doit beaucoup au travail de mon prédécesseur, Jean-Paul BRET, qui aurait, j'en suis sûr, aimé pouvoir être là ce soir, qui a beaucoup œuvré pour qu'elle soit adoptée en janvier 2001.

Un acte politique extrêmement fort pour les familles victimes, pour la mémoire des survivants et celle des descendants. Un article de loi qui énonce des mots restés trop longtemps indicibles et qui oppose au négationnisme la force du droit afin d'assumer cette dure réalité historique.

Ce soir, je veux aussi rappeler notre soutien aux Arméniens du Haut-Karabakh. En 2015, notre ville signait un pacte d'amitié avec la ville de Chouchi. Cinq ans plus tard, après une guerre de 44 jours, Chouchi passe sous le contrôle de l'Azerbaïdjan. Après l'accord de cessez-le-feu du 10 novembre, notre Conseil avait délibéré à l'unanimité un vœu pour une paix juste et durable dans le Haut-Karabakh.

Quelques mois plus tard, en avril 2021, une délégation villeurbannaise emmenée par Jean-Paul BRET se déplaçait au Haut-Karabakh, notamment dans les villes de Stepanakert et de Martouni, dont le jeune maire, Azvanour Saghyan, fut tué le 19 septembre dernier. Ce jour-là, après des mois de crise humanitaire générée par un blocus illégal, celui du corridor de Latchine, les Arméniens du Haut-Karabakh ont fait face à une guerre éclair qui a provoqué le déplacement de la quasi-totalité des habitants de la région.

En mettant en perspective l'histoire du peuple arménien sur le temps long, je le redis avec force, comme nous l'avions dit dans cette enceinte en septembre, cette guerre constitue une opération de nettoyage ethnique et est une violation de l'accord de cessez-le-feu du 10 novembre 2020.

Avant même la guerre de septembre, l'accord prévoyait que tous les soldats emprisonnés, qu'ils soient azerbaïdjanais ou arméniens, soient relâchés. Ce processus de restitution a été interrompu en 2021 par l'Azerbaïdjan, alors que tous les prisonniers azerbaïdjanais avaient été libérés. Ils seraient aujourd'hui au moins 55 prisonniers, selon Libertas.

Parmi eux, Aykaz Hovhannisyane.

Âgé de 31 ans, il est détenu en Azerbaïdjan depuis décembre 2021. Sa peine d'emprisonnement est de six ans. Sur la photo qui s'affiche, vous voyez sa femme, Flora, et leurs deux enfants. Pour eux, son absence se fait ressentir à chaque seconde. Leur lien : de brefs échanges téléphoniques, quelques lettres placées sous haute surveillance. Ce qu'ils veulent : rien d'autre que le retour d'Aykaz, ni argent, ni bien, ni quoi que ce soit. Rien ne pourra combler ce vide. « *Nous voulons simplement qu'il rentre* », nous disent-ils.

Pour eux, et à l'appel du collectif Libertas que représente aujourd'hui Hilda TCHOBOIAN, je m'engage aujourd'hui, au nom de notre ville, à parrainer M. Aykaz Hovhannisyane. Je m'engage à favoriser toutes les actions de plaidoyer pour sa libération. Je m'engage à rendre visite à sa famille à l'occasion du déplacement d'une délégation d'élus de notre Conseil prévu en avril prochain.

Merci de votre attention. Je vais maintenant laisser la parole à Mme la Présidente du Centre COVCAS.

Mme TCHOBOIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Consule d'Arménie, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers amis, je représente ici le collectif Libertas, formé par trois O.N.G des droits de l'homme : le centre COVCAS pour le droit et la résolution des conflits, que je préside, Hystart et l'Observatoire d'Arménophobie.

Je remercie M. Le Maire, Cédric VAN STYVENDAEL, d'avoir accédé à notre demande de parrainer un prisonnier de guerre. Selon les dernières informations, après le blocus de 10 mois et la dernière offensive de septembre 2023, il y aurait aujourd'hui 55 prisonniers de guerre, civils et dignitaires compris, détenus en Azerbaïdjan. Mais ce chiffre est sujet à évolutions, parce qu'il y a plusieurs centaines de disparus, y compris des disparus de force, des victimes de disparition de force, dont on n'a plus de nouvelles depuis leur capture.

Cette campagne de parrainage a pour objet d'évoquer la vie de chacun de ces prisonniers de guerre comme une personne à part entière, afin de les extraire de leur statut de numéro dans les chiffres et les statistiques des prisonniers. C'est pour sortir la question des prisonniers de guerre du silence, où la communauté internationale l'a enterrée depuis la fin de la guerre des 44 jours, et même après la dernière agression armée de la République autodéterminée d'Artsakh, le Haut-Karabakh, suivie par l'exode forcé, comme l'a dit M. le Maire, d'une centaine de milliers d'Arméniens qui renonçaient à leur vie dans ce qui était leur foyer national depuis des millénaires.

L'une des raisons importantes pour l'existence de cette campagne est aussi l'idée d'augmenter la pression internationale et de contraindre l'Azerbaïdjan à se conformer au droit humanitaire international et au droit de la guerre qu'il bafoue, qu'il continue de bafouer.

Aujourd'hui, on parle donc de 55 prisonniers, mais nous avons aussi des personnalités qui ont été arrêtées, des personnalités politiques qui ont assuré la direction de cette république autodéterminée, dont d'anciens présidents, d'anciens ministres des Affaires étrangères, présidents du parlement. Les témoignages des familles de ces prisonniers sont très importants pour nous, et nous avons passé l'un des témoignages concernant Aykaz Hovhannisyanyan à la Ville de Villeurbanne, afin de connaître le vécu de ces familles qui vivent sans leur père, sans leur enfant, sans leur frère, sans leur parent.

Les témoignages des prisonniers revenus de captivité avant 2022 montrent qu'il n'y a pas de distinction entre le traitement des civils et des militaires détenus. Ils ont tous été torturés, battus et humiliés au gré de la volonté de leurs gardiens, tout en recevant peu de nourriture, d'articles d'hygiène ou de soins médicaux.

Aykaz Hovhannisyanyan, que Villeurbanne parraine aujourd'hui, est père de deux enfants, un garçon et une fille, qu'il n'a vus que plusieurs semaines après sa naissance et pendant 10 jours seulement. Et cet enfant a trois ans aujourd'hui.

Nous comptons sur votre vigilance, Mesdames et Messieurs, afin de ne pas oublier dans vos discours officiels, dans votre communication personnelle en tant qu'élu, dans votre communication avec les habitants de Villeurbanne, par tous les vecteurs de communication dont vous disposez (médias, réseaux sociaux, sites officiels de la Ville), avec l'espoir que ces gouttes d'eau feront un jour, peut-être prochain, un fleuve que les géologues de Aykaz ne pourront pas ignorer.

Assurément, Villeurbanne sera grandie par ce parrainage. Merci de votre soutien.

(Applaudissements)

Mme NIKOLYAN.- Monsieur le Maire, Vice-président de la Métropole de Lyon, cher Cédric VAN STYVENDAEL, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de Villeurbanne, chère Madame TCHOBOIAN, représentante du collectif Libertas, Mesdames et Messieurs,

Les circonstances de ma première venue à la mairie de Villeurbanne ne sont peut-être pas heureuses, mais c'est un honneur d'être avec vous à l'occasion du parrainage, par la Ville de Villeurbanne, du prisonnier de guerre arménien, Aykaz Hovhannisyanyan, détenu depuis décembre 2020 en Azerbaïdjan.

Je remercie très, très cordialement tous les membres du Conseil municipal de Villeurbanne, et vous, Monsieur le Maire, pour cet engagement, une fois de plus, aux côtés du peuple arménien.

La Ville de Villeurbanne, nous le savons bien, a été dans le passé et reste aujourd'hui une Commune dont les liens avec l'Arménie et le Haut-Karabakh sont forts, profonds et indéfectibles.

Nous n'oublions pas l'action de l'ancien Maire de Villeurbanne, M. Jean-Paul BRET, que vous avez nommé, Monsieur le Maire, en décembre 2020, représentant de la Ville de Villeurbanne pour le Haut-Karabakh. Son engagement pour l'Arménie et les Arméniens, en tant que parlementaire et en tant que maire, notamment pour la reconnaissance par la France du génocide des Arméniens.

Vous-même, Monsieur le Maire, êtes au premier rang des élus français qui suivent de près les événements dans notre région. Vous connaissez et comprenez en profondeur le fondement même du problème du Haut-Karabakh, du combat de son peuple, les enjeux dans notre région et les défis auxquels l'Arménie est aujourd'hui confrontée. En témoignent les tribunes que vous avez initiées et signées en octobre 2020 et 2023, vos prises de parole publique et les prises de position de ce Conseil municipal.

Je remercie très cordialement Mme Hilda TCHOBOIAN et le collectif Libertas pour cette initiative importante. Il est crucial aujourd'hui de garder la question des prisonniers de guerre arméniens dans l'agenda international. En cette période extrêmement tendue de la situation dans le monde, le sujet des prisonniers arméniens risque de disparaître. Pourtant, il s'agit d'une violation flagrante du droit international humanitaire, d'une violation grossière des Droits de l'Homme par un Etat membre du Conseil de l'Europe.

L'Arménie poursuit cette question dans les instances judiciaires internationales, et les représentants arméniens la soulèvent constamment lors de leurs contacts internationaux.

Je n'ose pas énoncer ici un chiffre exact de détenus arméniens en Azerbaïdjan. Il s'agit, comme vous l'avez dit, de près de 60 personnes. Parmi elles, des prisonniers de guerre, des otages civils, des prisonniers politiques. Aucune n'a eu, et n'aura certainement pas, droit à un procès équitable.

Mesdames et Messieurs, le blocus du Haut-Karabakh imposé par l'Azerbaïdjan pendant près de 10 mois, la crise humanitaire et, comme point culminant, l'offensive militaire à grande échelle en septembre dernier, ont donné lieu au déplacement forcé et au nettoyage ethnique de l'ensemble la population arménienne indigène du Haut-Karabakh, qui s'est exilée par crainte de persécutions et d'atrocités, laissant derrière elle tout.

Les méthodes génocidaires de 1915 ont été appliquées au 21^{ème} siècle contre la population arménienne du Haut-Karabakh. En une dizaine de jours, l'Arménie a accueilli près de 110 000 réfugiés. Beaucoup d'entre eux souffrent de graves problèmes de santé. L'État arménien a entrepris des mesures pour subvenir aux besoins de nos frères et sœurs d'Artsakh, mais le défi est d'une telle ampleur que la République d'Arménie, seule, ne serait pas capable de le relever sans soutien international.

Nous attendons de la communauté internationale et de nos partenaires un soutien pour relever ce défi et demandons également à mettre en œuvre tous les moyens à leur

disposition pour empêcher une nouvelle agression dans notre région contre le territoire souverain de la République d'Arménie, qui est malheureusement très réelle à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, l'amitié entre les peuples arménien et français est historique, très forte. Elle crée certainement une base solide pour le développement de relations étroites entre la France et l'Arménie, que nous qualifions aujourd'hui comme privilégiées. Dans ce contexte, il importe de souligner tout particulièrement le rôle des Franco-Arméniens. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui des échanges intenses dans tous les domaines des relations interétatiques, à commencer par un dialogue politique au plus haut niveau de nos deux États, jusqu'à la coopération décentralisée.

Je salue dans ce contexte les liens d'amitié entre les villes de Villeurbanne et Abovian, jumelées il y a plus de trois décennies.

Je voudrais remercier ici, à travers vous, Mesdames et Messieurs, la France entière, les autorités françaises et l'ensemble de ses élus à tous les niveaux, les élites et ses intellectuels, pour leur soutien à l'Arménie et au peuple arménien, notamment depuis septembre 2020. C'est grâce à cette mobilisation constante et forte et grâce à votre mobilisation, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, que les relations franco-arméniennes ont franchi une étape très importante de coopération dans le domaine de la défense, avec la signature récente d'un contrat d'achat du matériel militaire indispensable à l'Arménie pour défendre ses frontières et sa population.

La coopération dans le domaine de la défense vient de s'ajouter à l'octroi par la France, en octobre dernier, de 12,5 M€ en tant qu'aide humanitaire et financière, s'ajoutant également à l'aide médicale d'urgence, aux efforts de la société civile française et des Collectivités locales, à l'engagement de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies, et de l'Union européenne, pour faire avancer les demandes que formule l'Arménie vis-à-vis de ces instances.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je vous dis un grand merci du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait jusqu'à présent pour l'Arménie et le peuple arménien, pour votre sensibilité à l'égard des sujets qui touchent notre peuple.

Face aux immenses défis existentiels auxquels elle est confrontée, l'Arménie reste attachée à ses valeurs. Vous êtes mobilisés aux côtés de l'Arménie, et c'est une mobilisation pour défendre les valeurs de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales que nous partageons avec la France. Merci encore, Madame TCHOBOIAN, pour votre travail continu. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, pour votre attention. Et vive l'amitié franco-arménienne !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je vais laisser, comme il est d'usage, Frédéric LAMANTIA introduire ce Conseil par un morceau d'Anne Sylvestre, « Judith et Roméo », qui est un hommage à la paix.

Musique.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci. Nos excuses pour ces détails techniques.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, les Villeurbannaises et les Villeurbannais qui sont dans la salle et qui nous suivent, une fois de plus, notre Conseil se réunit dans une actualité internationale, nationale et locale particulièrement lourde. Compte tenu de la gravité et de l'importance de certaines questions à évoquer, je motoriserai exceptionnellement, et j'espère que vous le comprendrez, à un temps d'introduction un peu plus long que d'habitude.

D'abord revenir quelques instants sur la situation en Arménie.

Ce parrainage par la Ville de Villeurbanne d'un prisonnier de guerre arménien en Azerbaïdjan nous a donné l'occasion d'évoquer l'épuration ethnique qui a eu lieu ces dernières semaines au Haut-Karabakh. Ici, comme d'autres régions du monde, le nettoyage ethnique n'a pas eu besoin de violences directes envers les populations. En quelques heures, la force et la réalité de la menace ont mis sur les routes plus de 100 000 Arméniens du Haut-Karabakh. Le défilé militaire des troupes d'Azerbaïdjan dans Stepanakert a fini en présence du Président Aliyev, le 8 novembre dernier, de sceller par des images sidérantes, cette annexion éclair.

Jusque-là, la communauté internationale est restée impuissante. Et je crois qu'il faut prendre très au sérieux les propos d'Ovanez GEVORKIAN, ancien représentant du Haut-Karabakh en France, que nous avons eu l'occasion de recevoir ici, quand il dit : « *Demain, les Azerbaïdjanais attaqueront l'Arménie.* » Depuis Villeurbanne, pour l'Arménie, nous continuerons à lutter, à alerter, à être vigilants, engagés et solidaires.

L'autre situation internationale qui a une résonance particulière sur notre territoire est évidemment le conflit israélo-palestinien. Tout a commencé par la pire attaque survenue en Israël depuis sa création, en 1948. Le 7 octobre dernier, des assaillants terroristes du Hamas traversent la frontière entre la Bande de Gaza et l'État hébreu pour tuer près de 1 200 personnes, pour la plupart des civils. 242 civils israéliens et étrangers sont pris en otage dans ce qui peut être qualifié de véritable attentat pogrome.

Cette attaque sans précédent, dans l'un des conflits les plus longs et les plus complexes de l'Histoire moderne, par son ampleur et la barbarie des actes commis, représente pour les Israéliens un traumatisme et un tournant historique, à la hauteur de ce que les Américains ont vécu le 11 septembre 2001, dans un niveau de sidération et d'effroi comparable à ce que les Parisiens et les Français ont ressenti il y a précisément huit ans, le 13 novembre 2015.

La riposte israélienne est lancée le jour même, avec des bombardements aériens, le blocus de la bande de Gaza, et des opérations au sol à partir du 13 octobre. Depuis cette date, 18 000 tonnes d'explosifs ont été larguées sur la Bande de Gaza, auxquels ont répondu près de 9 000 roquettes lancées depuis Gaza vers Israël.

Depuis le début de la riposte israélienne, on dénombre plus de 10 000 morts à Gaza, dont près de la moitié seraient mineurs. Plus de 100 humanitaires de l'ONU ont été tués dans les bombardements : enseignants, infirmières, personnels de soutien. La punition

collective appliquée à Gaza par l'armée israélienne au nom de la légitime défense produit des images insoutenables.

Hier encore, le programme des Nations Unies pour le développement a annoncé un nombre important de morts et de blessés dans le bombardement, samedi soir, de son siège situé dans la ville de Gaza. Ce dernier avait été évacué par ses employés et était désormais occupé par des centaines de déplacés palestiniens.

Au-delà des macabres bilans quotidiens, cette réaction militaire fait le lit des drames humains de demain dans la région, comme le dit le commissaire général de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, Philippe LAZZARINI. Raser des quartiers n'est pas une réponse aux crimes odieux commis par le Hamas. Au contraire, cela crée une nouvelle génération de Palestiniens susceptibles de perpétuer le cycle de la violence. Les extrémistes ont gagné des deux côtés.

Face à cette situation, depuis la France, en tant qu'élu, toute position est jugée suspecte. Toute opinion se voit assigner de prétendues intentions cachées. Soutenir et dire notre solidarité inconditionnelle à nos concitoyens juifs, comme nous avons pu le faire hier, sur la place Bellecour, où beaucoup d'entre vous étaient présents, ce serait être pro Netanyahu ou minimiser les souffrances des Gazaouites. Critiquer la politique du gouvernement israélien avant et après le 7 octobre, rappeler le contexte historique dans lequel le terrorisme prend racine, dire la colonisation des territoires palestiniens, ce serait être antisémite.

Le piège se referme. Chacun est forcé à choisir son camp, de façon irrémédiable et sans nuance. Barbara le disait en chanson, il est abominable d'avoir à choisir entre deux innocences, car un enfant qui meurt au bout de vos fusils est un enfant qui meurt.

Je crois que notre responsabilité d'élu, c'est débord de ne pas jouer avec les évidences, ni avec les mots, ni encore moins avec les fondements mêmes de notre république en se trouvant des prétextes. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de prétexte à l'antisémitisme. Oui, l'antisémitisme est un poison dont l'humanité n'a pas trouvé l'antidote. Et dire aujourd'hui que le gouvernement israélien serait le premier responsable de la vague d'actes antisémites que connaît notre pays est indécent.

C'est surtout passer à côté d'un mal beaucoup plus ancien, beaucoup plus enraciné, beaucoup plus sournois.

En 2023, le professeur d'une école juive de Villeurbanne peut encore recevoir dans sa boîte aux lettres ce type de courrier anonyme, je cite : *« Cochonnerie de juif. En 2023, plus aucune personne de cette merde sur terre. Nous allons vous exterminer une bonne foi pour toutes et le monde sera en paix. »*

Ce courrier date de la semaine dernière.

Redire, répéter, ressasser ce qui devrait être des évidences, donc. Notre responsabilité d'élu, c'est aussi de s'interdire toute parole qui entretient la tension, qui nourrit les clivages, qui attise le feu de tous les préjugés et de toutes les haines.

À l'heure où le Ministre des affaires étrangères iranien déclare que l'extension de la guerre entre Israël et le Hamas à Gaza est désormais inévitable, tous les représentants

politiques, et tous ceux à qui l'on offre des tribunes devraient mesurer la responsabilité de penser leurs mots.

C'est l'occasion pour moi de dire une nouvelle fois combien j'apprécie la mesure, la nuance et la retenue de tous les membres de cette assemblée sur ce sujet parmi les plus inflammables. Au lieu d'essayer d'en tirer un quelconque parti électoral, notre statut collectif passe par le fait d'inciter les citoyens français, tous les citoyens, à dépasser leur affection sélective, voire exclusive, et à refuser les assignations identitaires.

Et je dois vous dire aujourd'hui, les responsables d'extrême-droite qui ont fondé historiquement une partie de son identité sur un antisémitisme viscéral et criminel, je les vois aujourd'hui se faire sans vergogne les défenseurs zélés des juifs de France. C'est sidérant et choquant. En réalité, cette posture ne fait que servir leur entreprise de diabolisation d'autres Français. Ils se sont trouvé un autre ennemi de l'intérieur, dont vous connaissez le visage, le tout pour alimenter une guerre de civilisations entre le monde judéo-chrétien et le monde arabo-musulman.

Guerre de civilisations dont les chaînes et les journaux financés par un certain nombre de responsables, dont Vincent BOLLORE, se font l'écho quotidiennement. Exactement ce que veulent tous les régimes autoritaires et les dictatures arabes, de la Turquie, de l'Iran, et les terroristes du Hamas, alors même que l'immense majorité des Français de confession musulmane ne manifeste aucun engagement explicite dans ce conflit.

Je disais dans mon discours de commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale, vendredi dernier, que l'état de guerre semble inhérent à la condition humaine. La paix était un combat de tous les instants et sur tous les terrains, un combat à la fois perdu d'avance et indispensable.

Ce combat commence par une exigence simple et quotidienne : admettre la pleine humanité de l'autre. Rappelons en effet que la déshumanisation de l'autre fut la méthode permettant de justifier moralement l'extermination du peuple juif, de sorte que l'on ne tue plus des humains, mais des animaux, des bêtes sauvages, de la vermine.

Erri de Luca écrivait : *« Les invincibles, ce ne sont pas ceux qui gagnent toujours, mais ceux qui, même continuellement battus, ne se laissent pas décourager. »*

Je souhaite qu'avec vous tous, ici, à Villeurbanne, nous puissions continuer inlassablement et fraternellement, à prendre notre part dans ce combat.

L'actualité internationale et locale nous amène à quelques transitions un peu acrobatiques, mais je ne peux pas non plus ouvrir ce Conseil municipal sans évoquer l'actualité villeurbannaise qui fait la une des médias nationaux depuis quelques jours. Car avant de faire la une des médias nationaux, c'est surtout une actualité qui touche les habitantes et les habitants du quartier du Tonkin.

À trois reprises en l'espace de quatre jours, des fusillades ont éclaté dans le secteur du Tonkin, près d'un point de deal identifié. Ces événements interviennent quelques mois après une bagarre au couteau dans le même secteur, où une victime avait été grièvement blessée. Dimanche soir, une autre personne a été gravement blessée. J'ai eu l'occasion de rencontrer le commerçant qui a accueilli cette personne. J'ai pu mesurer l'émoi que cela a

suscité dans le quartier au cours de plusieurs déplacements la semaine dernière et encore ce matin.

Ces événements se déroulent à quelques mètres de l'entrée d'une école et d'une crèche, dans un secteur déjà très densément peuplé. Face à cela, les habitants, parents d'élèves, acteurs du quartier ont manifesté leur colère, leur peur, leur exaspération et leur incompréhension. Je la partage et la comprends totalement. J'ai eu l'occasion de leur dire de vive voix, encore ce matin, quand ils se réunissaient près de l'esplanade Jean Monnet et du parc de l'Europe pour interpeller les autorités. On ne peut pas accepter que la vie d'un quartier soit rythmée par des tirs à balles réelles en plein jour. On ne peut pas s'y habituer, on ne doit pas s'y habituer.

Vous l'avez sans doute tous vu, des habitants ont montré qu'ils refusaient cette situation. Ils sont descendus braver les dealers installés en bas de chez eux. Je veux d'abord saluer leur courage, mais nous savons que les choses auraient pu très mal tourner ce soir-là sans l'intervention conjointe de la police municipale et de la police nationale pour éviter des mesures de rétorsion par rapport à cette intervention.

Depuis 2020, nous avons fait de la tranquillité publique l'une de nos priorités. Nous l'avons fait, non pas par idéologie ou par calcul, mais parce que nous sommes convaincus que la tranquillité des habitants est à la fois le socle et la condition du vivre ensemble. Nous sommes convaincus que la sécurité est un droit et un fondement de la République.

Sur ce sujet comme d'autres, nous avons essayé d'aligner nos convictions, nos discours et nos actes. Pour assurer la tranquillité dans l'espace public, nous sommes persuadés que les moyens humains sont primordiaux. Concrètement, il y avait 34 policiers en fonction en juillet 2020. Ils sont désormais 56 sur 66 postes créés. L'engagement d'arriver à 75 policiers municipaux en 2026 sera tenu.

Pour recruter ces policiers municipaux, dans un contexte de concurrence entre les villes, nous avons fait un effort sans précédent sur le régime indemnitaire de ces policiers municipaux. Entre cet effort et les recrutements, en termes de masse salariale sur six ans, cela aura représenté un effort de 4 M€ supplémentaires pour la seule évolution de la police municipale.

D'autre part, les ASVP qui, jusqu'à mars 2023, contrôlaient le stationnement payant, assurent désormais des missions de lutte contre les incivilités. La brigade du cadre de vie, qui a désormais sept mois d'existence, permet d'agir plus vite, plus régulièrement et de manière plus ciblée, sur toutes les incivilités qui pourrissent la vie au quotidien. Incivilités qui, si elles ne sont pas sanctionnées, et quelle que soit leur gravité, alimentent le procès en impuissance fait aux Pouvoirs publics.

En complément de ces moyens humains, nous avons fourni des efforts conséquents en matière d'équipement et de vidéosurveillance.

Depuis trois ans, les flux de vidéosurveillance sont passés de 105 à 188. D'ici à la fin du mandat, nous atteindrons plus de 350 flux sur la commune. Les représentants de l'État nous ont indiqué qu'ils seraient plus réactifs et efficaces s'ils pouvaient avoir accès en temps réel à nos flux vidéos. Nous avons accepté et ce déport est effectif depuis le mois d'avril 2022. Ce déploiement de la vidéoprotection aura coûté à la Ville un total de 1,6 M€ en crédit d'investissement en six ans.

Concrètement, au Tonkin, nous avons annoncé un poste de police municipale, puisque l'objectif de cette mesure était d'avoir une présence plus proche du terrain. Nous sommes rendus compte qu'il était plus pertinent de se doter d'un poste de police mobile. Ce choix répond à notre volonté de voir les effectifs de police municipale sur la voie publique. Mettre des policiers dans des bureaux, même si c'est sur le quartier du Tonkin, ne générera pas davantage de dissuasion sur la question du trafic de drogue. Nous avons donc fait le choix de nous orienter vers un poste mobile plutôt que fixe. Ce poste mobile est entré en fonction en septembre 2021 et se déploie chaque semaine sur plusieurs sites du quartier.

Pour protéger les droits des policiers municipaux et des habitants en cas d'incident entre les agents et la population, nous avons doté tous les policiers de caméras-piéton, qu'ils actionnent dès que le climat devient tendu lors d'un contrôle ou d'une opération. Dans le climat que nous connaissons, personne n'est à l'abri d'un dérapage. Il se trouve que ces derniers jours, je n'ai eu que des retours positifs sur la manière dont nos policiers municipaux intervenaient, y compris de par la police nationale. L'efficacité bien sûr n'empêchant pas le respect et le dialogue avec les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Ce dialogue avec les populations est porté de manière quasi hebdomadaire par l'adjoint en charge de la sécurité et les services municipaux. Depuis 2020, sur ce seul quartier, une quarantaine de réunions et rencontres ont été organisées sur le terrain ou en mairie avec des collectifs d'habitants. Si, au départ, les rendez-vous étaient parfois tendus du fait de la colère des habitants représentés par des collectifs, la volonté de travailler ensemble a permis de transformer la colère en une coopération constructive.

Parfois, les interpellations les plus véhémentes venant des adjoints au Maire qui sollicitent leurs collègues en charge de la sécurité.

Je voudrais ici remercier très sincèrement Yann CROMBECQUE ce soir, pour son engagement pour écouter, expliquer, faire de la pédagogie et convaincre du bien-fondé de nos actions. Je sais qu'il associe les services de la Ville à ces remerciements, mais je sais aussi que les services de la Ville n'ont pas forcément envie de voir leur nom donné en pâture aux Villeurbannaises et Villeurbannais. Je lui transmets la responsabilité de les remercier et les féliciter de ma part, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire assez souvent.

Les questions de tranquillité ne se règlent pas simplement par des mesures répressives. Nous avons aussi engagé des moyens supplémentaires dans tous les champs de la prévention, que ce soit le permanent au commissariat de police pour accueillir les femmes victimes de violences, mais aussi toutes les victimes de préjudices judiciaires, pour accueillir quotidiennement les victimes dorénavant grâce au poste créé avec VIFFIL. Des équipes de médiation qui ont été créées dans les quartiers de Ferrandière ou des Brosses. Et des choses peut-être plus anecdotiques, mais qui participent au fonctionnement de notre ville, avec le permis piéton, qui a sensibilisé près de 140 élèves chaque année.

Cette action résolue en faveur d'une amélioration de la tranquillité et de la sécurité publique est reconnue par certains habitants, ce qui nous importe avant tout. Elle a été aussi reconnue à plusieurs reprises par l'actuel Ministre de l'Intérieur. Ce dernier a publiquement considéré que la Ville de Villeurbanne avait pris le sujet à bras le corps,

avait traduit ses intentions en moyens supplémentaires. Le Ministre est allé jusqu'à citer Villeurbanne en exemple sur les bancs de l'Assemblée Nationale au cours d'une séance de questions au Gouvernement.

Vous le savez, la tranquillité et la sécurité publiques sont un champ de compétences partagé entre l'État et les Collectivités. Nous avons pleinement adhéré à la stratégie de partenariat mise en place par le Préfet MAILHOS en juillet 2020. Depuis cette date, Yann CROMBECQUE, moi-même, nous sommes toujours interdits de profiter des faits divers ou d'actualités liés à la sécurité pour faire des coups d'éclat médiatiques.

Sur le sujet, vous le savez très bien, les micros ont tendance à se tendre rapidement, surtout pour celles et ceux qui versent dans les propos outranciers ou caricaturaux. Celles et ceux qui douteraient de ma sincérité ou de celle de Yann CROMBECQUE peuvent aller consulter tous nos communiqués de presse et toutes mes prises de parole publiques sur le sujet depuis juillet 2020. J'estime que nous n'avons pas à prendre en otage les habitants avec des querelles entre pouvoirs publics, et que la collaboration, même avec ses imperfections et ses difficultés, est toujours préférable aux querelles stériles.

La posture qui consiste à dire que tout ce qui va bien, c'est grâce à la mairie, et tout ce qui va mal, c'est de la faute de l'État, c'est très facile, c'est du niveau de la cour de récréation, ce n'est pas la ligne que nous avons retenue. Yann CROMBECQUE et moi-même avons essayé de nous tenir le plus éloignés possible de cette posture, à la fois parce que nous la trouvons malhonnête intellectuellement, mais aussi parce qu'elle est inefficace et qu'elle génère chez les habitants encore plus de défiance et de lassitude.

Néanmoins, j'ai pu indiquer rapidement que sur le quartier du Tonkin, nous vivions une situation particulière liée à un trafic de drogue enraciné de longue date. Nous ne racontons pas d'histoires, vous en connaissez toutes et tous ici les ressorts : un quartier très bien relié par les transports en commun à l'ensemble de l'agglomération, la proximité du Campus de la Doua avec ses 30 000 étudiants, un paradoxal sentiment de sécurité pour les acheteurs, et un urbanisme de dalle propice à tous les trafics.

Aussi, dès l'automne 2020, j'ai écrit au Ministre de l'Intérieur pour attirer son attention sur ce quartier en particulier, au moment où était finalisée la dernière vague des quartiers de reconquête républicaine, dont je me permets de vous relire ici la définition : un dispositif de lutte contre les trafics en déployant des effectifs supplémentaires dans des lieux ciblés. La lutte contre les trafics de drogue est l'un des objectifs majeurs des effectifs supplémentaires déployés, en permettant à la fois d'étendre la présence horaire des policiers, mais également une meilleure connaissance du terrain.

Sans réponse de la part du Ministre, je lui ai écrit deux fois, et j'ai toujours pris soin de ne pas mettre en scène ces interpellations en l'invitant à venir au Tonkin pour se rendre compte par lui-même. À ce jour, je n'ai aucune proposition de rencontre de sa part. Je sais que les autorités préfectorales ont fait remonter ces demandes de leur côté.

Il y a actuellement 62 quartiers de reconquête républicaine en France. Il y en a à Bonneville, à Annemasse, à la Seyne-sur-Mer, à Colmar, à Tourcoing, à Forbach, à L'Isle-d'Abeau, à Chenôve, à Lunel. Il n'y en a pas au Tonkin, quartier dont la Préfète indiquait elle-même à la presse samedi que c'était l'une des plaques tournantes du trafic de drogue dans l'agglomération.

L'actualité et la colère que je partage avec les habitants ne me feront pas dévier de ma ligne et rentrer dans des polémiques politiciennes. Je resterai, nous resterons, avec Yann CROMBECQUE et l'ensemble des élus de la majorité, qui ont été exemplaires dans leur mobilisation au lendemain de la troisième attaque par arme sur ce quartier, concentrés sur les intérêts des habitants de Villeurbanne. C'est tout ce qui nous importe.

À ce propos, au-delà de la situation spécifique du Tonkin, je me permets de faire un point sur les effectifs actuels du commissariat de Villeurbanne. La circonscription administrative dont dépend Villeurbanne pour l'organisation des forces de police dépasse les frontières de la ville. Elle comprend des villes comme Rieu ou Vaulx-en-Velin.

À sa tête, ce sont trois commissaires qui gèrent les interventions et activités des forces de police. Depuis bientôt six mois et le départ de la commissaire LAROCHE, que nous regrettons unanimement, il n'y a qu'un seul commissaire effectivement en poste pour 300 000 habitants. En l'occurrence, le commissaire RAYMOND, très engagé dans ses missions, mais qui ne peut pas pallier le non-remplacement de ses deux collègues.

Je tiens à souligner ici la qualité des relations entre la Ville et la police nationale, représentée par la commissaire LAROCHE, puis le commissaire RAYMOND. Leur volonté de répondre aux demandes de la Ville, et donc aux habitants, ne peut être remise en cause, mais sans moyens humains, comment la police nationale pourrait-elle répondre efficacement à toutes les sollicitations ?

Depuis plusieurs années, nous avons le loisir d'entendre un ministre très déterminé, très ferme dans ses propos et ses discours contre le trafic de drogue. Avec l'ensemble des groupes de la majorité, et comme mon prédécesseur, qui avait engagé avec son adjoint, M. VULLIERME, un grand débat sur le cannabis, nous considérons que la dépénalisation, voire la légalisation, sont des pistes à creuser pour remédier au fléau que génère le trafic chez nos jeunes et dans nos quartiers. De nombreux pays en Europe et ailleurs se sont engagés sur cette voie.

Ce n'est pas l'option retenue par le ministre actuel. C'est la démocratie. Je respecte autant les principes que les applications concrètes. Mais alors, puisque la lutte contre les trafics semble, selon lui, l'alpha et l'oméga de la gestion de cette question de société qu'est la drogue, les Villeurbannaises et les Villeurbannais apprécieraient, je pense, que le Ministre aligne enfin ses actes sur ses discours.

Je n'aime pas interpellier les gens par voie de presse ou par déclaration interposée, mais je pense que tout le monde reconnaîtra que si je n'ai pas eu l'occasion jusqu'ici de dire ces choses de vive voix au principal intéressé, ce n'est pas de mon fait. Il ne reste qu'à répondre à mes courriers ou à ma proposition de rendez-vous et à ne pas les renvoyer à l'exercice 2024, ce qui me semble beaucoup trop tardif au regard de la situation que nous vivons.

J'espère que j'aurai l'occasion rapidement de faire un point avec lui sur la situation, et je ne manquerai pas d'informer l'ensemble des membres de ce Conseil municipal des suites qui seront données.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous en introduction de ce Conseil, en espérant que vous comprendrez le temps que j'ai pris au regard de l'importance des sujets à évoquer avec vous.

Je vous propose d'entrer dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal, qui est plutôt chargé. Il est comme d'habitude retransmis en direct sur le site de la Ville. Au préalable, je vais désigner notre secrétaire de séance, M. GARABEDIAN, et lui demander de procéder à l'appel nominal.

M. GARABEDIAN procède à l'appel.

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille d'émargement va circuler. Je vous annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 14 décembre à 17 heures dans cette même salle du Conseil municipal.

Nous allons d'abord procéder à l'adoption du Conseil municipal et de son procès-verbal du 9 octobre dernier.

Y a-t-il des remarques ?

Je sou mets donc le procès-verbal du Conseil municipal du 9 octobre 2023 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je souhaite signaler à l'ensemble des membres de ce Conseil que plusieurs documents ont été remis sur table : le projet de délibération 401, relatif à l'annonce des projets lauréats du budget participatif, puisque le vote s'est déroulé le vendredi 10 novembre, le rapport annuel en matière de lutte contre les discriminations qui fera l'objet d'une délibération 385, le rapport sur l'état d'avancement du plan de transition écologique, délibération 365, et le projet de délibération 381 relatif à la désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de ce déroulé. Vous avez également un point d'information sur la présentation du rapport 374. Un PowerPoint sera projeté pendant l'intervention de M. BOCQUET.

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2. BUDGET PARTICIPATIF : ANNONCE DES LAUREATS 2023 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Une communication pour le rapport 401, qui est l'annonce des lauréats 2023 du budget participatif. Je vais laisser la parole à M. BOCQUET, adjoint en charge de la démocratie participative.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, les résultats sont tout chauds. 235 projets déposés. Près 3 500 Villeurbannais qui ont voté dans le cadre de cette troisième édition. Et 15 citoyens qui se sont portés volontaires pour le dépouillement et qui ont prêté main-forte aux agents, ce qui nous a permis d'avoir les résultats aussi rapidement.

C'est une édition que l'on pourra placer sous le signe du sport. Cela fera plaisir à notre collègue Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA. Avec plusieurs équipements de proximité : paniers de basket à Charpenne Tonkin, terrain de beachvolley au complexe sportif des iris, réhabilitation de la piste d'apprentissage du vélo de la Baisse. Je crois que beaucoup de Villeurbannais ont appris à faire du vélo là-bas, et grâce à cette réhabilitation, d'autres pourront le faire. Les jardins de pluie, Les espaces refuges pour la petite faune. Les coups de cœur de l'assemblée des conseils de quartiers étaient La tête dans les étoiles et Tout le monde doit pouvoir jardiner.

Je cite rapidement les autres, sans entrer dans le détail, mais chacun a en tête le catalogue des projets, qui est en ligne pour voir de quoi il s'agit : Lutte écologique contre les moustiques, Four à pain et à pizzas communal pour le parking De Barros, Trampoline et tyrolienne dans les parcs de Croix Luizet, Festival de Percussions, Aire de jeu Villeurbanne à hauteur d'enfant, Réinvestissons le parc du centre, Aire de jeu inclusive et intergénérationnelle dans le quartier de la Ferrandière, J'irai cuisiner en bas de chez vous, un projet de cuisine mobile, la création d'espaces de street art, des fresques murales pour les dépôts TCL, Nature en ville, explorons Villeurbanne autrement, et Nommer les arbres dans l'espace public.

Évidemment, la liste sera communiquée à la presse sur le site participer.villeurbanne.fr, pour que chacun puisse prendre connaissance de cette nouvelle édition du budget participatif.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ?

Nous prenons acte de ce rapport. Je voulais remercier Jonathan BOCQUET, l'ensemble des équipes sur la démocratie participative et l'assemblée citoyenne, qui prend de plus en plus de place dans l'élaboration de ce budget participatif. Donc, nous avons pris acte de cette communication.

3. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention, mais avant, je vais laisser Mme l'adjointe, Agathe FORT, nous présenter ce rapport.

Mme FORT.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme chaque année, je vous présente le rapport de la Ville en matière de lutte contre les discriminations. C'est le troisième rapport multicritères qui, appuyé sur notre obligation pour l'égalité femmes hommes, rapporte nos actions sur l'ensemble des critères de discrimination, qu'elle soit liée au genre, au handicap, à l'âge ou encore aux critères ethnoraciaux qui sont, encore aujourd'hui, les plus niés.

Quelques chiffres nationaux pour replacer le contexte. Le décompte des féminicides par compagnon ou ex-compagnon en est déjà à 91 pour cette année 2023. 250 actes antisémites recensés en France depuis le 7 octobre. Des milliers d'enfants handicapés sans accès à une scolarisation adaptée, notamment par manque d'AESH. Des agressions LGBTphobes en hausse, avec une agression physique tous les deux jours.

Dans un contexte national difficile, avec une montée de l'extrême-droite, qui est tellement islamophobe que l'on en oublierait presque qu'elle est antisémite et misogyne, avec des révoltes urbaines cet été dans nos quartiers, avec la commémoration des 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme, avec une loi immigration en préparation qui risque d'être catastrophique pour notre devoir d'hospitalité, dans un contexte international dramatique, et avec une inflation galopante, la demande d'égalité réelle est omniprésente, mais les politiques peinent à émerger.

La lutte contre les inégalités et les discriminations reste un enjeu majeur, et notre équipe municipale y travaille au quotidien. C'est ce que vous pouvez constater dans ce rapport annuel.

Notre observatoire des discriminations se poursuit et cette année confirme que les critères ethno-raciaux sont les plus présents. Si l'on cumule origine ethnique (36 %), convictions religieuses (12 %, avec principalement des femmes musulmanes portant le foulard), et le critère de la nationalité (11 %), on atteint 59 % des situations de discrimination recensées.

Le domaine le plus concerné est l'emploi, avec 48 % des situations recensées. Quant au lieu des discriminations, il est à noter que 31 % d'entre elles se situent dans l'administration et le service public.

Villeurbanne n'est pas une exception. Nos chiffres sont assez comparables aux chiffres nationaux. Il est donc urgent d'agir.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble du rapport, car un certain nombre d'actions se poursuivent depuis plusieurs années, et j'ai déjà eu l'occasion de vous les présenter. Nous avons des dispositifs solides, qui essaient notre façon de faire, inspirent d'autres Collectivités et cadrent notre action selon les principes : observer, former et se former, agir et changer.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour des questions, si besoin.

Je vais vous présenter les actions nouvelles et remarquables de cette année. Comme pour ce rapport annuel, nous avons ouvert le rapport de situations comparées à d'autres critères que le sexe. Nous avons ajouté le handicap et l'origine supposée, comme le préconise le Défenseur des droits dans son rapport « *Discrimination et origine, l'urgence d'agir* ».

Les premiers résultats nous montrent une ségrégation verticale, c'est-à-dire dans les avancées de carrière, les grades, les promotions, ainsi qu'une ségrégation horizontale, qui parle elle de la répartition au sein même des filières à poste égal. Nous avons aussi des inégalités entre les filières. Et tout ceci pour les trois critères de discrimination testés, objectifs.

Nous allons nous servir de ces chiffres pour orienter notre action pour les trois années à venir dans le plan d'action égalité salariale interne 2024-2026, sur lequel je travaille avec mon collègue, Olivier GLUCK, délégué aux ressources humaines. Nous travaillons ces enjeux et ce plan d'action avec la commission contributive interne égalité et non-discrimination, dans laquelle on compte une quarantaine d'agentes et agents représentatifs de notre collectivité, et cette commission pourra construire et évaluer nos actions à nos côtés.

Nous avons complété ce rapport de situations comparées d'une enquête interne sur les LGBTphobies, dont les critères n'y sont pas intégrables, et ce, afin d'améliorer notre compréhension et notre travail sur les inégalités et les ambiances de travail.

D'autre part, nous avons lancé un grand appel à projets en faveur de la lutte contre les discriminations afin de soutenir le réseau associatif, et en particulier les associations émergentes, car la lutte contre les discriminations ne peut pas se faire sans les concerner. Nous y avons donc priorisé le développement du pouvoir d'agir des concernés, les discriminations ethno-raciales (vu la faiblesse de leur prise en charge actuelle) l'aide à l'action par le droit de l'anti-discrimination, qui est solide, mais peu saisie, et l'expérimentation de méthodes innovantes qui s'attaquent aux discriminations systémiques en associant les différentes parties prenantes.

Cet appel à projets nous permet de continuer à préparer notre future maison de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, pour laquelle nous sommes en train de recruter une personne supplémentaire. Cela nous donnera les moyens d'accompagnement et d'animation du réseau, nécessaires à la bonne avancée du projet.

Autre projet marquant de l'année, nous nous sommes engagés, avec la Métropole et la Ville de Lyon, pour la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi sur l'ensemble de nos territoires. C'est une grande avancée pour l'égalité dans l'emploi, qui reste un domaine particulièrement touché par les discriminations. C'était d'ailleurs le premier domaine sur lequel Villeurbanne s'était engagé. C'est pourquoi nous sommes particulièrement enthousiastes à travailler conjointement avec la Métropole, qui a beaucoup de compétences en matière d'emploi.

Nous participons à ce projet avec mon collègue Paul CAMPY, délégué à l'emploi, que je remercie pour son travail sérieux et engagé.

Je tiens également à souligner la création du Labo LCD, avec quatre chercheurs qui travaillent sur les questions d'inégalité et de discrimination sur les différents critères. Ce Labo va nous permettre de croiser les savoirs et pratiques scientifiques, professionnels et militants, dans l'objectif de construire une culture commune de la non-discrimination et de contribuer au décloisonnement et à la convergence des luttes, ainsi qu'apporter des connaissances pour adapter le développement de la politique villeurbannaise.

Pour terminer, je vous invite aux événements concernant deux grands sujets importants de cette fin d'année. La commémoration des 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme, avec, le premier décembre, l'inauguration de l'exposition de Farid L'HAOUA, à l'Hôtel de Ville, que vous pourrez voir du 28 novembre au 15 décembre. Mais aussi, le 6 décembre, une marche au départ des différents centres sociaux de la ville vers l'Hôtel de Ville. Vous pourrez avoir les renseignements auprès du centre social de votre quartier.

L'autre sujet important de cette fin d'année est le 25 novembre, qui est la journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui sera aussi le jour de la manifestation à Lyon. Et cette manifestation sera entourée par plusieurs événements à Villeurbanne du 20 au 26 novembre. Nous voulions valoriser cette date, qui est une date militante, en proposant notre support aux différentes associations féministes.

Même si la Ville œuvre au quotidien pour la prise en charge des victimes et la prévention des violences, l'objectif n'est pas de récupérer ce combat des associations, mais de soutenir leur lutte. Nous allons quand même organiser une soirée au CCVA le 20 novembre, une conférence qui s'intitule « lutter contre les violences sexuelles et discriminatoires dans les événements culturels et festifs », qui est portée par la Ville aux côtés des acteurs culturels du territoire.

Auprès des associations, vous pourrez entendre des paroles de professionnels le mardi 21 novembre après-midi avec VIFFIL. Il y aura une conférence-débat avec le Médipôle hôpital mutualiste sur la prise en charge multidisciplinaire des violences faites aux femmes le mardi 21 aussi. Une rencontre avec l'association IMPACT le mercredi 22 après-midi. Un spectacle avec Filactions le mercredi 22 au soir. Et une balade urbaine « Où sont les femmes » avec Filactions, le dimanche 26. Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces événements en ligne sur le site de VIVA. J'espère vous y retrouver nombreuses et nombreux vu l'importance du sujet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention sur ce rapport, une intervention commune de la majorité qui est portée par le Groupe Communiste et Républicain. Madame Antoinette BUTET, vous avez la parole pour trois minutes.

Mme BUTET.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues,

Vous venez de le dire, Madame la rapporteure, il y a 40 ans, quelques personnes entreprirent de traverser le pays à pied pour dénoncer le racisme qui sévissait en France. Une jeune Villeurbannaise de 21 ans, habitante du quartier Olivier-de-Serre, a fait tout le voyage, de Marseille jusqu'à Paris.

Cette mobilisation était appelée « marche pour l'égalité et contre le racisme », et non marche contre les discriminations raciales. Cette distinction peut sembler anodine, mais elle est pourtant importante.

Le terme « discrimination » est apparu dans le vocabulaire de l'action publique au détour des années 80-90.

Les discriminations sont des traitements défavorables sur la base de critères socialement inacceptables. Elles sont donc produites par des causes sociales profondes : racisme, sexisme, validisme, pour n'en citer que les principales. Autrement dit, elles sont autant de reflets des rapports de domination et d'exploitation qui structurent notre société encore largement inégalitaire.

Le rapport qui nous est présenté ce soir en est une illustration : les valeurs d'égalité et de fraternité sont encore ancrées dans notre Ville ; bien que celle-ci soit engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les discriminations, les inégalités demeurent.

Le rapport de situation comparée des agents est sans appel : certaines catégories sociales sont défavorisées. Nous le savons de longue date, les femmes sont moins bien payées, par la combinaison de multiples facteurs : elles sont plus nombreuses à travailler à temps partiel, plus nombreuses aussi dans les catégories les moins rémunérées ; mais, à statut égal, à temps de travail égal, à filière égale, elles sont de toute façon moins bien rémunérées que leurs homologues masculins.

Des mécanismes similaires existent pour les personnes racisées et celles avec un handicap déclaré. Ce que nous soupçonnions jusqu'alors, nous pouvons désormais l'observer grâce à une innovation : et c'est une première en France, Villeurbanne a choisi d'intégrer ces facteurs au rapport de situation comparée.

Ces situations ne sont évidemment pas intentionnelles. Depuis de nombreuses années, la Ville de Villeurbanne lutte contre les inégalités, alors comment expliquer la persistance de telles différences ?

Tout simplement parce qu'en tant qu'employeur, notre ville reflète les inégalités sociales existant par ailleurs.

Autrement dit, tant que notre société sera structurée par le patriarcat, le racisme, le validisme, les inégalités qui en découlent se retrouveront à tous les niveaux. En tant que majorité progressiste, c'est notre devoir que d'assumer cela ; mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait rien à faire. Au contraire : car s'il est vrai que notre ville reflète des inégalités qui la dépassent, il est également vrai que son action les amoindrit.

En voici un exemple très concret : du fait de la différence de rémunération entre les hommes et les femmes en France, on estime que ces dernières travaillent gratuitement depuis le 6 novembre. Avec le même mode de calcul, on peut estimer que les agentes de la ville ne commenceront leur travail gratuit qu'à partir du 28.

Ce n'est évidemment pas satisfaisant, mais c'est aussi la preuve que Villeurbanne est en avance dans ce domaine. Les efforts que nous faisons depuis des années vers plus d'égalité portent leurs fruits : continuons dans cette voie !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Il nous faut donc prendre acte de ce rapport. Il ne suppose pas de vote.

J'ai vu le groupe Progressiste réagir au mot « progressiste ». Je ne sais pas s'ils se sentent associés ou pas à la démarche. En tous les cas, j'ai senti quelques mouvements sur les visages. Nous passons à une autre communication, le rapport 365.

4. PLAN DE TRANSITION ECOLOGIQUE - ETAT D'AVANCEMENT 2023 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y aura deux demandes d'intervention. Mais au préalable, je laisse Mme la première adjointe nous présenter ce plan de transition.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

C'est en effet le deuxième rapport de transition écologique que nous vous présentons aujourd'hui pour faire état de l'avancement des travaux en matière de transition écologique que conduit la Ville. Il s'appuie sur le plan que nous avons élaboré et voté en novembre 2021.

Certes, il y a quelque chose de paradoxal, voire d'abysal, entre les informations que nous recevons chaque jour sur le dérèglement climatique et la capacité à agir d'une Ville comme Villeurbanne. La fonte des glaciers de l'Antarctique, les sécheresses et les grands feux aux États-Unis, au Canada, les tempêtes et cyclones à répétition partout sur le globe. Et pourtant, sans l'action locale et organisée, pilotée par les pouvoirs publics à l'échelle planétaire, les productions de gaz à effet de serre auraient été 15 % plus importantes.

Il nous faut donc continuer. Non, nous ne sommes pas résignés. Et ce n'est pas non plus dans une logique de petits gestes symboliques que nous travaillons. C'est de l'ordre d'une transformation systémique, profonde et parfois discrète, qui s'inscrit dans des échelles spatiales et temporelles plus grandes que le seul territoire communal et la seule durée du mandat.

Je ne serai pas exhaustive, mais je vous propose d'ores et déjà de retenir trois éléments principaux, trois chapitres.

En matière d'alimentation, tout d'abord. L'alimentation dans les crèches, les établissements scolaires, de personnes âgées, dans les EHPAD, les résidences seniors, se compose en 2022 de 52 % de produits durables et de qualité, dont 28 % sont issus de l'agriculture biologique. La Ville respecte donc la loi EGalim, tout en maintenant un tarif social à 50 centimes notamment pour les familles les plus en difficultés. C'est une véritable fierté.

En 2022, les contenants en plastique ont été remplacés par des bacs en inox dans les quatre résidences de personnes âgées, les deux EHPAD, mais aussi dans les crèches. Et chaque semaine, c'est environ 1 200 barquettes en plastique qui ne sont plus utilisées. Cela paraît anecdotique, mais c'est un véritable changement profond de travail, des organisations de travail qui sont nécessaires pour arriver à ce résultat. Les travaux sont en cours pour que l'ensemble de la restauration municipale, notamment dans les écoles, passe au bac inox.

En matière d'énergie, le concept de sobriété énergétique est mis en œuvre par les services de la Ville pour les bâtiments municipaux, la flotte des véhicules, l'éclairage public. C'est un travail conséquent qui a été conduit, puisque les consommations de chauffage et d'électricité des équipements municipaux ont baissé l'an dernier de 22,6 % sur l'année, entre septembre 2022 et août 2023. Corrigé des effets climatiques, notamment parce que nous avons eu un hiver clément l'an dernier, cela représente une baisse de 17 %.

Au-delà du plan de sobriété énergétique, la Ville poursuit son travail de rénovation énergétique de ses bâtiments, notamment en s'appuyant sur l'audit énergétique que nous avons conduit, permettant notamment de prioriser les bâtiments les plus énergivores : MJC, boulodrome des Brosses, complexe sportif Dominique Matéo, reconstruction et rénovation du groupe scolaire Croix Luizet, groupe scolaire et gymnase Léon Jouhaux et Jean Moulin.

En matière de végétalisation, nous continuons la lutte contre les îlots de chaleur urbains, notamment en poursuivant la dés-imperméabilisation des cours d'école. Nous continuons à planter des arbres, notamment dans l'espace public. 307 ont été plantés en 2022 et nous continuons. Et les études de préfiguration des différents grands parcs se poursuivent, notamment ACI, avec le choix de la maîtrise d'œuvre, et des concertations importantes avec les habitants pour concevoir le parc. Et sur Grandclément, le parc Gisèle Halimi se précise, notamment avec des négociations foncières en cours pour acquérir les parcelles.

J'aurais pu détailler la mobilité, les déchets, le projet éducatif de territoire, mais je vous laisse prendre connaissance des 135 pages du rapport de transition écologique, qui vous a été remis sur table.

Je voudrais souligner d'abord, pour conclure, le travail collectif à la fois des élus. C'est bien un collectif d'une quinzaine d'élus qui travaillent ensemble pour rendre cohérente et systémique la transition écologique, notamment au travers de réunions mensuelles, où nous travaillons sur cette cohérence politique, déclinée ensuite par une cohérence technique et une mission de transition écologique rattachée à la directrice générale des services.

Et je soulignerai l'engagement des agentes et agents de la Collectivité, à la fois au service des habitants, mais aussi pour s'engager dans des changements de pratiques, parfois difficiles, et c'est tout le sens du mois du grand défi qui s'ouvre la semaine prochaine à destination des agents municipaux, autour du triptyque : informer, se former et participer. Et c'est donc bien grâce à la mobilisation de chacune et chacun que nous pourrions relever ce grand défi pour limiter les effets du changement climatique sur notre ville, mais sur la planète tout entière.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame la première adjointe. J'ai deux interventions. La première est portée pour la majorité par le Cercle radical et Place publique.

Madame Katia DUBOUCHET, vous avez quatre minutes.

Mme DUBOUCHET.- Monsieur le maire, Chers collègues,

La transition écologique était un élément fort de notre campagne, et à mi-mandat, il était important de faire un point d'étape. Surtout que notre municipalité a choisi de présenter annuellement un état des lieux – non pas simplement relatif au développement durable – mais bien de tous les enjeux de la transition écologique, l'un de nos plus grands défis.

Ce rapport devra être présenté, le plus largement possible, et en toute humilité, aux Villeurbannais. En effet, il permet de rendre compte des choix qui ont été faits. Il permet aussi de montrer que nous sommes fidèles aux engagements pris devant nos concitoyens.

Certes, la tâche est immense face au dérèglement climatique, à la raréfaction des ressources, aux déchets mal assumés et à l'effondrement du vivant. Mais loin de céder à une posture défaitiste, la Ville de Villeurbanne est active sur tous les fronts.

De forts investissements ont été mis en œuvre, pour permettre la réalisation d'actions concrètes, auprès de tous les publics, pour accélérer l'amélioration de nos logements, la végétalisation de nos espaces publics, la gestion des biens communs et des ressources naturelles.

Le contexte, national comme international, notamment depuis la guerre en Ukraine, a accru encore l'importance d'adopter une politique de sobriété énergétique, et nous y parvenons. En effet, même si la facture augmente malgré tout, notre patrimoine municipal s'accroît pour satisfaire les besoins, nous avons réussi à baisser de manière continue les consommations énergétiques. Nous avons en la matière un devoir d'exemplarité. Il en est de même de la vente des véhicules municipaux non conformes à la ZFE, contenue dans un objectif plus global de réduction de notre flotte et d'alternatives moins carbonées.

Inciter à des comportements plus vertueux, c'est aussi agir sur des leviers tels que la commande publique, sur lesquels nous pouvons être exigeants. Cela contribue à l'évolution des entreprises vers des pratiques et des techniques plus vertueuses et plus durables. C'est pour cela que près de la moitié de nos marchés publics en 2022 comportaient des critères d'efficacité énergétique et de réduction de l'impact environnemental.

Au-delà de la sobriété, de l'exigence et de l'incitation, s'impliquer dans la transition écologique, c'est aussi rendre la ville plus vivable, plus enviable et désirable : c'est ce que permet la végétalisation. La nature en ville contribue à la diversité biologique, à une fraîcheur toujours plus essentielle face aux canicules ; à la lutte contre la pollution, les inondations et le ruissellement. Elle contribue aussi à un sentiment de bien-être et de bonheur des habitants.

En la matière, nous avons agi partout et dès que cela était possible : dans les grands projets immobiliers structurants, avec la création de grands parcs comme pour la ZAC Grandclément et ACI, mais aussi lors de la création de lignes de transports.

Parce qu'œuvrer pour la transition écologique, c'est aussi et surtout agir pour les générations futures : cinq cours d'école ont été désimperméabilisées entre 2022 et 2023.

Parce que la transition écologique nous concerne toutes et tous, grâce au budget participatif, les habitants et habitantes de Villeurbanne se sont eux-mêmes emparés du sujet, puisque pour l'édition 2022, plus de 20 % des propositions concernaient directement l'environnement et la nature en ville.

La transition écologique ne concerne donc pas seulement la planète et ses ressources naturelles, mais aussi celles et ceux qui y vivent, humains comme animaux. Elle est aussi créatrice d'emplois, puisqu'elle nécessite de nouvelles compétences et qu'elle suscite de nouveaux métiers au sein de notre collectivité.

La tâche est immense, l'urgence absolue, et ce rapport nous permet, face à un avenir qui paraît bien souvent incertain, de nous satisfaire des grandes avancées que nous avons pu réaliser ; mais aussi de penser les actions et ambitions du futur.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au Groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Emilie PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et chers collègues,

Comme chaque année, nous sommes informés de l'état d'avancement du plan de transition écologique de Villeurbanne.

Il s'agit désormais d'une obligation en matière de développement durable, mais nous tenions également à saluer le travail des services, autant au sujet des actions menées que pour la rédaction et la présentation de ce rapport très dense.

Par ailleurs, nous avons voté favorablement sur le processus de labellisation Climat Air Énergie de l'ADEME.

Sur le fond, nous reconnaissons que certains efforts ont été réalisés, mais rappelons la reprise d'un certain nombre de recommandations engagées au plan national, à savoir la diminution importante des consommations de chauffage et d'électricité des équipements municipaux, ici -22,6 % sur la première année du plan de sobriété énergétique, comme Mme la première adjointe l'a rappelé.

En ce qui concerne la rénovation des bâtiments communaux et des groupes scolaires, nous saluons l'initiative, mais nous nous interrogeons sur le calendrier - car il est juste précisé d'« ici la fin du mandat » - calendrier qui pourrait être impacté par la hausse substantielle du prix de certains matériaux, et donc sur le budget.

Au sujet de la ZFE, nous notons les permanences de l'agence des mobilités mises en place en octobre 2023 afin d'informer sur les aides au renouvellement des véhicules pour les habitants, et sur les modalités de souplesse accordées aux acteurs économiques. Comme nous étions en accord cette fois avec les réserves relatives à la ZFE apportées par la Ville de Villeurbanne, nous espérons donc que cette communication sur ces dispositifs d'information et d'aide saura démontrer son efficacité.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de la priorisation qui est annoncée sur les zones à végétaliser afin de permettre une diminution des îlots de chaleur, bien que cette priorisation pose toutefois un objectif à 2035.

Mme la première adjointe nous a annoncé en commission que cette carte en page 34, permettrait désormais de prioriser tout autant les préemptions et les acquisitions amiables, en vue de la création de parcs ou d'espaces végétalisés en ciblant certains quartiers, ce qui avait lieu jusqu'à présent de manière plus ou moins intuitive. Toutefois, nous n'avons pas vu de mention explicite de cette stratégie dans le document. Nous attendrons donc de voir les évolutions de cette politique foncière.

Personnellement, je peux tout à fait reconnaître la prise en compte d'une forme d'intuition dans certaines décisions, mais en matière de deniers publics, une rationalisation rigoureuse nous semble indispensable ! Enfin, si la création de parcs et jardins est attrayante, il ne faudrait pas oublier la crise du logement et les besoins sur lesquels nous reviendrons dans une prochaine intervention.

Pour conclure, nous souhaitons aussi rappeler que le Gouvernement a annoncé en juillet dernier une hausse de 7 milliards du budget dédié à la transition écologique en direction des particuliers, mais également en direction des entreprises engagées dans la transition et des Collectivités. Grâce au fonds vert, l'État compte ainsi soutenir les Collectivités locales en allouant 500 millions supplémentaires en faveur de l'écologie. Comptez-vous

ainsi, Monsieur le Maire, solliciter une dotation, peut-être en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments ?

Enfin nous revenons sur la question de la rénovation énergétique des logements de manière plus large. En complément de la prise en compte des nouvelles normes et de la configuration des logements à construire : quels seront concrètement les nouveaux dispositifs en faveur des copropriétés dégradées notamment, voire l'extension de dispositifs existants ? En effet, l'augmentation du budget précité souhaite cibler le doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers et la réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées.

Dans l'attente, nous prenons acte, Monsieur le maire, de cette communication.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame la première adjointe ?

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, quelques éléments de réponse sur la ZFE. La Métropole nous a annoncé que l'agence des mobilités tiendrait une permanence hebdomadaire à Villeurbanne, à la fois en centralité, à Gratte-Ciel, mais également dans différents quartiers. Nous sommes en cours de précision la part de la Métropole pour cette agence des mobilités, qui permettra en effet d'avoir un guichet unique permettant de se renseigner sur les différentes aides, notamment pour les changements de véhicules.

Sur les zones à végétaliser, en effet, Madame PROST, vous avez cité la carte située page 35, qui permet de faire état de la carte des îlots de fraîcheur, et donc aussi des îlots de chaleur, pour nous permettre de prioriser les acquisitions foncières, dont nous allons délibérer un peu plus tard dans le Conseil municipal, notamment pour faire l'acquisition d'une parcelle rue Fleury papillon, permettant la création d'un futur parc dans ce secteur. C'est bien cet outil-là, croisant les opportunités foncières et les enjeux de réduction des îlots de chaleur, qui va présider aux acquisitions foncières.

Même si aujourd'hui nous ne disposons pas de l'outil des îlots de fraîcheur, nous avons bien cet outil des cartes des îlots de chaleur. Nous précisons notre stratégie avec des outils plus performants grâce à l'engagement des équipes municipales, et notamment le recrutement de nouvelles compétences en géomatique au sein de la Ville.

Pour répondre à une dernière question que vous avez posée autour du fonds vert, bien sûr, nous le sollicitons, même si les processus de répondre aux différents appels à projets et au changement de doctrine de l'État pour financer et accompagner les Collectivités territoriales n'est rien de simple. Notamment les appels à projets qui laissent une certaine incertitude sur les montants dont nous serons au final bénéficiaires.

Nous avons souvent de bonnes nouvelles, mais cela laisse de vraies incertitudes, notamment car le soutien de l'État n'intervient que quand la Collectivité a déjà fait des études relativement avancées pour engager ces travaux. Il nous faut donc lancer des études avec une grande incertitude sur les recettes financières dont nous pourrions bénéficier. Et dans un contexte budgétaire contraint, notamment d'augmentation des taux

d'intérêt, cela laisse une forme d'hésitation à enclencher ces études devant cette incertitude à avoir ces recettes.

Sur les dispositifs d'accompagnement des ménages pour la rénovation de leur logement, siégeant au Conseil d'administration de l'ANAH, je suis bien placée pour savoir que nous allons avoir un budget supplémentaire. Sauf que l'ANAH n'a pas encore délibéré. Le règlement d'intervention national n'est pas encore connu. Une fois qu'il sera connu, la Métropole elle-même délibérera pour adapter son dispositif ECORENOV sur la métropole de Lyon. Et nous-mêmes adapterons dans un troisième temps, pour bien rester en complémentarité.

Ce qui a fait la force de l'intervention villeurbannaise, c'est cette fonction de guichet unique, repris par le Gouvernement avec France Rénov. Nous avons besoin de caler les dispositifs pour bien financer les trous, car nous savons d'ores et déjà qu'il y aura des ménages moins bien subventionnés. Et on voit bien que c'est l'accompagnement sur mesure des copropriétés qui permet de faire un vrai effet de levier, et notamment de réduire le temps des copropriétaires pour s'engager dans les travaux. Aujourd'hui, c'est entre sept et huit ans pour qu'une copropriété commence à réfléchir et engage les travaux. Il nous faut réduire drastiquement ces temps d'étude et de décision au sein des copropriétés. Ce sera l'enjeu des prochains mois.

M. LE MAIRE.- Merci. Un point : les services m'indiquent qu'en matière de dotation fonds vert sur l'exercice 2023, c'est 1,5 M€ qui sont déjà sécurisés en la matière. On ne peut que saluer l'effort de l'État à nos côtés sur cette ambition de transition écologique, en espérant que cela continue comme cela sur les autres années. Malgré les incertitudes qu'évoquait Mme la première adjointe, ce sont des fonds que nous solliciterons très régulièrement, il n'y a pas de difficulté.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour cette dernière précision. D'autre part, il y a une carte page 34 et une carte page 35, et quand je citais l'objectif 2035 que je questionnais un peu, c'était bien relativement à la carte « planter les rues villeurbannaises » en page 34. Mais j'ai bien entendu les précisions de Mme THOUVENOT. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je crois que cela n'appelle pas de réponse, d'autant qu'il ne me revient pas de juger votre intervention, mais je ne l'ai pas sentie dans une défiance vis-à-vis de ce que nous étions en train de faire, mais plutôt une forme de synergie, peut-être avec des souhaits que nous allions un peu plus vite sur certains sujets.

Je vous remercie de cette objectivité dans le propos. Je remercie aussi l'ensemble des élus, puisque Mme la première adjointe l'a dit, cela concerne beaucoup d'élus qui se mobilisent autour de ce chantier extrêmement important pour notre équipe, mais surtout pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Nous prenons acte de la présentation de ce plan de transition écologique.

5. DECISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets cette décision modificative aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? 7 *abstentions*. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Abstentions du groupe politique Villeurbanne Progressiste : Messieurs Prosper KABALO, Loïc CHABRIER, Stéphane COLSON, et Mesdames Virginie DEMARS, Sabrina BENHAIM, Emilie PROST, Anaïs D'HOSTINGUE.

6. VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention. Monsieur GLUCK, vous nous en dites un mot avant l'intervention ?

M. GLUCK.- Merci, Monsieur le Maire. Un petit mot très rapide. Nous proposons dans cette délibération au Conseil municipal de verser une prime exceptionnelle dite « pouvoir d'achat » aux agents et agents de la Ville selon les critères fixés par le décret paru le 31 octobre. Le montant de la prime varie de 300 à 800 € maximum, selon les revenus de chaque agent. Pour la fonction publique territoriale, c'est à chaque Collectivité de décider du versement ou non de la prime et de son montant, dans le cadre fixé par le décret.

Il nous paraît important de verser cette prime au montant maximum, dans les mêmes conditions que la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière. Cela concerne plus de 1 200 agents et agents de la Ville, soit environ 60 % du personnel, pour un montant proche de 700 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour la majorité, l'ensemble des groupes, portée par le groupe Socialistes et Citoyen.ne.s Villeurbannais.e.s. Mme Christina MARTINEAU a la parole.

Mme MARTINEAU.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Depuis près de 30 ans, les agents publics s'appauvrissent si l'on considère la valeur du point d'indice en comparaison de l'inflation : celui-ci a effectivement perdu près du quart de sa valeur courante en 30 ans. Selon une étude de l'INSEE parue le 25 octobre dernier, en dix ans, entre 2011 et 2021, la rémunération des salariés du privé a augmenté plus de deux fois plus vite que celle des fonctionnaires, mettant sérieusement à mal l'attractivité de l'emploi public, creusant les inégalités territoriales et amplifiant la concurrence entre Collectivités.

Les récents « dégels » du point d'indice étaient certes bienvenus, mais ne suffisent pas à rattraper un retard accumulé qui pèse particulièrement sur les basses rémunérations, précisément visées par la prime soumise au vote du Conseil municipal.

Facétie du calendrier, le décret instaurant cette prime, qui était attendu depuis le mois de juillet, a été signé pour Halloween. Sans doute pour respecter la tradition, le Gouvernement a jugé bon de faire une petite farce aux collectivités territoriales et leurs agents en tenant une ligne esquissée cet été : la prime sera bien facultative et non compensée. Le dispositif laisse donc un goût doux-amer, à l'image des précédents :

- doux, car nous ne pouvons qu'acquiescer devant le principe de toujours mieux rémunérer nos agents,
- amer, car celui-ci se fait sans aucune anticipation, concertation ou compensation par un État décisionnaire, qui dénature le processus de décentralisation et l'autonomie des collectivités.

Pour les trois collectivités de Villeurbanne, cette prime représente un peu moins d'1 million d'euros de dépenses supplémentaires qui vient se rajouter aux 5 millions déjà engagés par le relèvement du point d'indice, et ce, à financements constants pour la collectivité.

Les syndicats s'inquiètent à raison et ont d'ailleurs boycotté le conseil supérieur de la fonction publique territoriale qui a adopté cette prime, dénonçant clairement la vision du dialogue social de ce Gouvernement et sa méthode. Pour ce qui concerne les petites collectivités, il va falloir les convaincre de délibérer positivement, d'autant que cette aide prétend corriger les faiblesses du point d'indice comme seul levier de rehaussement du pouvoir d'achat.

Nous restons aussi réservés sur la tendance continue du Gouvernement de recourir à des primes, ou de simples mesures incitatives qui ne sauraient remplacer un impérieux travail sur la part des salaires et droits associés (pension de retraite, indemnités chômage) dans la répartition des richesses. Le saupoudrage et le bricolage ne sont pas une politique publique, encore moins lorsque l'on en fait supporter le coût par les Collectivités, et que l'on ne leur donne pas les moyens d'anticiper ces dépenses dans leur budget. Cette méthode de gouvernement à toujours donner plus de prérogatives aux Collectivités, sans pour autant leur donner les moyens qui vont avec, est insupportable ! C'est même le contraire qu'il se passe, avec une baisse des moyens alloués par l'État aux Collectivités, avec par exemple, la baisse de la CVAE.

Parce que le travail des personnels municipaux est la richesse de cette ville (la crise COVID nous l'a démontré), parce que nous sommes chaque jour redevables du travail accompli, et parce que nous croyons que chacune et chacun doit pouvoir vivre confortablement de son travail, nous voterons en faveur de cette prime,

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. REVISION ET ACTUALISATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Avant de laisser la parole à M. l'adjoint en charge des finances, je vais en dire un mot en introduction.

Vous le savez, notre équipe municipale, sur ce mandat, a fait le choix de porter une politique ambitieuse d'investissement, avec plusieurs objectifs en ligne de mire. D'abord, la réponse à l'évolution de la population. Il nous faut, au regard de cette évolution, adapter l'offre d'équipements publics. Cela demande de construire de nouvelles écoles, de nouvelles crèches, des équipements sportifs supplémentaires.

Il y a également un deuxième enjeu sur le confort d'usage, où il nous faut améliorer la performance énergétique, que ce soit pour le confort d'usage ou pour faire face, troisième point, au changement climatique. Il est bien sûr urgent d'améliorer les consommations de ces bâtiments, mais aussi la qualité de vie en ville, avec la création de nouveaux équipements, de nouveaux parcs, pour développer la végétalisation.

C'était l'objet du rapport précédent, qui indiquait nos actions en la matière. C'est une attente forte des habitantes et des habitants et un moyen utile de lutter contre les îlots de chaleur dans la ville.

Et enfin, il nous faut accompagner des projets structurants, qui sont en train de transformer profondément la ville, que ce soit les transports en commun, le développement des voies lyonnaises ou les projets urbains de grande envergure qui sont engagés sur notre territoire, qui l'étaient préalablement et qui passent en phase réalisation sur ce mandat.

Les orientations budgétaires 2024 traduisent ce choix. À mi-mandat, alors que la plupart des projets majeurs sont désormais engagés, notre budget témoigne du maintien d'une dynamique d'investissement à un niveau exceptionnellement élevé, dans la continuité des années intérieures. Ces investissements, au-delà du financement et de leur réalisation en tant que telle, impactent aussi nos dépenses de fonctionnement. Tout le monde le comprend bien. Une nouvelle crèche qui ouvre, c'est bien sûr un bâtiment supplémentaire à chauffer, à entretenir, c'est une équipe supplémentaire à recruter, à rémunérer, à former. Ce sont des enfants à prendre en charge en matière de nourriture et de mesures d'hygiène liées à leur accueil.

Ce choix, nous l'assumons, car il est de notre responsabilité d'adapter la ville d'aujourd'hui, de préparer la ville de demain. Nous l'assumons dans un contexte économique qui se dégrade bien plus que les prévisions que nous avons élaborées. Depuis maintenant deux ans, nous sommes confrontés à plusieurs facteurs cumulatifs

d'augmentation de nos dépenses, dans des proportions inédites en pourcentage et en volume. Des facteurs qui ne dépendent pas directement de la Ville et de ses choix, mais qui s'imposent à elle.

D'abord, l'inflation. Évolution de l'indice des prix à la consommation : + 4 % à fin octobre 2023, après 6 % en 2022, avec des évolutions très fortes des prix sur des postes de dépenses particulièrement importants pour le budget de la Ville, notamment énergie, alimentation, travaux, assurances. Après une augmentation en 2023 de l'ordre de 52 %, l'évolution des dépenses liées aux fluides pour 2024 est estimée à 40 % supplémentaires, soit une augmentation de l'ordre de 2 M€.

Nous venons de voter une prime au pouvoir d'achat, mais il y a aussi des revalorisations de la rémunération des agents publics. Celles-ci sont décidées par l'État en 2022, en 2023. Elles restent inférieures à l'inflation, mais elles ont un impact fort sur nos dépenses de fonctionnement. Il faut se rappeler (tout le monde s'en souvient ici, mais je le rappelle pour celles et ceux qui suivent ce Conseil) que la masse salariale représente 60 % de notre budget. Le coût de ces mesures, hors prime de pouvoir d'achat, est estimé à 1,5 M€ en année pleine pour l'exercice 2024.

Enfin, l'évolution des taux d'intérêt, qui dépassent aujourd'hui les 4 %, alors qu'ils étaient inférieurs à 0,5 % en début de mandat, soit une augmentation de l'ordre de 1,5 M€ des frais financiers pour l'année à venir.

Pour financer cet effort d'investissement que nous avons choisi de réaliser, alors que nos dépenses de fonctionnement augmentent mécaniquement sous ces effets conjugués, nous avons d'abord, en 2023, mobilisé les marges de manœuvre permises par la très bonne santé financière de notre Collectivité. Cela s'est traduit par une diminution de notre autofinancement et une augmentation de notre endettement. Pour garantir la capacité de la Ville à investir sur le moyen et sur le long terme, nous nous fixons pour 2024 un objectif de rétablissement de l'autofinancement, afin de réguler le rythme d'augmentation de l'endettement. Préparer l'avenir, c'est aussi s'assurer que la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit, puisse continuer à mener des projets dont la ville a besoin.

Pour y parvenir, nous avons décidé de mener une action forte sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Cela passe par la stabilisation des effectifs de la Collectivité. Après l'effort important de remise à niveau de ces dernières années, nous allons limiter à 2 % de l'évolution de la masse salariale, tout en intégrant les mesures salariales décidées par le Gouvernement en 2023. Cela passe aussi par des dépenses de fonctionnement courant, ainsi que des budgets de subventions, dont l'évolution globale est contenue.

Cette action n'est pour autant pas suffisante pour compenser les impacts de l'inflation et rétablir durablement notre épargne à un niveau adapté à l'ambition de notre programme d'investissement. Encore une fois, notre Ville subit, pour la deuxième année consécutive, des augmentations considérables, notamment liées à l'inflation. C'est pourquoi, dans ce rapport, nous avons pris la décision d'augmenter aussi nos recettes par une évolution de 10 % des taux des impôts locaux.

Nous ne prenons, bien sûr, pas cette décision à la légère. Je suis bien conscient qu'elle va peser sur la situation des habitants concernés, les propriétaires des logements. Cette augmentation représentera en moyenne une dépense supplémentaire de l'ordre de 5 € par mois pour les contribuables. Et si nous sommes réduits à augmenter les impôts, c'est que nous avons d'ores et déjà activé tous les leviers dont nous disposons.

Un travail considérable a été réalisé pour identifier, parmi nos dépenses de fonctionnement courant, celles qui pouvaient être réduites sans dégrader de manière trop importante le niveau de service apporté aux habitants.

Il nous faut savoir qu'en termes de recettes, les dotations de l'État, qui constituent 15 % de ressources, ne sont pas indexées sur le taux d'inflation, et que le seul levier dont nous disposons, en dehors de l'impôt, est la tarification des services municipaux. Elle a déjà été revue en 2023, permettant, dans un souci de justice sociale, d'ajuster la participation des bénéficiaires à leur situation financière. De plus, quand ils ne sont pas gratuits, les services publics ont des tarifs systématiquement inférieurs au coût réel de ces services. Et c'est précisément cela, le principe de l'impôt : faire prendre en charge par la communauté des habitants le financement des services publics assurés gratuitement par la Collectivité publique.

Aussi, dès lors que le coût de ces services augmente dans de telles proportions, nous n'avons pas d'autre choix que de faire contribuer la communauté au financement de cette augmentation. Cette action combinée sur nos recettes et nos dépenses de fonctionnement ainsi que l'intégration au budget primitif des recettes exceptionnelles liées à l'opération de recapitalisation de la SVU, vont permettre de présenter le mois prochain, au Conseil municipal, un budget 2024 qui poursuit l'effort d'investissement en faveur de l'adaptation de la ville, tout en limitant l'augmentation de la dette, pour préserver sa soutenabilité dans les années à venir.

Voilà ce que je souhaitais dire en introduction, avant que M. BOCQUET n'entre dans le détail de ce DOB. Je veux le remercier, lui, ainsi que l'ensemble des élus et des services qui ont travaillé à l'élaboration de ces orientations budgétaires. Cela a été un travail extrêmement précis et volontariste de notre Municipalité. Encore merci à chacune et à chacun d'entre vous.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Le DOB est l'occasion de présenter les lignes stratégiques de l'action municipale. Vous avez un document qui vous fournit la rétrospective des finances de la Ville, la prospective économique 2024 et les principales mesures du projet de loi de finances initial.

Je rappelle en préambule la stratégie budgétaire que nous avons exposée à la fin de l'année 2020 pour le mandat. Deux étapes. D'abord, le rattrapage. Ensuite, la consolidation. Le rattrapage sur la première moitié du mandat consistait en un renforcement de l'action publique, considérant que de nombreux secteurs souffraient d'un manque de moyens. Cela s'est concrétisé par une politique RH forte et un accroissement de nos dépenses.

Nous entamons désormais la phase de consolidation, de normalisation budgétaire.

Évidemment, le contexte, depuis le début du mandat, a été marqué par une succession d'évènements internationaux qui ont un impact fort sur la Commune : crise sanitaire, conflit en Ukraine, crise inflationniste, augmentation des taux directeurs. Et tout cela pèse sur le budget communal à de nombreux égards. Nous allons le voir dans les diapositives suivantes.

Nous allons d'abord revenir sur les dotations et compensations de l'État, qui représentent 12 % en 2022. Elles progressent depuis 2018, mais rapportés à la population, les concours de l'État restent équivalents, ce qui donne envie de dire que même quand cela augmente, cela n'augmente pas vraiment. Et surtout, cela ne permet pas de revenir au niveau de 2013, le dernier exercice avant les plans d'économies successifs.

Entre 2013 et 2022, les dotations et compensations de l'État sont passées de 189 € par habitant à 138 € par habitant. Pendant ce temps, les dotations et compensations de la Métropole progressent à 13,7 M€. Il faut savoir tout de même que les postes fiscalité et dotations compensations, c'est 78 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Donc, vous comprenez que nous les regardions attentivement.

Sur les charges et recettes courantes, on voit très clairement sur ce graphique que l'effet ciseau avait disparu en 2018 du fait des modifications fiscales, lorsque la taxe foncière avait augmenté. Les recettes courantes progressaient de 5,3 % contre une diminution de l'évolution des dépenses courantes. Ensuite, vous voyez l'effet de la pandémie, puis le retour d'activité, puis l'année CFC, et les effets du plan de mandat.

Donc, un effet ciseau conséquent qui est constaté. Une épargne de gestion qui passe de 31 à 27 M€. Cette diminution de l'autofinancement est à regarder au prisme aussi de notre forte stratégie d'investissement, d'un programme d'investissement très ambitieux, que l'on voit sur la diapositive suivante, qui illustre une tendance à la hausse sur la longue période des dépenses d'équipement. Plutôt une moyenne aux alentours de 19 M€ avant 2007, puis 30 M€ avant 2014, pas loin des 40 M€ sur le dernier mandat. Et maintenant, hormis le trou de 2020 avec la pandémie, nous sommes au-delà des 40 M€. Nous atteignons même 51 M€ sur 2022, et il va encore croître lors de l'exercice 2023.

Les dépenses d'équipement brutes représentent 307 € par habitant à Villeurbanne. Elles s'élevaient à 253 € par habitant pour les communes de plus de 100 000 habitants au niveau national.

Évidemment, l'effet de tous ces éléments, à la fois la stratégie municipale, les choix que nous faisons, et le contexte et les facteurs exogènes, provoque une dette qui progresse à hauteur de 50 M€ en 2022. Le ratio dette par habitant fin 2022 ressort à 326 € pour Villeurbanne. Il est de 1 080 € pour la strate au niveau national. Ce qui témoigne le plus de la capacité de la Collectivité à faire face à ses obligations en matière de remboursement de dette, c'est la capacité de désendettement. Elle se dégrade légèrement, elle passe de 1,41 année à 1,81 année.

Il est important de noter ce que dit le Ministre de la Cohésion des territoires à ce sujet : *« Les capacités actuelles de désendettement du bloc communal sont inférieures à cinq ans. Il y a donc des réserves d'investissement dans ce pays. »* La nôtre étant à peine à 1,8 année de capacité de désendettement, on peut se dire avec le Ministre que nous avons énormément de marge et que nous avons bien raison d'investir. Cela ne doit pas nous dispenser d'une

consolidation de l'épargne de gestion dans un contexte où la remontée des taux augmente le coût de la dette.

Nous passons aux données macroéconomiques du projet de loi de finances initial.

En 2024, la croissance du PIB est envisagée à 1,4 % après une estimation en 2023 à 1 %. Pour mémoire, elle était de 6,8 % en 2022. Le prix du baril de pétrole pourrait remonter à 86 \$. L'euro resterait stable par rapport au dollar, à une parité de 1,1. Et l'inflation serait en régression. On pourrait voir potentiellement en 2024 une sortie de crise, qui reste tout de même très incertaine. D'ailleurs, j'imagine, je ne vais pas dire les attermoissements, mais en tout cas le fait de reporter les décisions sur le projet de loi de finances pluriannuel au Parlement, est sans doute lié aussi à des incertitudes.

La PLFI propose aussi un certain nombre de mesures qui touchent les Collectivités locales et potentiellement Villeurbanne, même si ce n'est pas le cas pour toutes. D'abord, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La prorogation de l'abattement de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les quartiers « politique de la ville ». L'abondement de l'enveloppe DGF. Malheureusement, cela ne concerne pas Villeurbanne. Et le projet de loi de finances pluriannuel, qui a été présenté au Parlement, mais rejeté en commission mixte paritaire. Il va fixer les objectifs d'évolution pour contribuer à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Nous reviendrons peut-être sur cette question, car en matière de dette, il y a deux discours et il va falloir voir quel est celui tenu par le Gouvernement.

On peut noter en tout cas dans ce budget que le Gouvernement ne fait pas le choix d'un retour à l'orthodoxie budgétaire, préférant différer, en l'assumant (c'est dit très clairement par la Première ministre et le Ministre de l'Économie), différer les mesures d'économies à plus tard. L'argument du Gouvernement, et je crois que l'on peut le rejoindre, est que le désendettement n'est pas prioritaire par rapport à l'enjeu de transformation environnemental et écologique, notamment au niveau des Collectivités locales qui supportent l'investissement public.

Évidemment, nous participons à ce consensus sur le sujet.

Sur les perspectives de recettes 2024, en matière de dotation de l'État, il y a une hausse de 300 000 € de la dotation forfaitaire, 450 000 € de la dotation de solidarité urbaine. Les droits de mutation, eux, on les prévoit en baisse. Vous connaissez le contexte économique et son effet sur le marché l'immobilier : hausse des prix des matières premières, politique du crédit assez stricte, coûts de l'immobilier en hausse et baisse des permis de construire. Il y aura moins de droits de mutation sur l'année prochaine.

En matière de dotation de la Métropole de Lyon, nous sommes sur une relative stabilité. On projette des recettes du domaine et des services produits en légère hausse, partant du principe que l'on va essayer de suivre l'inflation. Et c'est aussi là qu'apparaissent le stationnement payant ou les remboursements de frais de forfaits post-stationnement. Sur les recettes d'investissement, un FCTVA en hausse, sur la suite logique de la hausse de nos dépenses d'équipement, et aussi une hausse des participations des promoteurs liée aux PUP et aux ZAC, et des subventions en fonction de l'avancement des chantiers.

Ici apparaissent aussi ce dont a parlé M. le Maire et qui apparaîtra dans huit délibérations : des cessions de patrimoine. Évidemment, une ligne tout à fait exceptionnelle liée à l'opération Gratte-Ciel SVU.

Il est ici utile de rappeler tout de même, suite à ces deux diapositives, que l'augmentation des dépenses est en partie conjoncturelle, alors que l'augmentation des recettes est, elle, structurelle.

L'évolution des épargnes de gestion n'a pas atteint des niveaux alarmants. Les ratios ont certes diminué en 2021 et 2022, mais la Ville maintient une épargne nette de 23 M€. Pour comparaison, sur l'épargne nette visée en 2023 d'un certain nombre de Collectivités, évidemment, les strates et budgets ne sont pas toujours les mêmes, mais en niveau par habitant, nous restons tout à fait en haut du classement. 23 M€ pour Villeurbanne par rapport à 10 M€ à Dijon, 20 M€ pour Brest, 600 000 € pour Grenoble. Nous sommes sur des rapports extrêmement différents.

Sur les perspectives de recettes, c'est sans doute le sujet qui intéressera le plus le débat d'aujourd'hui, nous avons d'abord une revalorisation nominale décidée par la loi de finances à la date du 30 novembre, en glissement annuel, à hauteur de 4,5 % fin octobre 2023. Il faut bien préciser là-dessus que l'inflation est fondée, évaluée sur le panier des ménages, qui n'est pas tout à fait le panier des Collectivités. Souvent, il y a hiatus important entre l'inflation évaluée sur le panier des ménages et l'inflation subie par les Collectivités. J'en prendrai quelques exemples ensuite.

À taux constant, en évoquant les perspectives évoquées dans la note, c'est un produit estimé à 116,2 M€. Et la municipalité, la majorité fait le choix de proposer une hausse des taux uniforme de 10 %. Sur le foncier bâti, cela passerait de 29,94 % à 32,97 %. Sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de 17,28 % à 19 %. Et sur le foncier non bâti de 18,94 % à 20,83 %.

C'est un produit après application de la hausse à hauteur de 124,2 M€ de fiscalité directe. Et cela vise à reconstituer notre autofinancement envisagé à hauteur de 28 M€, pour financer un investissement soutenu en 2024 et sur les exercices suivants, même si, évidemment, cet investissement devra aussi être priorisé. En tout cas, l'enjeu est de donner les moyens à la Collectivité de continuer son action.

Nous avons un emprunt d'équilibre envisagé à 42 M€. Pour mémoire, il était au BP 2023 à 61 M€. Il serait donc en baisse, liée à la reconstitution de l'autofinancement. Cela peut être apprécié comme un point positif alors que les taux sont en remontée.

Notre mandat s'inscrit dans une stratégie qui ne bouge pas depuis 2020 et qui repose sur le principe de volontarisme. Cette stratégie, c'est la volonté de procéder à un effet de rattrapage sur l'investissement et sur le fonctionnement sur la première partie du mandat, et à une normalisation sur la seconde partie du mandat. Avec le BP 2024, nous procéderons en décembre à cette normalisation. Nous viserons le retour à une évolution parallèle des recettes et des dépenses, comme prévu en début de mandat, pour préserver notre autofinancement. Évidemment que les trois premières années de mandat et le contexte ont été particulièrement contraignants et nous obligent à une mesure de correction. C'est l'inflation qui reste soutenue, malgré le reflux entamé, comparée à 2022. C'est la nouvelle augmentation significative de la facture énergétique.

D'ailleurs, je n'ai pas vu passer une diapo qui devait montrer l'augmentation des coûts des fluides. Nous pourrions y revenir plus tard. Nous passons de 4 M€ à 8 M€ rien que sur les fluides. C'est assez révélateur d'un certain nombre de lignes qui explosent. Encore récemment, en CAO, on était sur + 400 % sur des marchés assurantiels. Toute l'économie de la Ville est directement impactée par cet élément. Donc, une augmentation significative de cette fracture énergétique, malgré les mesures de sobriété.

Et un État qui, pour reprendre la formule du Président du Comité de finances publiques, André LANIEL, procède sur les Collectivités d'un supplice du garrot. Quand Emmanuel MACRON parle de fin de l'abondance, les Collectivités n'ont pas vraiment connu l'abondance, mais ce sont elles qui continuent de payer et qui paieront le désendettement de l'État. C'est une situation qui impose aux Collectivités de poursuivre, à travers différents axes, la maîtrise de l'évolution de leur DRF, non seulement pour contribuer à l'équilibre des comptes publics, mais aussi pour leur permettre de continuer à investir et répondre aux besoins de leur population.

Nous poursuivons, nous, notre plan d'équipement et nos trois transitions sur la base du programme municipal. Nous venons d'ailleurs d'entendre le rapport annuel sur l'état d'avancement de la transition écologique. Et ce n'est pas un hasard si le législateur impose cette présentation en amont des orientations budgétaires. L'idée est que les élus aient bien conscience des enjeux écologiques et du rôle des Collectivités, de la tâche immense pour l'adaptation des territoires, qui pèse forcément sur les finances, mais qui est nécessaire.

Nous avons prévu et nous présenterons en décembre un budget 2024 de transition, après trois années de forte accélération. Nous projetons un budget de normalisation, de réalignement des dépenses et des recettes. Le contexte international a percuté notre stratégie, mais nous avons su nous adapter pour amortir les effets de la crise. Là où des Collectivités ont fait très tôt le choix d'arrêter leur plan de mandat ou d'utiliser le levier fiscal très en amont, nous avons porté d'abord l'effort en dépenses et en recettes pour préserver les capacités de la Ville sur le long terme. Et maintenant, nous passons à une deuxième partie de mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'adjoint. Je vais laisser la parole pour une première intervention commune de la majorité, portée par le groupe VIE !, avec M. Olivier GLUCK, pour 10 minutes.

M. GLUCK.- Merci. Chers collègues et concitoyen.es de Villeurbanne,

Tous les ans à cette époque, nous tenons ce débat d'orientation budgétaire. Au-delà de son obligation légale, même s'il revêt souvent un caractère technique, c'est un exercice de transparence essentiel que nous devons aux Villeurbannaises et Villeurbannais.

Nous sommes à un tournant budgétaire de notre mandat municipal. Après trois ans d'augmentation importante, mais assumée, de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, également associée à une hausse des recettes, il nous faut continuer à investir pour développer les services publics tout en étant vigilants quant à la trajectoire budgétaire pluriannuelle, et cela afin de ne pas obérer les capacités de la Ville à continuer d'investir dans le futur.

En responsabilité, nos choix politiques n'ont pas changé. Mais des facteurs externes non prévisibles en 2020 nous obligent à davantage de vigilance : après les épisodes liés au Covid entre 2020 et 2022, nous voilà maintenant confrontés depuis plusieurs mois à une inflation très élevée.

Notre choix politique a été d'investir fortement dans le développement des services publics en renforçant les services existants et en créant de nouveaux équipements : des écoles, des parcs et jardins, des équipements pour la petite enfance ou pour le sport étaient en manque manifeste dans certains quartiers. Notre ville nécessite des évolutions coûteuses liées aux transitions écologique, sociale et démocratique que nous portons. Par exemple, l'isolation des bâtiments publics, la dés-imperméabilisation des sols, la végétalisation, l'évolution des mobilités sont autant de sujets pour adapter la ville et faire qu'elle reste habitable dans le futur. Tout cela s'est accompagné de nombreuses créations de postes, 250 en trois ans, et d'une politique volontariste en matière de ressources humaines.

Ces choix politiques forts expliquent pourquoi nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 20 % en trois ans. Cette augmentation est à relativiser, car un rattrapage devait s'opérer pour faire face à l'augmentation importante de la population et pour être au niveau des villes équivalentes. Les dépenses réelles de fonctionnement de Villeurbanne se sont élevées à 968 € par habitant en 2022. La moyenne des villes de même strate, qui n'ont pas toutes une population croissante comme la nôtre, est de 1 214 €.

Les dépenses d'investissements sont quant à elles passées de 35 M€ en 2020 à 56 M€ en 2022.

À titre d'exemple, les dépenses d'équipement brut par habitant sont passées de 175 € en 2020 à 334 € en 2022.

Ces choix politiques ont été faits en responsabilité et ont été rendus possibles par une forte hausse également des recettes de fonctionnement de + 15 % depuis le début du mandat.

Néanmoins, la mobilisation de l'emprunt a été nécessaire, mais raisonnable. Le niveau d'endettement est passé de 34 M€ en 2020 à 50 M€ en 2022, soit une dette de 326 € par habitant. Le taux d'endettement, c'est-à-dire la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, reste maîtrisé au niveau de 28 % alors qu'il est de 76 % pour les communes de la strate. Les intérêts de la dette repartent légèrement à la hausse, mais ils restent contenus.

Le contexte inflationniste depuis plus d'un an, suite en particulier à l'agression de l'Ukraine par la Russie, nous conduit maintenant à devoir soutenir une augmentation inédite et imprévisible de dépenses contraintes liées à la conjoncture économique.

L'inflation, proche de 7 % en 2022, s'établirait à 6 % en 2023 et devrait rester supérieure à 3 % en 2024. Certains secteurs comme l'énergie, l'alimentation ou les opérations de travaux impactent très fortement le budget de la Ville avec des augmentations supérieures à 10 %.

Typiquement, le coût des fluides augmenterait de plus de 30 % en 2024, soit un surcoût de 2 M€ relativement à 2023, qui avait déjà vu une hausse de 38 % des coûts malgré les mesures de sobriété énergétique prises l'an dernier, comme cela a été évoqué tout à l'heure par Agnès THOUVENOT. Ces mesures d'économie d'énergie grâce aux efforts quotidiens des personnels municipaux et des usagers des équipements publics doivent se poursuivre : c'est bon pour les finances de la Ville, mais aussi pour la planète.

La masse salariale est elle aussi en forte hausse du fait de décisions prises par l'État sans compensation financière, nous y reviendrons. L'augmentation du point d'indice à deux reprises, + 3,5 % en 2022 et + 1,5 % en 2023, représente un coût de 5 M€ en année pleine. À cela s'ajoutent en 2023 d'autres revalorisations indiciaires pour un montant proche de 1,5 M€.

Toutes ces mesures prises par l'État sont justifiées et restent insuffisantes relativement au pouvoir d'achat du personnel. Je ne reviens pas sur les raisons qui nous ont conduits à voter à l'instant une prime exceptionnelle pouvoir d'achat.

Les effets de l'inflation et du point d'indice pèsent seuls plus de 10 millions d'euros de dépenses contraintes supplémentaires.

Une autre dépense supplémentaire contrainte est liée à l'augmentation des taux d'intérêt qui étaient de 0,5 % à 15 ans en 2020, et à plus de 3 % à 10 ans fin 2022. Nous subissons également une augmentation de la charge foncière et une très forte hausse des coûts de construction entre 2022 et 2023.

Parallèlement, nos recettes se contractent. Un ralentissement de l'économie est à craindre pour 2024. La hausse des taux d'intérêt ralentit très fortement le marché de l'immobilier, provoquant une baisse des droits de mutation. Sur la base constatée cette année, il faut anticiper une baisse de près de 3 M€ en 2024 relativement à 2022.

Mais surtout, alors que la situation économique est défavorable, l'État n'est pas au rendez-vous !

Les dotations et compensations de l'État sont en forte baisse depuis 2013. La dotation forfaitaire a diminué de plus de 7 M€ entre 2013 et 2022, alors que la population a augmenté de plus de 7 % sur la même période. Nous payons encore aujourd'hui les plans d'austérité successifs imposés par l'État, principalement entre 2014 et 2017. Villeurbanne reste mal dotée relativement aux communes de la strate, puisque la dotation globale de fonctionnement est proche de 125 € par habitant en 2022 alors qu'elle est de 214 € au niveau national.

Un autre indicateur révélateur du désengagement de l'État est la part des dotations et compensations de l'État dans les recettes réelles de la Ville hors cessions : elle était proche de 22 % en 2009 et ne représente plus que 12 % en 2022.

Il ne devrait pas y avoir de bonne nouvelle dans le projet de loi de finances 2024 alors qu'une mesure de bon sens serait a minima d'indexer la dotation aux Collectivités territoriales sur l'inflation. Sans cela, c'est in fine une perte de ressources pour les Collectivités.

Fort heureusement, à ce jour, le Sénat résiste face au Gouvernement pour ne pas imposer aux Collectivités locales des pactes dits « de confiance », qui sont en réalité de nouvelles

mesures d'austérité imposant à certaines collectivités de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 0,5 point en dessous de l'inflation.

C'est tout le contraire qu'il faut faire ! Pour faire face à la conjoncture économique, pour amplifier la transition écologique, pour soutenir l'économie - notamment le bâtiment par l'achat public - il faut donner aux Collectivités territoriales les capacités d'investir et d'accompagner les mutations qui s'imposent. Rappelons que les Collectivités sont le principal moteur de l'investissement.

Au niveau des recettes, la Collectivité ne dispose principalement que de deux leviers.

Le premier concerne la tarification des services rendus à la population.

Ce chapitre varie de 7 à 8 M€ selon la fréquentation des services publics et les demandes d'utilisation du domaine public. Un travail important a été fait l'an dernier pour revoir la tarification de nombreux services publics dans le but de prendre en compte les effets de l'inflation et d'améliorer le caractère social de notre politique tarifaire basée sur le quotient familial, en intégrant davantage de progressivité.

Le seul levier restant à notre disposition est le levier fiscal, réduit désormais à la seule taxe foncière, et pour un très faible montant, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

C'est l'hypocrisie de la soi-disant décentralisation et libre administration des Collectivités qui consiste à ce que l'État transfère des compétences aux collectivités, décide pour elles d'un certain nombre de mesures, sans compensation financière. Les exemples récents de mesures salariales sont très impactant budgétairement et entièrement à la charge de la Collectivité, pendant que l'État réduit les dotations et limite les leviers permettant d'augmenter les recettes.

Un autre exemple réside dans l'article 6 du projet de loi de finances 2024, une très bonne mesure qui prévoit l'exonération de la taxe foncière bâtie pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique. Mais là aussi, il s'agit d'une perte de recettes sans aucune compensation.

À ce stade de mi-mandat, étant donné la conjoncture économique et le manque de soutien de l'État, mais aussi la nécessité de préserver les capacités d'investissements de la Ville, nous sommes malheureusement contraints, comme beaucoup d'autres municipalités, de proposer une augmentation de la part communale de la taxe foncière et de la taxe d'habitation des résidences secondaires à hauteur de 10 %.

Cette mesure augmenterait les recettes fiscales prévisionnelles de 116 M€ aujourd'hui à 124 M€, soit +8 M€. Pour mémoire, les deux dernières hausses de fiscalité datent de 2018 et 2009.

Cette hausse de 10 % de la part communale des taxes compenserait à peine les effets exogènes que nous venons de détailler : inflation et mesures salariales sur 2023 et 2024, alors que nous avons réussi à absorber les effets conjoncturels en 2021 et 2022 sans activer le levier fiscal.

Toutes les Collectivités sont confrontées à une même conjoncture économique défavorable, qui les conduit soit à s'endetter, soit à activer le levier fiscal, soit à couper

les investissements, parfois les trois à la fois. Notre choix est d'activer le levier fiscal dans des proportions raisonnables, tout en gardant un niveau d'investissement élevé et en s'appuyant sur un endettement qui reste maîtrisé.

Nous sommes conscients et conscientes que l'activation du levier fiscal va être difficile pour une partie de nos concitoyens, car il n'y a pas que des propriétaires riches à Villeurbanne. Mais c'est une nécessité conjoncturelle pour maintenir des services publics et des équipements à la hauteur des attentes de la population, sans obérer les investissements dans la future décennie : c'est notre cap et nous le maintenons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au Groupe Villeurbanne Progressive, Mme BENHAIM.

Mme BENHAIM.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'adjoint aux finances,

Chers collègues,

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice qui permet de poser les bases d'un débat à caractère financier et stratégique, en vue de l'élaboration du Budget de l'année 2024.

Il prend en compte la situation actuelle de la collectivité et ses projets à venir, ainsi que les impacts budgétaires induits par la situation nationale et internationale.

Que nous dit donc ce DOB ?

Tout d'abord, il revient sur l'historique des finances de Villeurbanne. Un historique que nous savons très bon, avec une gestion rigoureuse, à l'arrivée de votre mandature.

Puis votre exécutif a souhaité depuis 2020 marquer Villeurbanne de son empreinte en passant par une augmentation des dépenses de manière très significative (réserves foncières, investissements, création de postes).

Les dépenses ont été multipliées et démultipliées, avec un leitmotiv : « nous avons les moyens de nos ambitions »

Alors que dans ce même temps (pour ne pas dire le « en même temps »), nous étions déjà confrontés à un contexte national et international compliqué depuis 2020 avec le covid, une hausse du prix de l'énergie ainsi qu'une inflation. Ces éléments exogènes perturbateurs ne sont donc pas nouveaux.

Ce à quoi nous avons toujours appelé à la vigilance et la prudence en constatant chaque année la dégradation des ratios financiers. Nous avons alerté à plusieurs reprises sur la nécessité de conserver des marges de manœuvre par précaution.

La situation économique globale reste tendue avec l'explosion du coût des matières premières, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et des contrats d'assurance.

Cette situation est maintenant un fait, et il convient donc de préparer les finances en conséquence.

Si nous regardons du côté des dépenses :

Les principales dépenses, ce sont d'abord les charges de personnel, qui ont évolué de 8 % entre 2021 et 2022 (contre 4,5 % pour les communes de même strate, soit quasiment le double).

Ces coûts sont induits en partie par les revalorisations du point d'indice. Mais aussi : entre 2020 et 2023, près de 250 postes ont été créés – alors que la population n'a pas évolué dans les mêmes proportions. On a donc du mal à voir la corrélation entre les deux.

Étonnamment, vous proposez maintenant zéro création de postes pour 2024, comme annoncé en commission économie, affaires générales, ou bien 2 % des effectifs, comme indiqué ce soir par M. le Maire. C'est plutôt étonnant et drastique comme proposition ? Cela ressemble à une course effrénée à l'embauche qui s'arrête brusquement. Pourquoi ne pas avoir lissé les embauches au fil de l'eau ? 2024 verra de nouveaux besoins en personnel apparaître sans capacité financière pour répondre aux attentes des services.

Face à vos dépenses qui ont induit des coûts sur de longues périodes (embauches, acquisitions, etc.), où irez-vous chercher les recettes correspondantes ?

D'abord, du côté de l'État, les recettes sont confortées par le projet de loi de finances de 2024 qui est favorable à la Ville de Villeurbanne, avec une augmentation prévisionnelle des recettes.

Tout d'abord, avec la compensation de la taxe d'habitation, et les dotations et des compensations de l'État depuis 2017. Certains préfèrent reprendre les chiffres de 2013 pour indiquer que celles-ci diminuent. Ou encore avec la CVAE, dont la disparition prévue pour 2024 est reportée à 2027, sans toutefois que la compensation dès 2024 aux Collectivités par l'allocation d'une fraction de TVA ne soit supprimée.

C'est une bonne chose, d'une part car cela repousse sa suppression à la fin du mandat présidentiel, mais également au début du mandat municipal et métropolitain suivant.

Malgré des inquiétudes répétées par vos groupes au cours des différents Conseils municipaux, et encore ce soir, nous constatons que l'État ne se défausse pas sur ses engagements, bien au contraire, il tient sa part quant aux recettes des Collectivités.

Il est à noter un accroissement des moyens attribués à une planification écologique durable, avec des lignes de crédit ouvertes pour la rénovation énergétique, auquel nous ne pouvons que nous réjouir que vous souhaitiez vous inscrire dans la lignée du Projet Loi Finances.

Comment maintenant équilibrer sur le budget les recettes et les dépenses :

Vous proposez : *« au regard des divers éléments de contexte [...] de conforter la situation financière de la Collectivité en procédant à une évolution uniforme de la fiscalité de 10 % des taux de chacune des taxes, foncière bâti, foncière non bâti et taxe d'habitation des résidences secondaires. »*

Pour nous, c'est une surprise, que je qualifierai de mauvaise pour les Villeurbannais. Alors que vous affirmiez avec constance depuis la campagne électorale de 2020 et ici même que vous n'augmenteriez pas les impôts. Doit-on y voir ici le retour sur l'une de vos promesses phares de ne pas augmenter les impôts sous ce mandat ?

C'est effectivement une solution confortable au problème des dépenses excessives qui ont marqué ces trois années, sur lesquelles nous alertons depuis le début du mandat. Les vannes sont ouvertes en grand depuis trois ans, et maintenant que la source se tarit, on se tournerait vers les Villeurbannais pour remplir les caisses et ponctionner leur portefeuille ?

À taux constant, vous aviez pourtant déjà un budget supplémentaire de 7 %, soit 5,3 millions d'euros. Les 10 % de taxation supplémentaires viennent à nouveau ajouter 8 millions d'euros. Soit un total de plus de 13 millions d'euros.

En parallèle, la charge de la dette s'accroît de façon sensible (estimation de l'inscription 2,7 M€ contre 1,03 M€ au BP 2023).

Par ailleurs, il ne semble pas que cela sonne le glas de l'emprunt, vous y aurez aussi recours. Tous les leviers sont utilisés pour dégrader les ratios financiers de la Ville. L'emprunt reste certes en volume effectivement en dessous de la moyenne des Collectivités de même strate. Or le risque est dans le coût de cette dette aujourd'hui, plus que dans sa valeur en volume, lié à l'augmentation des taux d'intérêt, qui passent de 1 à plus de 4 % en une année.

Regardons maintenant du côté des investissements

L'investissement en 2024 est annoncé comme le plus important que la Ville ait connu en inscriptions budgétaires : 79 millions d'euros, nous prenons acte. Mais comme vous l'indiquez dans le DOB : *« L'impact du contexte économique sur les coûts de fonctionnement comme pour l'investissement de la Collectivité est en net décalage avec l'évolution des recettes obtenues ».*

Vous nous annoncez également que le niveau d'investissement sur les quatre prochains exercices, est du même niveau que les montants effectivement réalisés sur les deux mandats précédents. La réalité financière vous ramène finalement donc à la raison déjà à mi-mandat.

Par ailleurs, vous indiquez que les recettes et produits du domaine sont en hausse notamment grâce aux évolutions sur le stationnement payant. Cela nous amène à plusieurs questions. Qu'est-ce que cela sous-entend ? Cela correspond-il à la mise en place de la voiture radar depuis le mois d'avril, qui peut contrôler le stationnement de 6 000 voitures par jour au lieu de 350 par les agents ASVP ? Et si oui, est-ce comme cela que vous souhaitez également augmenter les recettes – en pénalisant les usagers de la voiture ? Est-ce que cela correspond à votre vision de la proximité avec les citoyens et le partage de l'espace public ? Quel est le delta entre les recettes passées et celles d'aujourd'hui pour le stationnement ? Peut-être pouvez-vous nous donner des chiffres ?

Ces orientations budgétaires de mi-mandat nous semblent marquer un tournant sur votre mandature. Vous parlez de normalisation. Il nous semble plutôt d'une prise de conscience que le budget de la Ville n'est pas illimité, que les ratios économiques se sont dégradés. Malgré des aides de l'État toujours croissantes, les recettes ne sont plus suffisantes pour couvrir les dépenses, il ne vous reste alors plus que deux possibilités de financement : augmenter l'imposition locale et augmenter la dette.

Monsieur l'adjoint, ce soir, vous nous avez indiqué que tant que l'endettement était inférieur à cinq ans, il y avait donc des réserves d'investissement. Pourquoi donc avoir choisi l'imposition locale ?

L'autre solution serait aussi de limiter les dépenses. Ce que vous semblez faire, sans vraiment le présenter, avec le zéro ou 2 % de création de postes. Également sur l'un de vos axes forts de programme de mandat, le budget participatif. Vous vous étiez engagés sur un budget de 6 millions d'euros au cours de votre mandature. Nous pouvons constater dans vos tableaux que vous proposez de le raboter à 550 000 €.

En résumé, c'est dommage. Une politique de dépenses moins fastueuse sur les trois premières années aurait permis d'absorber les dépenses induites par les événements exogènes tels que l'inflation, sans dégrader les ratios. Et sans dégrader davantage le portefeuille des Villeurbannais qui, rappelons-le, subissent aussi l'inflation. Cela aurait permis de lisser les dépenses au cours du mandat pour intégrer des dépenses induites par de nouveaux besoins.

Pour imaginer la situation, la chandelle a été brûlée par les deux bouts et bien que son éclairage ait pu apporter des effets bénéfiques, elle s'est rétrécie et se consume maintenant beaucoup plus vite. Il faut plus de bougies si l'on ne veut pas retrouver dans le noir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur l'adjoint, après cette belle métaphore sur la lumière et les bougies, je vais vous laisser répondre.

M. BOCQUET.- Merci. Cela fait quatre DOB depuis le début du mandat et quatre métaphores pour toujours nous promettre d'être dans le noir à la fin. Tout est question d'équilibre, et les années passant, nous démontrons que l'équilibre est toujours là.

Je vais quand même répondre à un certain nombre de choses, parce que vos interventions vont me permettre d'apporter quelques précisions et m'obliger quelques corrections.

D'abord, vous parlez de dépenses fastueuses, et là-dessus, je trouve que le vocabulaire est un peu provocateur. Quand on s'engage sur des politiques de solidarité et de transition écologique sur un territoire tel que le nôtre, je ne suis pas convaincu que l'action municipale soit fastueuse et que ce soit comme cela que les Villeurbannais puissent le comprendre et l'appréhender quand on est à leurs côtés en période de crise.

Vous dites que les recettes de l'État sont en croissance. Je vous ai démontré dans le diaporama que c'est faux. Elles sont en croissance, sauf si on les reporte à l'habitant et à l'évolution réelle des besoins du coût de la Ville pour répondre aux besoins des habitants. Et c'est sans prendre en compte l'ensemble des dépenses que nous impose l'État, qui sont autant de facteurs exogènes, qui ont été révoqués par Olivier GLUCK dans son intervention. Il a aussi cité les pertes de recettes sans compensation. Quand on ajoute tout, c'est non seulement 10 M€ de dépenses supplémentaires de facteurs exogènes, dont une large part est liée à des décisions de l'État. Et ce sont des pertes de recettes sans compensation, dont une large part est liée aux décisions de l'État.

Nos orientations budgétaires pour 2024 (cela apparaîtra peut-être plus clairement le mois prochain) dessinent une maîtrise des dépenses. On le voit sur les dépenses RH. Elles sont

annoncées avec une augmentation de 2,5 %. Cela correspond aux effets réglementaires, aux effets GVT, à tout ce qui peut produire en année pleine des effets plus significatifs que des recrutements en cours d'année. Tout cela n'est pas lié à la poursuite de nos recrutements. 250 recrutements en trois ans, vous l'avez dit, c'est beaucoup, c'était notre stratégie de consolider rapidement les moyens humains pour porter les politiques publiques et notre plan de mandat. Nous estimons que nous avons suffisamment recruté dorénavant pour porter notre plan de mandat.

Ces 2,5 % sont, là encore, des effets liés aux décisions de l'État, notamment sur le point d'indice.

Les autres charges de gestion courante sont en recul. Il y a une exception notable : l'augmentation des fluides. Si vous, en 2020, aviez prévu qu'en 2023, ils allaient prendre 50 %, et qu'en 2024, ils allaient prendre 100 %, effectivement, vous avez fait une campagne avec une prescience que nous n'avions pas. Le contexte de crise a évidemment eu un impact, comme beaucoup de Collectivités d'ailleurs. Un tiers des 200 plus grandes Collectivités ont utilisé le levier fiscal sur les trois dernières années. Un certain nombre va le faire sur les années à venir.

Nous aurions pu faire comme beaucoup, augmenter les impôts dès 2021 ou 2022. Il paraît que plus on le fait tôt, moins cela se voit. C'est sans doute pour cela que certaines Collectivités l'ont fait plus tôt. Nous avons préféré que la Collectivité amortisse la crise pour les concitoyens. Nous avons assumé de faire ce rôle de tampon en prenant sur les réserves de la Ville tant que c'était possible, sans mettre à mal nos finances. Et le fait de ne céder, car ce n'était pas quelque chose que nous souhaitions faire, qu'en 2024 a épargné aux contributeurs une ou deux années d'augmentation par rapport à d'autres Collectivités. Nous avons résisté aussi longtemps que c'était tenable.

Attendre était aussi une manière de laisser à l'État la possibilité de nous annoncer de bonnes nouvelles entretemps. Quand je dis « bonne nouvelle », c'est juste le fait de compenser les dépenses qu'il nous oblige à faire. Il aurait pu le faire, il ne l'a pas fait. Au bout d'un moment, on est un peu contraint, d'autant qu'il nous enlève un certain nombre de leviers. Et Olivier GLUCK a évoqué tous les leviers qui sont supprimés les uns après les autres, depuis des années, sur les possibilités de recettes de la Ville.

Évidemment que la politique de stationnement n'est pas une politique de recettes et nous ne l'appréhendons pas comme une politique budgétaire. Il se trouve que quand on étend le stationnement sur la ville, mécaniquement, il y a une hausse de recettes, a fortiori quand un véhicule passe plus fréquemment et les gens viennent à l'horodateur un peu plus souvent. C'est quand même c'est marginal et, évidemment, ce n'est pas un objectif en soi pour nous.

Quand tout prend 10 ou 15 % en une année, 100 % sur les fluides, qui n'est quand même pas une ligne négligeable, 400 % sur certains marchés, il est intenable de ne pas augmenter les impôts locaux. Nous sommes sur la crise inflationniste la plus importante depuis les années 70. Qui dit cela ? Le Ministre de l'Économie, Bruno LEMAIRE. Alors, soit on fait comme si elle n'existait pas, soit, effectivement, on amorce le levier fiscal.

Nous l'amorçons, nous, car nous ne voulons pas remettre en cause notre ambition en termes de programmation d'investissements, et que nous voulons retrouver un taux

d'autofinancement, notamment du fait qu'il y a aussi une augmentation des taux directeurs. Nous allons voir comment ils évoluent, nous avons des annonces contradictoires en la matière. En tout cas, la BCE (et c'est manifestement la même intention aux États-Unis) veut maîtriser les taux directeurs, voire les baisser. Ce serait une bonne nouvelle. Mais en tout cas, ce n'est pas la perspective que nous avons actuellement.

Il faut aussi préciser des éléments sur la taxe foncière et sur les contributeurs. Nous en avons environ 55 000 sur Villeurbanne. Un tiers des habitants seraient contributeurs. En fait, ce n'est pas tout à fait cela, car 9 % des contributeurs sont des personnes morales. Et ces 9 % représentent 45 % des recettes. Les 91 % de personnes physiques représentent donc 55 % des recettes. Et il faut noter que 45 % d'entre eux, près de la moitié, ne sont pas résidents villeurbannais. C'est aussi un élément à prendre en compte, me semble-t-il.

Tout à l'heure, j'évoquais les Villes qui ont augmenté leurs taxes ces derniers temps. Elles le font globalement sur une moyenne de 9 à 10 %, sur des ratios assez similaires au nôtre. Le taux moyen de la taxe foncière est de 35,6 %. Là encore, nous en sommes assez loin, même après l'augmentation.

Le BP 2024, nous le présentons le mois prochain, sera un budget de transition entre une première moitié de mandat très volontariste et une seconde sur un effet de consolidation. C'est aussi la poursuite d'un programme lié à ce qui est évoqué dans le rapport Pisani-Ferry, qui insiste sur la part que doivent prendre les administrations locales dans la transition écologique, la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Nous n'allons évidemment pas revenir sur cette ambition.

Vous dites que nous n'avons pas les moyens de notre ambition. Je pense juste que nous n'avons pas la même ambition. Nous considérons cette transition comme prioritaire, et nous ne sommes a priori pas les seuls, car l'ensemble de la majorité du Parlement défend maintenant de plus en plus ardemment le concept de dette verte et la nécessité de voir sur le temps long les investissements de la transition écologique des Collectivités locales. C'est le signe d'un véritable consensus en la matière, l'idée que l'on peut retarder la maîtrise de l'endettement public et aller chercher le levier fiscal si c'est pour financer la neutralité climatique et améliorer la situation face à des éléments d'urgence sur lesquels on ne peut pas attendre, reculer.

Je ne désespère pas qu'un même consensus émerge au niveau de cette assemblée. Je crois que nous avons les moyens de notre ambition. Et pour cela, je reviens sur l'ensemble des ratios nationaux, sur lesquels nous sommes partout dans le vert et nous continuerons de l'être. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'adjoint, pour vos propos très clairs. Je n'ai quasiment rien à ajouter.

Mais vous nous avez posé une question à laquelle il me semble que M. BOCQUET n'a pas répondu : pourquoi choisissez-vous d'augmenter l'impôt plutôt que de vous endetter, puisque l'on dit que l'on peut s'endetter davantage ? Au regard de la faible structure de notre endettement jusqu'à présent, cette Ville n'est pas organisée financièrement pour avoir une dette qui pèse énormément, et cela vient grever encore davantage notre budget de fonctionnement. Et par ailleurs, au regard de l'évolution des taux, il nous semble très

incertain d'augmenter cet endettement, notamment pour une prochaine équipe à venir. Et personne ne sait le résultat des élections à venir.

C'est un engagement que nous avons pris qu'une prochaine équipe puisse se retrouver à la tête d'une capacité à investir sur un autre mandat, et que nous n'ayons pas, pour reprendre votre métaphore, brûlé tellement la chandelle qu'il n'y aurait plus qu'un morceau de mèche et plus rien du tout pour la suite. C'est aussi un principe de précaution que nous prenons pour les six années après 2026, considérant que notre responsabilité n'est pas de rendre la situation dans l'état dans lequel nous avons la Ville en matière de finances, car nous nous sommes déjà exprimés là-dessus, et nous avons dit comment nous avons besoin de mobiliser les résultats de cette excellente gestion pour répondre à la transition écologique. Mais, pour autant, nous ne souhaitons pas qu'en 2026, on se retrouve avec aucune marge de manœuvre, quels que soient ceux qui seront à la tête de cette Ville.

La deuxième question que vous nous posez est : et la suite ? J'aimerais que toutes et tous, nous ayons des certitudes sur l'avenir. Ce que nous savons, par exemple, c'est que la question de l'énergie est vraiment l'un des points durs concernant le budget de fonctionnement de la Ville. Nous avons deux options.

On attend qu'il se passe quelque chose que la question du coût de l'énergie, et notamment sur sa régulation. Je rappelle à l'ensemble de ce Conseil que ces dépenses sont finalement fictives. Nous payons plus cher une énergie tout simplement parce qu'elle fait l'objet de caprices sur les marchés financiers ou de jeux d'opérateurs des uns ou des autres sur les marchés financiers, qui spéculent sur une énergie dont le coût de production n'a pas varié d'un centime d'euro sur le kilowattheure, et nous nous retrouvons, nous, Collectivité, avec des évolutions colossales de près de 2 M€, simplement sur la surévolution de cette année.

Donc, soit on se dit que la question de l'énergie est un bien commun et on accepte de la réguler de nouveau, soit on fait ce que l'on fait dans le même temps, on travaille à réhabiliter les bâtiments pour qu'ils consomment moins. Mme THOUVENOT l'a très bien dit, moins 22 % ; et si l'on fait état de la clémence de l'hiver dernier, on peut ramener à moins 16,5 %. Mais vous êtes tous conscients que nous avons fait un bon travail.

En tout cas, ce sont nos deux seuls leviers sur la question des dépenses sur lesquelles nous pouvons travailler. Mais je vous assure que la piste de la régulation de l'énergie, et d'en faire un bien commun qui ne soit pas aussi fluctuant avec les coûts du marché, me semble aussi une piste à travailler à l'avenir. Et cela tombe bien, nous avons bientôt des élections européennes pendant lesquelles nous pourrions certainement mettre ce débat sur la table.

Il n'y a pas de vote sur le débat.

Nous prenons acte de la présentation de ce DOB à l'ensemble du Conseil municipal.

Le vote sera sur le budget.

**9. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS SITUES 8 BIS, RUE EMILE DECORPS, A VILLEURBANNE
- M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT - ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS SITUES 138 RUE LEON BLUM - 1 RUE DE DELLE A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIAGE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS SITUES 101-109, RUE LEON BLUM A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

12. CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE AU 1ER JANVIER 2024 - PASSAGE AU REFERENTIEL M57 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA QUETE DES MARIAGES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

14. APPROBATION DE L'EVOLUTION DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous arrivons, après le DOB, à un autre sujet important pour le Conseil municipal et la Ville de Villeurbanne. Vous avez une série de rapports à venir : 376, 377, 378, 379, 380, 381 et 382, qui concernent l'évolution de la Société Villeurbanaise d'Urbanisme dans son actionnariat et son capital.

Nous vous proposons, en accord avec les Groupes, qu'il y ait d'abord une présentation, par Jonathan BOCQUET et Agnès THOUVENOT, du sujet qui nous occupe. Il y aura ensuite deux interventions successivement : une pour la majorité portée par les Ecologistes et Mme VESSILLER, et une autre par Prosper KABALO pour le Groupe Villeurbaine Progressiste. Sachant que nous aurons également un rapport qui va concerner la désignation des représentants de la Ville de Villeurbanne au sein du Conseil d'administration de la SVU. C'est le rapport 381.

Nous vous proposons d'abord une présentation par les deux adjoints, puis les interventions, et nous procéderons aux votes successifs de chacun des rapports, y compris le 381, qui suppose que j'interroge le Conseil municipal sur les modalités de ce vote.

Avant de leur laisser la parole, de quoi parlons-nous ?

Nous parlons de l'intuition d'un Maire visionnaire, Lazare Goujon, qui a construit cet ensemble résidentiel il y a maintenant 90 ans dans sa date de livraison, mais 100 ans dans l'intuition qui était la sienne, et qui a eu cette intuition de construire ce quartier, de le confier à une SEM (cela ne s'appelait pas une SEM à l'époque), et de le faire sous la forme d'un bail emphytéotique. Il se trouve que nous arrivons à la fin de ce bail et que cela ouvre un certain nombre de perspectives sur ce que nous faisons de cette propriété des Gratte-ciel.

Nous avons travaillé à cela avec l'ensemble des adjoints concernés, avec la SVU. Et les rapports qui vont vous être représentés, le projet qui va vous être présenté est une manière pour nous, à la fois de faire fructifier cet héritage qui nous est laissé par ce Maire d'il y a 100 ans et de faire en sorte que l'on soit capable, pour celles et ceux qui assureront les responsabilités dans autant de temps, de se retrouver aussi avec un héritage à faire fructifier. En tout cas, c'est l'état d'esprit dans lequel nous avons demandé, j'ai demandé aux élus de travailler à l'évolution de la SVU au regard de cette fin du bail emphytéotique, telle qu'elle était prévue par nos prédécesseurs.

Je vais laisser Jonathan BOCQUET commencer, puis Mme THOUVENOT.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez dit, dans les années 30, la Ville de Villeurbanne, confrontée à une crise du logement, a mis en œuvre un projet d'urbanisme comprenant la construction des Gratte-ciel. Et pour mener à bien ce projet, la Société Villeurbanaise d'Urbanisme a été créée en 1931, société à capital public et privé, préfigurant ce qu'allaient être les sociétés anonymes d'économie mixte, qui n'arrivent qu'avec la loi du 7 juillet 1983.

C'était l'intuition d'un Maire, Lazare Goujon. Et non sans malice, je glisse ici qu'il avait été largement critiqué pour avoir provoqué un endettement et une hausse des taxes, au

point qu'il avait dû commettre un livre intitulé « *Le crime que j'ai commis* », parce que, évidemment, c'était une très mauvaise idée de faire ces Gratte-Ciel et ce centre-ville à vocation sociale. Il semble qu'entretemps, les conclusions aient changé sur le choix qu'avait opéré Lazare Goujon.

En tout cas, en vertu de ce bail, la SVU a construit le quartier des Gratte-ciel qui représente à ce jour près de 1 400 logements et 145 commerces. Une fois n'est pas coutume, le DOB ne sera peut-être pas ce soir le rapport le plus important, puisque cette série de huit délibérations portant sur l'évolution de la SVU, on connaît son importance structurelle, politique, historique et symbolique par rapport à l'identité villeurbanaise.

En début d'année, nous avons présenté la réflexion que nous ouvrons sur l'évolution de cet objet. Il était évident qu'il fallait avancer dans la plus grande transparence et avec le plus d'intelligence collective autour de la table. Le bail emphytéotique a été renouvelé en 1991 pour 39 ans et il allait toucher à sa fin en 2023, sans possibilité de renouvellement. Dans le même temps, il y avait une évolution réglementaire sur le secteur des bailleurs sociaux avec un enjeu de regroupement des bailleurs. Il nous fallait donc anticiper la fin du bail pour sécuriser la situation d'incertitude, tant pour la Ville que pour la SVU.

Nous avons trois options. La première était de passer en gestion du patrimoine par la Ville, ce qui était techniquement envisageable, mais nous étions globalement d'accord, je crois unanimement, pour dire que ce n'était pas la vocation de la Ville de devenir bailleur social ou gestionnaire commercial. C'était ensuite la possibilité d'un renouvellement du bail emphytéotique, mais en repartant de zéro, ce qui impliquait une mise en concurrence et nous faisait craindre de perdre la vocation future des logements et de ce patrimoine.

Il restait donc la capacité d'intégration de la totalité du patrimoine directement à la SVU. Cette option avait plusieurs vertus. D'abord, dégager des capacités d'investissement très importantes pour maintenir un parc de logements sociaux dans le centre-ville. La capacité de financer de nouveaux projets à Villeurbanne, et donc de constituer des réserves foncières. Et la garantie d'une maîtrise publique. La SVU étant une société d'économie mixte, son capital doit rester détenu à plus de 50 % par une ou des collectivités.

Ce montage permet aussi l'entrée de nouveaux investisseurs, tout en renforçant la participation majoritaire de la Ville dans la SEM. C'était une opportunité et une contrainte, et nous l'avons saisie pour pérenniser l'appartenance des Gratte-ciel au patrimoine municipal, sécuriser leur vocation sociale, celle des logements, mais aussi la maîtrise des rez-de-chaussée commerciaux, et permettre un investissement massif pour, peut-être (Agnès THOUVENOT nous projettera dans cette intention), constituer d'équivalentes réserves foncières pour l'avenir et de futurs Conseils municipaux.

Évidemment, pour cette réflexion, nous avons mis en œuvre des moyens conséquents compte tenu de la sensibilité et de la technicité du sujet. Nous avons été accompagnés à la fois par les services en interne, mais aussi par des cabinets externes, tant du côté de la SVU que du côté des nouveaux partenaires. Et évidemment, la Ville s'est adjoint ses propres conseillers en préparation du partenariat à venir. L'idée était de bien défendre les intérêts de chacun.

Voilà ce à quoi nous arrivons au terme de ce processus. La délibération chapeau rappelle de manière globale les enjeux de l'opération. Et ensuite, chaque délibération correspond

à une étape spécifique, des étapes qui vont s'enchaîner très rapidement, mais qui doivent bien arriver toutes ensemble pour que nous soyons bien dans les clous juridiques. C'est un projet à ambition historique, avec des enjeux d'envergure, sur une compétence que conserve la Ville en matière d'immobilier et de logement, en matière de maîtrise du foncier pour limiter les effets spéculatifs et pour répondre aux besoins des acteurs économiques aussi bien que des équipements publics.

Derrière, c'est aussi l'enjeu de diversité de l'emploi, de mixité urbaine. Et un nouveau plan stratégique de la SVU qui tournera autour de plusieurs axes, que je laisserai le soin à Agnès THOUVENOT de présenter. En tout cas, ce montage permet d'offrir des leviers supplémentaires d'intervention au bénéfice du territoire, pour contribuer à garantir l'équilibre entre le renforcement de l'offre de logements et le maintien de l'activité productive. Il est posé autour d'un certain nombre de principes-cadres de la pérennisation de l'affectation sociale des logements, la maîtrise du développement urbain, et de ce nouvel instrument de conduite de l'action en la matière, qui sera évidemment un objet très regardé sur l'ensemble des collectivités qui pourraient avoir envie d'avoir un levier similaire. Il faut regarder de près dans l'ensemble des délibérations en particulier le pacte d'actionnaires, le pacte de gouvernance et ses instances mixtes, dans lesquelles seront prises des décisions majeures demain, en confiance puisque le Conseil municipal délègue un certain nombre de compétences à la SVU, mais il y aura toujours un contrôle et un partenariat extrêmement étroits, sur la base notamment de cette majorité de représentation de la Ville à la SVU.

Mme THOUVENOT.- L'opportunité rappelée par Jonathan BOCQUET, que permet cette recapitalisation, est donc très conséquente, notamment avec l'arrivée des nouveaux partenaires de la SVU, qui va pouvoir déployer un plan stratégique ambitieux. Il est présenté en annexe du pacte d'actionnaires, page 634 de notre dossier de séance. Et si le plan stratégique détaille une liste d'opérations, je vous propose de les mettre en perspective avec trois grandes orientations.

La première est celle de la confortation du centre-ville. La deuxième, la création économique. Et la troisième, autour des réserves foncières.

En effet, au-delà du projet architectural, mon collègue Jonathan BOCQUET l'a rappelé, le projet des Gratte-Ciel a fondé l'identité d'une ville qui améliore et prend soin de ses habitants, en offrant notamment des logements de qualité et accessibles financièrement, mais aussi un environnement propice à un centre-ville animé et hospitalier. À la différence des grands ensembles développés dans les années 50, Lazare Goujon construit une ville à habiter, une ville où l'on se cultive, où l'on fait du sport, où l'on peut faire ses courses, où les espaces publics et les services publics sont généreux et permettent la rencontre.

Aujourd'hui, le SVU comme bailleur social et comme bailleur commercial incarne admirablement cette plière entre l'espace public et le chez-soi, avec 1 390 logements sociaux, des services, et en particulier plus de 40 professionnels de santé exerçant au Gratte-Ciel, et 120 commerces. Demain, avec la ZAC Gratte-Ciel, l'aventure va se poursuivre, pour encore plus ancrer un centre-ville aux fonctions très diverses, pour une ville que nous souhaitons attractive, hospitalière et animée.

Nous allons délibérer l'enjeu du centre-ville dans quelques délibérations. Mais je retiendrai trois enjeux principaux pour la SVU. Le premier est la bonne vie des commerces à Gratte-Ciel, dans un contexte économique complexe, nous le savons. La SVU, en ayant la maîtrise des rez-de-chaussée commerciaux de la ZAC le long de l'avenue Simone de Beauvoir, et de ceux au-dessus de la rue Henri Barbusse, Verlaine et Michel Servet, disposera d'un levier important en termes de programmation en équilibrant l'offre commerciale, avec des commerçants indépendants et des chaînes nationales.

Le défi sera de taille, car le centre-ville va doubler. L'arrivée de l'opération des Contreforts sur la place Chanoine-Boursier venant accueillir une offre de restauration sur des espaces publics rénovés doit pouvoir dynamiser ce centre-ville, avec un atout supplémentaire : le management de centre-ville.

Le deuxième défi est celui de la rénovation du patrimoine. Si le patrimoine des Gratte-Ciel a fait l'objet de réhabilitations thermiques dans les années 2010, c'est l'intérieur des logements et les parties communes qui doivent être désormais profondément repris. En 1930, les salles d'eau étaient de la plus grande modernité. Aujourd'hui, elles font 2 m² et elles ont bien besoin d'être transformées. Nous avons également un enjeu important d'isolation acoustique.

Le troisième défi pour la SVU en centre-ville est celui des services pour les locataires. La logistique urbaine pour des commerces dont les contraintes de livraison sont de plus en plus complexes à gérer avec le tramway, la piétonnisation et l'atomisation des flux. Les services aux locataires, ce sont aussi les services aux habitants et habitantes, notamment auprès du public vieillissant. La particularité du parc, constitué de 81 % de T1-T2, conduit à loger beaucoup de personnes âgées, avec des pertes partielles d'autonomie qui nécessitent de penser des services aux locataires.

Le deuxième axe sur lequel la SVU va se déployer est celui de la création d'une foncière économique pour permettre le maintien et le déploiement de l'économie de proximité dans la ville et le développement de l'emploi en cœur de métropole. Nous le savons, une ville animée est une ville composée de logements, de commerces, de services, d'activités productives, de bureaux, d'équipements publics, où habitants, salariés, usagers, habitants et habitantes, comme nous le disons, se mêlent et s'entremêlent.

Or, la planification urbaine, fruit des 30 glorieuses, a taylorisé la ville en la spécialisant en termes de zonage : des zones d'activités, des zones de loisirs, des zones résidentielles. À chacun son zonage. La logique du marché a poursuivi le travail, en repoussant aux franges de la ville les fonctions les moins rentables et les ménages les plus modestes.

En 2002, la loi SRU, en imposant aux villes de plus de 3 500 habitants de disposer de plus de 20 % de logements sociaux, et aujourd'hui 25 %, a permis d'infléchir cette spécialisation résidentielle permettant de construire des centaines de milliers de logements sociaux, mieux répartis dans les villes et agglomérations, sortant la construction des logements sociaux d'une logique de marché.

La place du travail ou de l'emploi dans la ville répond de la même logique de marché. Les fonctions les moins rentables se sont éloignées des centralités.

Ce projet de foncière économique porté par une société d'économie mixte, la SVU, pourrait permettre de dessiner un nouvel axe d'intervention publique, à l'image de ce qui

s'est fait pour le logement social au début du 20^{ème} siècle, c'est-à-dire inventer un outil de portage immobilier de long terme dédié à l'économie de proximité. Par économie de proximité, nous entendons artisanat, commerces indépendants, TPE, PME faiblement rentables, économie sociale et solidaire.

Sans intervention publique, cette économie productive n'a pas la capacité à rester en centralité. Nous le voyons au quotidien, avec Béatrice VESSILLER notamment, sur l'urbanisme économique transitoire, parce que nous avons besoin d'un immobilier économique très accessible, notamment pour les filières émergentes. Et c'est bien cette mission que la Ville et ses nouveaux partenaires vont faire porter à la SVU, pour tester ces opérations, avec 30 % de surface de plancher dédiés à des loyers inférieurs au prix de marché.

De premières opérations sont déjà en cours de préfiguration, notamment sur le site de Croix-Luizet ou La Ligne de l'Est, pour permettre des activités liées à l'artisanat et à la petite industrie, des projets autour des industries culturelles comme le Pôle Pixel ou l'Autre Soie, des projets d'utilité sociale, sportifs, de santé, qui seront encore à dessiner.

Le troisième axe est celui des réserves foncières. Nous le disons depuis le début du mandat, il nous faut prévoir l'avenir. Il nous faut donc faire des acquisitions foncières pour, à terme, avoir un immobilier résidentiel et économique moins cher.

La feuille de route de la SVU est donc riche, et constitue un formidable accélérateur des politiques publiques conduites par la Ville, avec près de 200 M€ de capacité d'investissement. En effet, quand la SVU mettra 1 € d'investissement sur le territoire, elle aura une capacité à lever 3 € supplémentaires.

C'est un travail qu'elle ne conduira pas seule. La Ville, en ouvrant le capital de la SVU, permet l'arrivée de nouveaux partenaires que sont la Métropole, Action logement immobilier, la Banque des territoires, la Caisse d'épargne Rhône-Alpes et la CCI Rhône-Alpes. Et c'est avec eux que ces projets se déploieront, en fonction de leurs axes stratégiques, en fonction du pacte d'actionnaires que nous vous présentons ce soir en Conseil municipal.

C'est une alliance nouvelle au service la Ville, de ses politiques publiques, de l'équilibre du territoire. Une alliance pour aller chercher également d'autres alliances auprès d'autres partenaires financiers intéressés pour monter des filiales ou d'autres montages juridiques spécifiques.

La Ville, ici, peut se saisir d'une formidable opportunité, comme en 1924, Lazare Goujon avait initié le projet, rendu opérationnel en 1931. Un bailleur social et commercial de proximité pour le centre-ville, un opérateur immobilier économique responsable, une plateforme de services urbains. Bref, une force d'accompagnement de projets qui ont du sens et une valeur non financière, qui sera défendue par l'ensemble des administrateurs représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la SVU.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La première est portée pour l'ensemble des Groupes de la majorité par le Groupe Les Ecologistes, Mme Béatrice VESSILLER.

Mme VESSILIER.- Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, Monsieur l'Adjoint aux finances, Mesdames, Messieurs,

Il y a près d'un siècle, un Maire visionnaire, Lazare Goujon, entreprenait de mettre en œuvre un projet urbain précurseur innovant, modèle des utopies de l'époque qui reste aujourd'hui une des plus belles réussites urbaines et sociales du socialisme municipal : les Gratte-Ciel.

Plus de 1 300 logements sociaux, des équipements à vocation sportive, sociale, culturelle, des commerces, le nouveau quartier des années 30 permet à l'époque aux ouvriers d'être logés dignement dans des conditions sanitaires modernes et d'accéder à des services publics. Ce projet est complété par l'originalité du montage juridique et financier de l'opération, et le mode de gestion de ces logements et de ces commerces.

La Société Villeurbannaise d'Urbanisme (SVU) est créée sur mesure pour le projet et financée en partie par la Ville, mais également par des acteurs économiques. En cela aussi, Lazare Goujon sait dès les années 20 innover en réunissant acteurs publics et privés, le modèle des SEM qui s'est largement développé depuis.

Depuis près d'un siècle et dans le sillage tracé par Lazare Goujon, la SVU loge des Villeurbannais aux revenus modestes dans des immeubles portant une vraie signature architecturale, la SVU accompagne des commerces dans leur implantation en cœur de ville, la SVU conseille et agit sur les stratégies d'animation commerciale. En particulier, avec la création, à l'initiative de la Ville en 2017, de Gratte-Ciel Développement, entre la SVU et la Caisse des Dépôts, la Ville a déjà étendu les missions de la SVU en faisant d'elle l'opérateur unique de futurs commerces des Gratte-Ciel de la ZAC Centre et en la faisant intervenir sur d'autres quartiers en matière commerciale, notamment sur le cours Tolstoï.

La SVU est donc un des outils incontournables d'un aménagement durable et attractif de notre Ville, et maîtrisé par la Collectivité.

La fin du bail emphytéotique programmé nous a invités à nous questionner sur les ambitions, les enjeux et le projet que nous souhaitons porter pour cet outil, et avec cet outil, au service de l'intérêt général.

La fin du bail emphytéotique en 2030 (en effet puisque les Gratte-Ciel ont été construits sur des terrains municipaux mis à disposition de la SVU avec ce bail) aurait pu faire que la Ville récupère ce patrimoine évalué à 130 M€ à échéance. Le choix que nous faisons ce soir est tout autre. C'est un tournant pour la Ville. Nous décidons que la Ville met fin au bail par anticipation en 2024 et, avec une jolie formule juridique « dans un instant de raison », nous décidons que la Ville apporte aussitôt qu'elle met fin au bail emphytéotique en nature ce capital dans la SVU (ce terme d'un « instant » est étonnant alors qu'il s'agit de passer des 100 ans dernières aux décennies futurs !)

Autre choix fort dans les évolutions que nous apportons : l'augmentation du capital de 34 M€, vous l'avez dit, pour donner de nouvelles marges de manœuvre à la société. Nous ouvrons la SVU à de nouveaux acteurs : Action Logement, mais aussi la Caisse d'Épargne, la Caisse des dépôts, la Chambre de commerce, et en cohérence avec ses propres compétences et la politique qu'elle porte, la Métropole de Lyon entre également au capital, par rachat d'actions de la Ville que nous voterons au Conseil Métropolitain de

décembre prochain. Voyons-y également le signe de la collaboration fructueuse entre la Ville et la Métropole.

Ces moyens supplémentaires de la SVU permettront de conforter son rôle d'aménageur, de bailleur, d'acteur foncier, de générateur d'attractivité pour notre Ville, et porteur de l'intérêt général. Pour les logements existants des Gratte-Ciel, vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, le plan stratégique prévoit également la réhabilitation du patrimoine historique pour près de 30 M€. Dans l'évolution des statuts de la SVU, nous élargissons aussi son champ d'intervention à l'Économie Sociale et Solidaire, l'artisanat, la logistique, les parkings. Cela ne concernera pas seulement les futurs Gratte-Ciel, puisque l'opération immobilière à vocation économique des Buers sera portée par la SVU ou encore un des projets de ligne de l'Est, vous l'avez dit.

La SVU est intrinsèquement liée à la Ville et aux équipes municipales qui s'y sont succédé. Elle met en œuvre le projet politique et accompagne la mutation de la Ville.

C'est donc avec une certaine fierté que nous nous inscrivons ainsi dans la grande histoire urbaine de Villeurbanne en décidant que pour les prochaines décennies, la Ville pérennise la SVU. Cet outil efficace, en particulier son statut public qui en est la marque de fabrique depuis le début, sera source de financement de nouveaux projets, fonciers, immobiliers, commerciaux, économiques ; des piliers qui permettent de faire la ville de demain en cohérence.

Pour que les 100 prochaines années continuent à faire des Gratte-Ciel le cœur battant de la ville, le lieu où l'on expérimente la ville de demain, en y confortant la place du logement accessible à tous, avec des commerces, des services de proximité en y développant une vie culturelle et sociale fleurissante. Et au-delà des Gratte-Ciel, pour que la SVU participe dans notre ville à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, et notamment ceux de la transition écologique et solidaire.

Nous voterons bien sûr les sept délibérations avec fierté, je le redis, et avec beaucoup de satisfaction.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au Groupe Villeurbanne Progressiste, M. Prosper KABALO.

M. KABALO.- Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, adjointe à l'urbanisme, Monsieur l'adjoint aux finances, un petit mot pour amener un peu de sourires à cette belle délibération. Un instant de raison, Chère Béatrice VESSILLER, c'est de la poésie notariale.

Les délibérations pour lesquelles nous intervenons ce soir ont un caractère très particulier, elles ne pourraient être que techniques ou juridiques, sous le titre : « Évolution de la SUV, Société Villeurbanaise d'Urbanisme ».

Seulement, la SVU, c'est aussi et surtout les Gratte-ciel.

Les Gratte-Ciel, c'est le cœur de Villeurbanne. Permettez-moi de vous citer quelques extraits tirés du livre « Les Gratte-Ciel de Villeurbanne » :

Les gratte-ciel constituent le centre symbolique et monumental que la ville de Villeurbanne, qu'il se donne en 1934. Peu de créations rassemblent de tels caractères

d'exception. C'est un coup de poing politique et architectural pour résister au désir d'hégémonie de la Ville de Lyon.

Un centre structuré à partir de l'habitat social, une des premières sociétés d'économie mixte et une des constructions alors les plus hautes de France.

Ce projet puissant n'a pas été planifié à l'avance, mais est né d'une succession d'opportunités. Il révèle les mécanismes peu connus de l'édification des villes et enrichit la réflexion permanente à mener sur l'urbain.

Concevoir le centre d'une ville à partir de logements et non plus de bâtiments publics est rare ; le cas villeurbannais est une exception dans le paysage international.

Le projet de base est la construction d'habitations à bon marché.

Une opportunité d'achat foncier se présente, la Ville achète ces terrains, nous sommes en 1929-1930. Ainsi intervient dès 1930 la création de la SVU.

La SVU, le sujet principal de notre délibération, de plusieurs points qui vont venir.

Si nous souhaitons maintenir cet esprit qui anime notre ville, il est important de ne pas dénaturer le rôle de la SVU. Or, le bail emphytéotique arrivant à terme, réfléchir au devenir de la SVU relève autant du projet de centre-ville, que d'une vision d'ensemble pour l'identité de Villeurbanne.

Nous ne pouvons qu'une nouvelle fois être en accord sur l'importance de ce sujet, et sur l'anticipation nécessaire dont nous devons faire preuve.

Car si Lazare Goujon avait innové en son temps, créant à l'époque une structure unique en son genre, il nous revient également d'adapter cette structure pour lui permettre de se pérenniser.

Loin d'envisager, de manière qui pourrait peut-être sembler orgueilleuse, une structure pour les 100 prochaines années, nous souhaitons tout de même conforter la vision de Lazare Goujon et l'identité même de notre ville.

Bien entendu, un projet de cette ampleur suscite des interrogations.

Lorsque nous avait été soumis au vote en début d'année, la préservation des Gratte-Ciel dans le patrimoine municipal et la pérennisation de leur vocation sociale, nous avons expliqué notre point de vue ainsi que nos questionnements qui restaient alors en suspens, notamment sur la stabilité juridique du montage.

Force est de constater que ces questions ont trouvé leurs réponses, puisque vous nous affirmez la faisabilité juridique et financière des différentes opérations que nous votons aujourd'hui.

Mais vous vous en doutez, avec la concrétisation du montage, de nouvelles interrogations émergent.

Il est ainsi mentionné les différents actionnaires de cette nouvelle version de la SVU, et notamment une ligne « autres actionnaires privés », sans pour autant plus de détails.

Nous ne sommes évidemment pas contre l'intégration d'actionnaires privés, car comme vous l'exprimez vous-mêmes, cela gage du sérieux et de la solidité du plan stratégique.

Ensuite, car étant une SEM, cette SVU sera, du fait de son statut, majoritairement publique et même majoritairement villeurbannaise.

Il y a également un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés :

Les titres seront pris chez quel actionnaire ? Quel pourcentage est réservé aux salariés ?

Concernant la modification de l'objet social.

Locaux d'activités, très bien. Services aux populations. De quels services s'agit-il ? Logistiques urbaines ou encore parkings ? De nouvelles activités qui peuvent surprendre par leurs diversités.

Également une autre ligne qui surprend : la réalisation de toutes prestations de services en lien avec ces activités !

Elle pourra créer ou participer à la création de toute société et prendre des participations dans toute société existante, certes dans le cadre de son objet social, mais vu l'élargissement de celui-ci, il pose question.

Ce n'est plus la SVU d'origine.

Un autre sujet nous interpelle. Dans le pacte d'actionnaires, il est précisé :

Le pacte d'actionnaires liera l'ensemble des acteurs pendant 15 ans. Et après ?

Une question également sur le paragraphe 3.2.2, projets stratégiques.

Où sont cités l'Astroballe et Pixel ? Qu'en est-il ? Programme de cession ? Contrat de gestion ?

Voici quelques questions qui nous interpellent sur le nouvel actionnariat, sur la modification de l'objectif social.

Enfin, sur l'aspect financier de l'opération, la ville récupérera un solde positif de 4 M€, plus 1 M€ sur la cession des titres à la Métropole, soit un total de 5 M€. Nous aimerions savoir à quoi va servir cette somme importante. Va-t-elle être absorbée par le budget général ?

Encore des questions en suspens, nous espérons que vos réponses nous permettront d'être sereins sur l'avenir de la SVU et de ce qu'elle représente.

Vous l'aurez compris, nous apportons notre soutien à ce projet et prendrons toute notre part dans la représentation de la Ville au sein de cette nouvelle instance afin de suivre de près sa mise en œuvre et son évolution.

Nous souhaitons une longue vie à la nouvelle SVU.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Je vais me permettre, si Jonathan BOCQUET m'y autorise, de répondre.

D'abord, sur les actionnaires privés. Il n'y a aucun élément caché, c'est juste pour intégrer les actionnaires historiques qui sont actionnaires à 0,1 %, et demain à 0,002, au regard de l'évolution de capital. C'est de ceux-là que nous parlons, il n'y a pas d'autres actionnaires connus que ceux que nous avons évoqués dans les documents, à savoir la

Métropole, la Caisse d'épargne, la Banque des territoires et Action logement, plus les actionnaires historiques de la SEM.

Si jamais il y avait d'autres actionnaires à venir, cela ferait l'objet d'une information au Conseil d'administration de la SEM et de la Ville, s'il y avait des évolutions majeures, mais ce n'est pas du tout à l'ordre du jour.

Les 15 ans font partie des engagements souhaités par les actionnaires qui rejoignent. Je rappelle que tout le montage juridique que nous allons bientôt voter, délibération par délibération, assure la Ville de Villeurbanne de la majorité dans les décisions. Il y a un certain nombre de sécurités qui ont été souhaitées par les actionnaires qui rentrent à des niveaux extrêmement importants.

Jonathan BOCQUET et Agnès THOUVENOT l'ont dit, vous l'avez aussi dit par la teneur de vos propos, c'est un projet historique. Il n'y a pas de SEM aujourd'hui qui ont des projets de recapitalisation à hauteur de 35 M€, qui vont générer près de 200 M€ de capacité d'investissement. Chacun est donc venu avec ses clauses de sécurisation.

Pour autant, la Ville est sécurisée dans ce projet. Si jamais l'un des actionnaires décidait de partir, nous avons une clause de rachat privilégiée, c'est-à-dire que ce sera la Ville qui pourra se positionner en premier. Nous avons fait en sorte aussi que dans le temps de rachat de ces actions, la Ville ait suffisamment de temps pour que l'on ne vienne pas appeler 10, 15 ou 20 M€ d'actions immédiatement sur le budget de la Ville, car ce serait trop dur.

Certes, cette durée est posée. Pour nous, elle n'est pas un problème sur le fait que la Ville continue à piloter le devenir de la SVU, puisqu'à chaque fois, nous serons prioritaires pour racheter les parts ou proposer à un autre actionnaire de se substituer à celui ou celle qui déciderait de quitter la SVU.

Sur les 5 M€, ils n'ont pas de vocation particulière et ciblée. Ils vont rentrer dans les efforts que nous sommes en train de faire pour avoir des marges qui permettent de maintenir un niveau d'investissement important. Je vous vois sourire. Je ne sais pas si vous trouvez que c'est une bonne ou une mauvaise solution, mais en tout cas, ils ne sont pas fléchés sur un projet particulier, sauf si M. BOCQUET me détrompe là-dessus (il ne me semble pas), dans l'analyse que nous avons faite.

Enfin, vous pointez les deux projets sur l'Astroballe et le Pôle Pixel. Ils ne sont aujourd'hui pas suffisamment avancés, mais puisque nous avons face à nous des actionnaires qui étaient extrêmement solides dans les négociations, nous avons préféré l'annoncer dans le plan d'investissement, pour que personne ne soit surpris qu'à un moment, la Ville, en tant qu'actionnaire majoritaire, puisse demander à ce que l'on étudie un positionnement de la SVU, soit dans un projet de l'Astroballe, tel que nous avons commencé à l'évoquer avec les élus et dans la presse...

Un projet de réhabilitation de l'Astroballe qui se situe sur plusieurs scénarios selon que l'on ne ferait qu'appliquer nos obligations de propriétaire, c'est-à-dire 8 à 10 M€ pour la réhabilitation énergétique du lieu, ou que l'on irait vers un projet plus emblématique, qui ne se rapproche pas tout à fait du stadium dont il est fait état dans le document, qui serait l'un des crimes de Lazares Goujon, puisqu'il prévoyait une patinoire de 1 200 m² rétractable.

Nous n'en sommes pas là, mais pour autant, nous envisageons de faire évoluer l'Astroballe comme un lieu de multi-actions. Et dans ce cas, nous aurons besoin d'autres actionnaires. C'est pourquoi nous l'avons pointé.

Et sur le Pôle Pixel, nous travaillons avec la Métropole sur le devenir de la filière cinéma, image et numérique. Et cela pourrait être un lieu, puisque la Ville est propriétaire d'une partie, la Métropole d'une autre, et des actionnaires privés d'une troisième, sur lequel nous pourrions être amenés à nous positionner.

Mais c'est plutôt une transparence d'informations vis-à-vis des actionnaires que des projets stabilisés. Bien sûr, nous ne manquerons pas de revenir dans ce Conseil et dans celui de la SVU si nous étions amenés à nous positionner d'une manière particulière sur ce dossier.

Je crois avoir répondu aux quatre points évoqués par M. Prosper KAVALO.

Nous allons essayer de faire un exercice un tout petit peu pédagogique. Ce n'est pas pour les membres du Conseil, car je suis sûr qu'ils ont compris tout ce que nous allons voter, mais puisque c'est un moment stratégique, je crois qu'il est bien de les prendre une par une.

Le rapport 376 approuve l'évolution de la SVU, c'est-à-dire l'évolution de son actionnariat. Cela présente le projet global, celui qui vise à faire en sorte que la Ville amène en capitaux et en fonds propres sa propriété des Gratte-Ciel au sein de la SVU. C'est ce qui va générer ensuite tous les montages que nous avons pu évoquer en matière d'entrée au capital de certains partenaires. Il est d'abord proposé à notre Conseil de voter un principe général d'évolution de la Société Villeurbanaise d'Urbanisme, conformément à ce que nous avons déjà présenté lors d'un Conseil municipal précédent, en février 2023, il me semble. C'est la première délibération qui est présentée à notre Conseil.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je vous en remercie.

15. EVOLUTION DE LA SVU - RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE LIANT LA VILLE DE VILLEURBANNE A LA SOCIETE VILLEURBANNAISE D'URBANISME (SVU) - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le deuxième rapport, puisque nous sommes d'accord sur le scénario que nous allons engager, vise à résilier le bail emphytéotique liant la Ville de Villeurbanne et la Société Villeurbanaise d'Urbanisme. Vous acceptez que nous résiliions ce bail avec la SVU.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. EVOLUTION DE LA SVU - APPORT EN NATURE DU PATRIMOINE DES GRATTE-CIEL PAR LA VILLE DE VILLEURBANNE A LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le fait que vous nous autorisiez à résilier ce bail emphytéotique nous autorise à apporter en capitaux cette propriété des Gratte-Ciel dans la SVU que nous faisons évoluer. Un apport en nature, pardon, pas en capitaux, qui est valorisé par les Domaines à hauteur de 130 M€.

Nous avons bien séparé la question des logements et celle des commerces dans cette valorisation. Nous avons résilié le bail et nous pouvons maintenant apporter en nature à la SVU un bien estimé par les Domaines à hauteur de 130 M€.

Je mets le rapport 378 au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous avons approuvé le fait que nous amenions, nous, Ville, 130 M€ en nature au sein de la SVU.

17. EVOLUTION DE LA SVU - MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 379 intègre et propose une modification des statuts de la SVU, notamment pour accueillir de nouveaux membres, des actionnaires, et pour modifier son fonctionnement et sa gouvernance. C'est le rapport 379, qui va nous permettre ensuite d'intégrer, par des apports cette fois-ci en fonds propres, la Banque des territoires, la Caisse d'épargne, la Métropole, qui votera en décembre, Action Logement, qui fera évoluer très significativement sa participation, puisqu'il était un actionnaire minoritaire jusqu'à présent, et la CCI.

Je mets ce rapport 379 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. EVOLUTION DE LA SVU - APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, LA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES ET LA METROPOLE DE LYON – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 380 approuve le pacte d'actionnaires entre la Ville de Villeurbanne, Action Logement Immobilier, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et la Métropole de Lyon. C'est le document qui va régir la

relation entre les actionnaires de la SVU nouvellement acceptés au regard de l'apport en nature de la Ville et de l'apport en capitaux des nouveaux actionnaires.

Je mets aux voix ce rapport 380.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. EVOLUTION DE LA SVU - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Nous avons donc de nouveaux actionnaires au sein de la SVU. Il nous faut modifier la composition du Conseil d'administration.

Je vais d'abord demander au Conseil s'il est d'accord de faire voter la composition de ce nouveau Conseil à main levée, puisque, conformément aux dispositions 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, nous pouvons décider à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret, mais à un vote à main levée. Je sou mets cette proposition au vote du Conseil municipal.

Validez-vous le fait que nous votions à main levée la composition du Conseil d'administration de la SVU. Y a-t-il des abstentions sur le fait de voter à main levée ? Des votes contre ?

Nous considérons donc qu'il y a un vote à l'unanimité du fait que nous allons pouvoir voter à main levée la composition du Conseil d'administration de la SVU. Ne prendront pas part au vote tous ceux qui ont été indiqués par les services et qui pourraient intégrer la SVU.

La deuxième étape est le vote.

Il se trouve que j'ai été saisi d'une liste par les Présidents de Groupes. Ce projet de liste est reporté dans le projet de délibération remis sur table. Il est nominatif. Il fait apparaître les noms d'Agnès THOUVENOT, qui est d'ailleurs autorisée à accepter les fonctions de Présidente du Conseil d'administration, Melouka HADJ MIMOUNE, Antoine PELCÉ, Paul CAMPY, Caroline ROGER-SEPPI, Pauline SCHLOSSER, Muriel BETEND, Frédéric VERMEULIN, Mathieu GARABEDIAN, Olivier GLUCK, Alain BRISSARD, Prosper KABALO, Emilie PROST, Yann CROMBECQUE, étant précisé que les fonctions de ce représentant prendront fin au jour où la Métropole aura acquis les 1 008 actions qu'elle doit acquérir auprès de la Ville, et à partir de là, le poste sera substitué par un représentant de la Métropole.

Y a-t-il d'autres listes ? Il n'y en a pas.

Je sou mets donc au vote ce projet de délibération, le rapport 381.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. EVOLUTION DE LA SVU - CESSION PAR LA VILLE DE VILLEURBANNE D'ACTIONS DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME SVU) A LA METROPOLE DE LYON - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Vous aurez donc suivi toutes les étapes. Nous avons changé le statut de la SVU, changé son capital avec un apport en nature de 130 M€. Nous avons modifié l'actionnariat, le système d'actions. Nous sommes maintenant en capacité de céder des actions à la Métropole de Lyon, si elle délibère conformément à cela en décembre. En tout cas, nous aurons organisé cette autorisation. L'objet de ce rapport est donc d'autoriser la Ville de Villeurbanne à vendre des parts de la SVU à la Métropole pour 1 008 actions.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Je remercie toutes celles et ceux, services, élus, qui ont rendu ce projet possible. Il est extrêmement important. Je me félicite que nous ayons eu des discours en transparence avec l'opposition, qui ont permis de se positionner positivement, à la hauteur de ce projet historique que nous sommes en train de construire.

Ce que nous avons essayé de faire, et je crois que c'est ce que Prosper KABALO notamment a reconnu dans les informations que nous lui avons données, c'est d'avoir une maîtrise sur les 100 prochaines années sur ce patrimoine qui nous est légué. Tout est en place pour le faire. D'avoir aussi une capacité de transmettre aux générations futures, à la fois ce patrimoine dans un état d'entretien et de réhabilitation très satisfaisant (une partie de cette recapitalisation servira à entretenir, faire des travaux des logements), mais aussi de se positionner sur de nouveaux enjeux, qu'ils soient économiques ou écologiques, sur le développement de cette ville.

Bien sûr, il ne s'agit pas du tout de se dire que nous sommes d'ores et déjà à la hauteur de nos successeurs, mais nous avons en tout cas pris des décisions pour essayer de nous y conformer. Et je vous en remercie. Merci à vous pour cette acceptation de l'ensemble des délibérations.

Je vais maintenant laisser, puisque je suis en déport sur les rapports à venir, la présidence de ce Conseil municipal à Mme la première adjointe, pour quelques instants et délibérations.

(Départ de M. LE MAIRE à 20 heures 16.)

21. APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LA VILLE DE VILLEURBANNE - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION DE LOTS DE PROPRIETE SITUES 44 RUE DOCTEUR ROLLET – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Pour créer des traversières entre les rues Rollet et Lafargue. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. ACQUISITION D'UN LOCAL POUR L'IMPLANTATION DE L'ASSOCIATION PASSAGE 33 AU SEIN DU QUARTIER DES BUERS – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il y a un certain nombre de départs. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Cédric VAN STYVENDAEL, Paul CAMPY, Yann CROMBECQUE, Julien RAVELLO, et Mesdames Caroline ROGER-SEPPI, Mélouka HADJ-MIMOUNE, Muriel BETEND, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

24. ACQUISITION AMIABLE DE L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE SIS 39 RUE LAFARGUE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE 30 RUE DU DOCTEUR FLEURY PAPILLON – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. ACQUISITION DU LOT N° 2 DE LA COPROPRIETE SITUEE 88 RUE HIPPOLYTE KAHN – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. ACQUISITION AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON DES ENTITES FONCIERES DESTINEES A L'IMPLANTATION D'UN GYMNASE ET D'UN PARC SPORTIF (ZAC DE LA SOIE) – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention par le Groupe Les Ecologistes. C'est en effet un gymnase et un parc qui sont prévus dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC La Soie.

Je laisse la parole. Monsieur Sébastien CHATAING, vous avez deux minutes.

M. CHATAING.- Madame la Première Adjointe, chers collègues,

Il nous sera demandé dans quelques minutes de voter l'acquisition à l'euro symbolique de deux entités foncières au sein de la future ZAC de la Soie.

Ces terrains seront destinés à la construction d'un gymnase municipal imbriqué dans le programme de logements sociaux ainsi qu'à la construction d'un parc sportif.

Cette acquisition est l'occasion pour nous, les Écologistes, de saluer le volontarisme de la Ville de développer à la fois les créneaux et les installations sportives pour les pratiques dites « organisées », comme le sport scolaire ou le sport associatif, mais aussi de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à des lieux sportifs en accès libre dans les parcs de Villeurbanne.

Ces deux pratiques sportives parallèles et complémentaires ont besoin d'un réel engagement politique de notre part.

- Le gymnase de la Soie fera partie des deux seuls grands gymnases qui seront construits dans les prochaines années sur la métropole de Lyon. Nous le saluons, mais nous rappelons aussi que la demande est forte et croissante sur l'ensemble des équipements sportifs de Villeurbanne, et les résultats du budget participatif apportés en début de Conseil par Jonathan BOCQUET le prouvent.
- Concernant la construction d'un parc sportif en accès libre, nous saluons également la volonté de la Ville, tout comme celle de la Métropole de Lyon, de développer des agrès sportifs inclusifs, diversifiés, pour l'ensemble de la population, dans les parcs et jardins de Villeurbanne.

Il est reconnu que la pratique d'une activité physique entourée par la végétation, permet, en plus des bienfaits de l'activité physique elle-même, une amélioration du bien-être mental et émotionnel.

N'oublions pas de mentionner également le programme municipal En Forme À Villeurbanne, activités de Sport-Santé à destination des personnes les plus éloignées de l'activité physique, qui pourront à terme bénéficier éventuellement des installations du gymnase et du parc sportif de la Soie.

Toutes les études scientifiques qui se penchent sur la question le montrent : l'activité physique a un réel effet sur la santé de la population. Elle réduit d'environ 20 % les risques de certains cancers, de 60 % le risque de souffrir de maladies cardiovasculaires, et elle permet de soulager les symptômes des maladies chroniques.

Par contraste, nous ne pouvons donc que regretter le peu d'engagement du Gouvernement pour soutenir les actions de prévention de la santé par l'activité physique, en lieu et place de grands plans de communication sur les Jeux Olympiques. Les initiatives locales liées au sport-santé sont trop peu reconnues, comme c'est le cas par exemple avec notre Maison Sport Santé à Villeurbanne, qui ne bénéficie que d'un très faible financement de la part du Ministère de la Santé et du Ministère des Sports.

Et enfin, n'oublions pas le rôle du sport pour la jeunesse de notre ville et toutes ses retombées éducatives. Les associations sportives, dans le cadre de leur projet éducatif, font partie intégrante de l'Éducation Populaire.

Je vous remercie.

Mme THOUVENOT.- Je vous remercie.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28. APPROBATION DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA RUE DE LA BOUBE AU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE DE LYON - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION-VILOGIA 129 AVENUE ROGER SALENGRO - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX PROJETS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES DONNANT LIEU A UN CONVENTIONNEMENT, AIDE COMPLEMENTAIRE AU DISPOSITIF LOC'AVANTAGES - 9 RUE DEDIEU - Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- Il y a une demande d'intervention pour le Groupe Villeurbanne Progressiste. Madame Emilie PROST, je vous laisse la parole.

Mme PROST.- Je vous remercie, Madame la première adjointe, et chers collègues.

Notre intervention concernera le rapport 314, mais nous reviendrons de manière subsidiaire et très rapidement sur le rapport précédent relatif à la participation de la Ville au logement social.

Dans le cadre de la participation de Villeurbanne aux projets évoqués, nous souhaitons donc, vous l'avez compris, aborder le sujet du logement et plus précisément la réponse aux besoins pressants des habitants.

Pour répondre à ces besoins de manière efficiente, nous avons besoin du parc social et du parc privé. Comme vous le savez, le sujet a encore été abordé de manière médiatique en ciblant Lyon dans une émission à une heure de grande écoute récemment, mais nous sommes autant confrontés à ces difficultés à Villeurbanne.

Force est de constater qu'aujourd'hui, ce ne sont plus seulement des ménages en situation précaire ou des étudiants sans revenus qui sont concernés par ces difficultés, mais aussi des actifs aux salaires proches du revenu médian, voire du revenu moyen des Français ! Le dispositif d'encadrement des loyers mis en place par la Métropole et applicable à Villeurbanne n'a pas solutionné cette situation, bien au contraire, car avant de bénéficier d'un loyer plafonné, la plupart des locataires souhaitent avant tout trouver un logement disponible et correspondant à des normes de confort satisfaisantes.

Face à cette situation, le conventionnement LOC'AVANTAGES avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), que vous connaissez donc bien, est une bonne solution que nous saluons. Nous avons posé la question du nombre de logements concernés par ce dispositif et souhaitons le voir étendu le plus possible, car le rapport présenté ne concerne malheureusement qu'un seul logement.

Loin des discours clivants opposant les propriétaires aux locataires, ce dispositif démontre bien que les intérêts des locataires, parfois en difficultés, et des bailleurs, eux aussi modestes, car parfois retraités et n'ayant pas la possibilité de recourir à un emprunt pour réaliser des travaux, peut être concilié. Il serait bon qu'une communication accrue puisse avoir lieu sur ces modalités de conventionnement.

Au sujet de la participation de la Ville au logement social, nous notons la répartition (je reviens sur la 314 rapidement) - par ordre croissant en niveaux de revenus et de loyers - entre quatre logements en catégorie PLAI, neuf en PLUS et sept en PLS. Nous avons conscience de la vocation du logement social de loger des personnes en grande précarité. Toutefois, nous rappelons également les difficultés des personnes précitées et celles ayant des revenus trop élevés pour prétendre à un logement PLAI ou PLUS, mais trop modestes pour accéder à un logement dans le parc privé, suite à des décohabitations ou

séparations, par exemple, ou tout simplement victimes de la pénurie et ne trouvant pas de logement.

La présence de logements PLS contribue ainsi à un objectif de mixité sociale. Afin de contribuer à cet objectif, la Première Ministre a indiqué le 27 octobre que les logements dédiés aux personnes les plus en difficultés ne devraient plus se trouver systématiquement dans les quartiers déjà les plus en difficultés. Ce n'est ici pas le cas de cette opération située avenue Roger Salengro, mais nous regarderons donc de manière plus approfondie cette répartition désormais.

Dans l'attente, nous voterons pour ces deux délibérations pour le peu qu'elles pourront contribuer à améliorer les problématiques de logement de nos concitoyens.

Je vous remercie, Madame la première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci. Je crois que nous pouvons partager le fait que le logement doit être une grande cause nationale. Pour l'instant, nous peinons encore du côté du Gouvernement à avoir un plan d'action qui soit à la hauteur des besoins.

Certes, l'ANAH va recevoir des moyens très fortement augmentés pour permettre la rénovation thermique, et notamment d'intervenir dans ce type de dispositif LOC'AVANTAGES, comme c'est l'objet de la délibération 314. Aujourd'hui, c'est 8 % du parc locatif à Villeurbanne qui sont des passoires thermiques. Nous avons donc un vrai enjeu à ce que ces logements ne sortent pas du marché locatif, car cela accroîtrait encore plus la tension.

Nous avons aujourd'hui un travail fin avec les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux, en lien avec la Métropole, pour voir comment notamment les promoteurs immobiliers qui sont en difficulté pour commercialiser leurs opérations peuvent voir leurs programmes achetés en bloc, soit par les bailleurs sociaux, soit pour produire des logements sociaux de type PLS, mais aussi du logement intermédiaire, car cela vient couvrir un certain nombre de cibles de ménages qui n'arrivent pas à accéder au parc privé.

Et un dernier mot sur la fiscalité du logement. On peut se réjouir du projet de loi de finances qui va enfin permettre, peut-être (ce n'est pas encore adopté), que les résidences touristiques soient soumises à la même taxation que les logements mis en location en résidence principale. C'est un véritable combat. Aujourd'hui, nous avons beaucoup trop de résidences meublées qui se développent, qui enlèvent du parc très important pour les ménages qui recherchent des logements.

Nous partageons votre préoccupation sur le logement, mais nous attendons aussi des moyens pour les bailleurs sociaux, pour réhabiliter fortement leurs logements. La ponction depuis 2017 sur les bailleurs sociaux a des impacts très importants. On le voit sur des choix de réhabilitation, ils sont obligés de choisir faute de fonds propres. Nous devons donc absolument accompagner, car nous avons aujourd'hui 10 000 demandeurs de logement social à Villeurbanne. Il faut continuer à produire, notamment dans le parc privé, mais nous avons besoin de continuer à produire, tout simplement.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

31. VILLEURBANNE GRAND-CENTRE. AMENAGEMENT DE LA PLACE CHANOINE-BOURSIER ET DE SES ABORDS. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE – Mme Agnès THOUVENOT

Mme THOUVENOT.- L'intitulé de la délibération est technique : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Derrière cela se cache un projet particulièrement important ce soir. Nous en avons parlé lors de la délibération sur la SVU. Concernant le centre-ville, avec l'enjeu d'avoir un centre-ville qui soit à la hauteur des ambitions que nous avons pour cette ville, mais aussi à la hauteur du nombre d'habitants.

Quand Lazare Goujon construit son centre-ville, il y a 80 000 habitants. Nous sommes plus de 150 000 aujourd'hui. Il faut donc agrandir, épaissir le centre-ville. Avec l'arrivée du T6, de la ZAC, nous avons aussi des enjeux de requalifier les espaces publics. C'est l'objet de la délibération, avec la nécessité de revoir notamment la place Chanoine-Boursier, demain la rue Henri Barbusse, et les rues adjacentes, avec à la fois la végétalisation massive pour rafraîchir la ville, mais aussi garder les différentes fonctions.

Nous avons eu une concertation au début de l'année. Nous avons fait deux réunions publiques, deux réunions avec les forains, deux réunions avec les acteurs économiques, qui nous ont permis de conforter les grandes orientations que nous souhaitons donner à ce centre-ville. Et parmi elles, le maintien du marché sur la place Chanoine-Boursier et ses abords. C'est sur la base de ces éléments que la Métropole a lancé un concours de maîtrise d'œuvre. Et à l'occasion des échanges avec la Métropole, nous avons convenu que les travaux relevant de la compétence municipale, en particulier les aménagements du parc Le Beausset et l'éclairage public, seront réalisés par la Métropole pour plus de facilité.

C'est l'objet de cette délibération, qui acte ce transfert de maîtrise d'ouvrage pour ces objets bien particuliers. Il n'y avait pas de demande d'intervention, mais il nous paraissait très important de présenter cette délibération, car elle va concerner le centre-ville avec des enjeux sociaux, économiques et écologiques. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

(Retour en séance du président à 20 heures 25)

32. TRAVAUX DE RELOCALISATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DU SERVICE JEUNESSE ET DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE - 48 RUE PAUL VERLAINE - M. Yann CROMBECQUE

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. REALISATION DE LA LIGNE DE TRAMWAY T9 - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE (CTMO) AVEC SYTRAL MOBILITES - Mme Pauline SCHLOSSER

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention, mais nous avons convenu que vous en diriez un mot rapide. Je vous laisse la parole pour cette délibération, qui n'est pas que technique.

Mme SCHLOSSER.- Je vous remercie. Effectivement, c'est une délibération importante pour la Ville, et surtout pour les habitants. C'est une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville vers le SYTRAL dans le cadre du projet T9.

Je vous rappelle que l'objectif est une livraison en 2026. C'est 11,3 kilomètres qui vont permettre de relier avec le tram T9 le quartier des Charpennes, avec un terminus au niveau de la rue Bellecombe, jusqu'à Vaulx-en-Velin La Soie, en passant par le domaine universitaire, Croix Luizet, le quartier Saint-Jean, Le Mas du Taureau, le centre de Vaulx-en-Velin, et enfin, le quartier de la Soie.

C'est un projet attendu de très longue date, notamment par les Vaudais et les habitants du quartier Saint-Jean. Son objectif est aussi de mailler campus à campus, entre le Campus de La Doua et le NTPE, qui permettra de créer de nouveaux logements étudiants.

Il y a trois gros enjeux dans ce projet. Le premier est de mailler, en particulier le quartier Saint-Jean et sa future ZAC. Afin de mailler le quartier Saint-Jean avec le tram T9, il y aura la construction d'une nouvelle passerelle qui enjambera le canal de Jonage au niveau de Croix Luizet. Il y aura aussi une nouvelle voirie entre la rue de Verdun et la rue du Marais.

Le deuxième objectif est la fiabilité et la régularité. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau des transports en commun, que ce soit sur Vaulx-en-Velin ou sur le quartier Saint-Jean, et également au niveau Buers Nord, Croix Luizet, il y a des problèmes de fiabilité des bus. Je parle en particulier du bus 7, du 37 et du C17. On sait que l'arrivée d'un tram est un gage de fiabilité.

Et enfin, l'objectif est d'inciter au report modal. C'est plus qu'un projet de tram, c'est aussi un projet pour les piétons, un projet de végétalisation et un projet de création d'infrastructures vélo, avec les voies lyonnaises n°1 et n°5.

Au niveau du calendrier, le projet a démarré en début de mandat. La concertation préalable a eu lieu autour des mois d'août et octobre 2021. En 2022-2023, il y a eu la concertation continue. Et on vient de clore l'enquête publique, qui était du 4 septembre au 3 octobre 2023. Les travaux devraient commencer en début d'année prochaine.

La Ville va déléguer un certain nombre de ses compétences aux équipes du SYTRAL. Sur ce projet, cela vise en particulier l'éclairage public, notamment sur les voies nouvelles, la nouvelle infrastructure du pont et la voie nouvelle au fond des jardins d'Alstom. Et une ligne assez importante sur tout ce qui est mat de vidéoprotection, qui sont nécessaires dans le cadre de ce projet.

C'est un montant de 860 000 €, sur un budget total de 280 M€ pour la réalisation du tram T9, qui va beaucoup changer le quotidien, notamment des habitants de Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE DU PARC PRIVE, DISPOSITIF COMMUNAL OPERATIONNEL 2024-2025-2026 'MIEUX CHEZ MOI' – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. TRAVAUX DE RELOCALISATION TEMPORAIRE DE LA DIRECTION ESPACES PUBLICS ET NATURELS (DEPN) PENDANT LES TRAVAUX DE REGROUPEMENT DE LA DGICV SUR LE SITE DUPEUBLE - 21 AVENUE ALBERT EINSTEIN – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. TARIF DE LOCATION DE L'ASTROBALLE A LA SAS LYON ASVEL FEMININ, SAISON 2023/2024 – M. Mahrez BENHADJ

M. LE MAIRE.- L'équipe nous a demandé de pouvoir jouer certains matchs à l'Astroballe. Les tarifs de location sont présentés dans ce rapport.

J'ai deux demandes d'intervention. Mahrez BENHADJ souhaite-t-il en dire un mot avant ou il répondra aux questions ? Je donne la parole au Groupe Communiste et Républicain pour deux minutes, à Mme Christine GOYARD-GUDEFIN.

Mme GOYARD-GUDEFIN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

Nous l'avons évoqué dans le rapport sur la lutte contre les discriminations présenté en début de Conseil : dans de nombreux domaines, les femmes sont moins bien traitées que les hommes : des salaires plus bas bien sûr, mais aussi une place moins importante dans l'espace public.

Le sport n'échappe pas à cette règle, et les compétitions féminines ne bénéficient généralement pas de la même lumière que les compétitions masculines.

C'est pourquoi je voulais dire ces quelques mots rapides pour saluer ce qui est pour nous une très bonne chose, puisque les joueuses professionnelles de l'ASVEL pourront jouer dans les mêmes conditions que leurs homologues masculins.

Bien qu'elle ait déjà utilisé l'Astroballe pour jouer certains grands matchs, cette équipe dispute ses rencontres ordinaires dans le gymnase Mado Bonnet, qui compte 650 places. C'est peu au regard du niveau de nos championnes, qui, en plus du Championnat de France, ont remporté l'Eurocoupe l'année dernière.

Cette année, les Lionnes vont donc affronter, participer à l'Euroleague, qui regroupe les meilleures équipes de basket d'Europe. Nous sommes fiers que le club ait choisi l'Astroballe et ses 5 500 places pour accueillir ces matchs et leur public.

Gageons que cette salle deviendra le théâtre de leurs succès au plus haut niveau du basket féminin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention du Groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Pardon, Monsieur le Maire, ce sera une intervention à deux voix.

Monsieur le maire,

Chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans une réflexion plus large de l'avenir de l'Astroballe.

Certes, le sport féminin est essentiel pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Cela implique d'investir dans les infrastructures sportives, d'encourager la participation des femmes et des filles, de promouvoir la visibilité des athlètes féminines, et de lutter contre la discrimination dans le sport.

Nous tenons d'ailleurs à féliciter à nouveau les joueuses de Lyon ASVEL Féminin, qui évoluent au plus haut niveau national de basket-ball, et qui participent depuis la saison 2022/2023 à l'Eurocup Women.

Avec le départ du projet Arena et les récentes annonces de Tony Parker qui se dit prêt à racheter la LDLC Arena à John Textor, nous avons du mal à imaginer que l'Astroballe serve encore longtemps pour les matchs à domicile.

Même si cette délibération nous indique d'autres matchs possibles, pour autant, cela ne sera sans doute pas suffisant pour remplacer un futur départ de l'ASVEL.

Vous le savez bien d'ailleurs, Monsieur le Maire, puisque vous confiez au Progrès que vous aviez demandé à Tony Parker de s'engager sur « quatre à cinq ans à minima », tout en précisant que vous n'étiez pas dupe quant à l'avenir. Nous non plus d'ailleurs.

Dans une interview au Nouveau Lyon, vous évoquez, je cite : « La création d'une société d'économie mixte (SEM) début 2024 qui se verrait confier la gestion de l'Astroballe pour un certain nombre d'années et qui aurait pour mission de réhabiliter la salle. La Ville serait majoritaire dans la SEM, elle amènerait la propriété du bâtiment et son exploitation, et un privé apporterait des capitaux pour financer la réhabilitation, car je ne veux pas que ce projet pèse sur les finances de la Ville. ».

Si nous ne sommes pas fondamentalement contre l'idée, la logique nous semble un peu étrange.

Quel acteur privé apporterait « par bonté de cœur » une majorité des capitaux dans une SEM au sein de laquelle il ne serait, par essence, pas majoritaire ? Quelles contreparties pourrait-il alors être en droit de demander, et surtout quelles contreparties serions-nous prêts à accepter ?

Et qu'en est-il de l'éventualité d'adapter la salle à d'autres événements, de type culturel, et notamment des concerts ?

Ces derniers pourraient également venir pallier le probable départ des matchs de l'ASVEL.

En résumé, c'est une vision à long terme qu'il faut avoir, mais à l'heure actuelle, cela nous semble encore nébuleux.

Par ailleurs, le fait que le tarif proposé dans cette délibération soit applicable « à toute autre association ou organisme organisant une compétition sportive dans cet équipement », nous interroge ; l'organisme qui a du budget paiera le même tarif que celui qui en a le moins ? Également, la tarification est-elle pensée avec de nouveaux équipements ?

Ces sujets sont importants pour Villeurbanne. Nous ne pouvons qu'être inquiets que le projet que vous imaginez ne soit pas réellement réalisable. Au-delà de la gestion ubuesque de VLM-VHA, sur laquelle je laisse la parole à Prosper KABALO.

M. LE MAIRE.- Exceptionnellement, au regard du sujet extrêmement important, je vais vous accorder de doubler votre temps, car ce n'est pas une prise de parole à deux voix, mais deux interventions, et vous multipliez par deux le temps de parole. Mais je vais le faire dans un esprit de mansuétude et de qualité du débat public. Monsieur Prosper KABALO, vous avez la parole pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je n'en aurai pas pour deux minutes. C'est une explication, suite au dernier Conseil municipal, pour lequel, sur une délibération concernant le VHA, j'avais apporté mon soutien et demandé qu'il y ait le vote de cette délibération, puisque j'avais expliqué le fonctionnement des clubs sportifs, et qu'il fallait amener le vote de cette subvention, et ne pas attendre, comme le souhaitait un certain groupe ici présent, le premier janvier de l'année.

Simplement, j'ai deux questions. Comment nous faire voter une subvention le lundi soir pour que, mardi matin, sur la presse, nous découvrions que le VHA était en dépôt de bilan ? Et deuxième question, cette subvention a-t-elle été versée ?

Je suis court. Il ne s'agit pas d'une attaque frontale, mais simplement de comprendre.

J'avoue avoir été un peu surpris de cette absence de communication entre la Ville et le VHA, alors que nous avons connu, nous, par ailleurs, le même problème avec le VHA il y a une dizaine d'années, mais nous avons pu les accompagner, car j'étais moi-même monté (je crois que M. MOVERMANN était avec nous) au Comité olympique à Paris pour défendre le dossier et éviter le dépôt de bilan. Voilà. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KABALO.

Je vais faire une première réponse, puis nous voterons le rapport, et je laisserai ensuite la parole à Ali MOHAMED AHAMADA. Car comme il est en situation de départ, si je le laisse s'exprimer, pourtant sur un sujet tout autre, il pourrait y avoir un biais. Mais je veux quand même répondre très rapidement sur la question du VHA. Ce n'est pas la veille pour le lendemain, c'est trois jours avant. Cela ne change pas grand-chose, mais nous avons voté la subvention le lundi et c'est le jeudi que le VHA a présenté des comptes déficitaires. Entretemps il s'était passé un Conseil, au cours duquel des chiffres ont été présentés, sur lesquels le dirigeant pensait que les actionnaires le suivraient, et ils ne l'ont pas fait.

Ensuite, que nous puissions, et vous, et moi, nous étonner, voire dénoncer un manque de transparence du président et des actionnaires du club, je vous rejoins là-dessus. On peut considérer qu'il y a eu un déficit de cette nature. On peut aussi considérer que le président a pensé que ses actionnaires le suivraient. Ils ne l'ont pas fait.

Je pense que nous avons bien fait de voter cette subvention par anticipation, car sinon, nous aurions été le fait déclencheur de ces difficultés. Nous avons toujours été au rendez-vous de nos engagements avec le club. Pour autant, Ali MOHAMED AHAMADA, qui prendra la parole après le vote, avait déjà alerté le club sur le fait qu'ils allaient trop vite financièrement et que nous ne suivrions pas au-delà de ce que nous avons annoncé, pour qu'il y ait un développement avec une courbe raisonnable d'évolution des financements. Le club n'a pas choisi de nous suivre sur cette ligne. À partir de là, il a rencontré des difficultés.

Nous sommes maintenant concentrés sur le fait de sauver toute l'activité amateur de handball. Car c'est maintenant l'enjeu : ne pas fragiliser un très beau club dans lequel beaucoup de jeunes Villeurbannaises et Villeurbannais jouent au handball. Ali MOHAMED AHAMADA et les équipes sont concentrés là-dessus.

Voilà ce que je vais répondre en tant que maire, et Ali MOHAMED AHAMADA pourra reprendre la parole après le vote.

Je vais répondre sur les questions de l'ASVEL féminin, ARENA, etc.

Sur l'ASVEL féminin, je rappelle juste qu'il n'y a pas de volonté de notre part d'accueillir définitivement le club. Il y a une demande du club. En accord avec le Maire de Lyon, nous acceptons qu'un certain nombre de matchs importants, 11 pour l'instant, notamment les matchs d'Euroligue, puissent se jouer à l'Astroballe, pour qu'il y ait un public à la hauteur de l'événement, et que l'on ne refuse pas des places, comme ils ont parfois dû le faire à Mado Bonnet. C'est un premier élément.

Ensuite, sur des aspects qui ne sont pas au cœur de la délibération (mais puisque vous me posez les questions, je vais vous répondre), ne nous méprenons pas, Tony Parker a déjà, avec son équipe, signé une convention pour les cinq ans qui viennent avec la Ville de Villeurbanne. Simplement, dans cette convention, il y a une clause qui dit que, six mois avant, l'un ou l'autre des signataires peut se désengager. Je ne veux pas faire croire aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais que nous sommes mariés pendant cinq ans avec le club de Tony Parker. C'est pourquoi j'ai eu l'honnêteté de partager cet élément à la presse.

Pour autant, je ne suis pas du tout aujourd'hui sur un scénario qui viserait à travailler au départ du club de l'ASVEL de l'Astroballe. Je pense que, d'abord, il n'y a pas les conditions financières pour qu'ils puissent jouer les matchs à l'ARENA, au regard des investissements qui ont été portés. C'est d'abord et avant tout, pour celles et ceux qui ont eu la chance de le visiter (ce n'est pas mon cas, mais certains m'ont raconté), une salle de spectacle. C'est une salle de spectacle avant d'être une salle de sport. Donc, il y aura certains matchs joués à l'ARENA, mais l'ASVEL a toujours besoin d'un endroit où ils pourront être le club résident.

Je n'ai pas de défiance vis-à-vis de Tony Parker. Je dis que ma responsabilité de Maire est d'envisager toutes les hypothèses, y compris celle d'un nouvel actionnaire qui dirait que, finalement, il ne veut plus jouer à l'Astroballe et il veut aller ailleurs. C'est pourquoi nous engageons une réflexion sur la transformation de cet Astroballe.

Ensuite, le montage financier que vous évoquez. Une fois de plus, ce n'est pas le cœur de la délibération, mais cela me donne l'occasion de donner des éléments au Conseil municipal. Je vous l'ai dit, on considère que notre obligation de propriétaire, c'est à peu près 10 M€. C'est ce que nous devons investir et ce qui est prévu à la PPI, entre 8 et 10 M€. Pas à la PPI 26, mais sur une PPI qui va au-delà.

Sur cette base, soit on fait simplement ces travaux, on reste propriétaire et on continue à gérer ainsi, avec une modification des tarifs pour se remettre en conformité avec ce que l'on doit pratiquer avec les clubs de sport professionnel, soit on trouve des investisseurs dans le cadre d'une SEM (c'est le véhicule juridique que nous étudions pour l'instant) qui, en l'échange d'une concession et d'une exploitation de la salle, sur une durée qui reste à déterminer, mais qui pourrait être longue, vont pouvoir se financer sur les investissements complémentaires qu'ils réaliseraient à nos côtés.

Nous avons un double objectif. Premièrement, rester propriétaires de la salle, car il me semble que cela fait partie du patrimoine historique de la Ville que d'être propriétaire de l'Astroballe. Deuxièmement, dans un moment de tension sur les finances publiques, ne

pas venir bloquer inutilement trop d'argent sur cette salle, pour autant avec un projet d'évolution de sa capacité à accueillir du sport, des concerts et de l'événementiel, car nous ne devons pas rester tributaires, dans le modèle économique de cette salle, simplement d'un club en résidence au niveau de ce bâtiment. C'est à ce scénario que nous travaillons.

Donc, oui, nous pensons que nous allons trouver des actionnaires qui seront d'accord pour venir investir à nos côtés. Puisque nous sommes propriétaires, nous resterons majoritaires, mais c'est bien normal, ce n'est pas un jeu magique. Je considère que dans l'apport que nous faisons dans un futur pacte d'actionariat au sein d'une SEM, le fait d'amener la propriété de la salle nous rend majoritaires. Le fait que d'autres actionnaires viennent et financent des travaux les met actionnaires complémentaires dans le projet.

Bien sûr, ils vont nous demander un certain nombre de choses dans le pacte d'actionariat. Nous reviendrons devant ce Conseil pour expliquer ce montage, quand nous en serons là. Pour l'instant, conformément à ce que nous demandent les textes, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt, pour permettre à tous les partenaires privés de venir se positionner sur ce projet, pour ceux que cela intéresse. Nous passerons ensuite aux prochaines étapes. Mais je rappelle ici ce double ou triple objectif : assurer nos obligations de propriétaire, ne pas être dépendant simplement d'un club en résidence et avoir d'autres activités, et faire en sorte que cette salle ne prenne pas une partie trop importante de la PPI de la Ville pour répondre à des enjeux de sport professionnel.

Voilà comment nous essayons de mener le dossier. Il appartiendra ensuite à chacun des Groupes de s'exprimer à un moment ou un autre sur sa lecture politique du projet. Mais au moins, vous en avez l'état d'esprit, qui vous a été présenté rapidement à l'occasion de ce rapport sur l'accueil des matchs des Lionnes, comme l'a très bien dit Christine GOYARD-GUDEFIN. Je rappelle que nous votons sur le prix des matchs qui accueillent les Lionnes à l'Astroballe.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Ali Mohamed Ahamada, n'a pas pris part au vote, ni aux débats.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie. Monsieur Ali MOHAMED AHAMADA, souhaitez-vous dire un mot sur le VHA ?

M. MOHAMED AHMADA.- Je voulais que l'on distingue les deux entités. On parle là de VHA, mais il n'est pas concerné par les difficultés. Le VHA est Villeurbanne Handball Association. Cette partie n'a pas de difficultés, que je sache, aujourd'hui. On parle du VLM, le Villeurbanne Lyon Métropole, qui est la partie professionnelle et qui est en difficulté.

J'avais organisé, avec les trois Collectivités citées, une table ronde à la Ville de Lyon, il y a trois ans, et les trois Collectivités, plus la Région, qui avait participé, n'avaient pas souhaité aller sur la demande de financement supplémentaire faite par le VLM.

Là, on fait trois clubs pour le prix d'un. Si je reviens à la LDLC ASVEL, masculin aussi, j'entends bien les craintes qui ont été exprimées, mais quand on entend le président Tony Parker, il ne dit pas autre chose quand il est interrogé, par exemple, pour l'achat éventuel de la LDLC ARENA. Le journaliste lui a posé la question suivante : « *Si vous devenez propriétaire de l'ARENA, allez-vous quitter Villeurbanne ?* » Et à chaque fois, il donne la réponse suivante : « *Non, notre centre est Villeurbanne.* » Mais il répète à chaque fois que c'est une salle de spectacle en priorité. Je pense que l'inquiétude pour nous, aujourd'hui, ne se justifie pas, car le président ne dit pas autre chose. Il ne dit pas que, si demain il est propriétaire, il partira à l'ARENA.

Et pour le VHA, nous avons bien suivi ce projet. Le Maire l'a très bien dit tout à l'heure. Nous avons été vigilants, car, chaque année, ils nous demandaient toujours un soutien financier supplémentaire. Nous avons toujours invité le club, que ce soit nous, la Métropole ou la Ville de Lyon, nous leur demandions toujours d'essayer de trouver des partenaires privés pour ce projet qu'ils nous avaient présenté il y a trois ans. Aujourd'hui, c'est vrai que ce n'est pas une surprise.

Et pour revenir à l'avance sur subvention que nous avons votée, ce n'est pas la première fois que le club demande une avance sur subvention, il nous l'a toujours demandé chaque année. Cela ne pouvait pas nous alerter sur des difficultés, car c'est quelque chose qu'il demandait régulièrement. Et pour rassurer M. KABALO, nous et les services avons suspendu cette avance. Elle n'est pas été versée. Je ne sais pas si, techniquement, ce sera versé un jour, mais en tout cas, aujourd'hui, ce n'est pas versé. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur l'adjoint au sport.

37. CONVENTION D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF AVEC L'ASSOCIATION CHICANE NOCTURNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. AVENANT A LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION LE BOOSTER - PROJET ILOT VERT – Mme Aurore GORRIQUER

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du Groupe Communiste et Républicain. Mme Aurore GORRIQUER souhaite-t-elle dire un mot avant ?

Mme GORRIQUER.- Oui.

Pour rappel, le Booster est une association loi de 1901, créée en février 2017 à Villeurbanne. Il gère depuis 2018 le projet Ilot Vert, espace de maraîchage urbain dans le quartier Saint-Jean.

L'îlot vert est un projet de compostage maraîchage associé à une perspective éducative. L'activité est positionnée depuis 2018 à l'extrémité ouest de l'allée du Mens, qui est au passage un endroit pas très visible sur le quartier, et doit être libéré pour le passage du tram T9. L'îlot vert va donc déménager.

À cette occasion, le Booster, avec le soutien de la Métropole, va décupler l'impact du projet. Ainsi, l'îlot vert projette de développer dès 2024 une parcelle pédagogique pour sensibiliser des habitants à la transition écologique et à l'alimentation durable, et va également agrandir la parcelle de production permettant de multiplier par six la production alimentaire. Ce projet de développement des parcelles s'inscrit dans la démarche d'innovation urbaine et d'investissements durables de la Ville de Villeurbanne, et a été lauréat en 2021 de l'appel à projets « quartiers fertiles » de l'ANRU, obtenant ainsi une subvention de 300 000 € de l'ANRU, en complément du soutien en ingénierie et logistique de la Métropole de Lyon.

Le projet îlot vert permettra notamment une sensibilisation à une alimentation locale de qualité, un renforcement de l'autonomie alimentaire du quartier, une renaturation des sols sans artificialisation, la création de 12 emplois et le renforcement du lien social, notamment intergénérationnel.

Le Booster demande une subvention d'investissement de 30 000 € à la Ville de Villeurbanne, afin de procéder aux travaux de mise en place de la parcelle pédagogique située à proximité du collège Simone Lagrange, à l'intersection de la rue des jardins et de l'allée du Mens. Pour information, un permis de construire concernant cette parcelle a été obtenu le 18 septembre 2023. Ce nouveau lieu de maraîchage permettra aussi à l'îlot vert d'être plus visible auprès des habitants et habitantes du quartier.

La subvention permettra notamment de financer l'implantation d'une serre bi-tunnels issue de la récupération et abritant des bacs de culture hors sol, ainsi qu'une halle ouverte pour accueillir le point de vente de fruits et légumes.

Je vous propose donc de voter favorablement à la demande de subvention du Booster, afin de les soutenir pour aller vers la réalisation du projet.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au Groupe Communiste et Républicain, M. Cyril HAULAND-GRONEBERG.

M. HAULAND-GRONEBERG.- Merci.

Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, Chers collègues,

Comme indiqué par Madame la Rapporteure, la délibération qui nous est présentée ce soir porte sur l'avenant d'une convention-cadre d'objectifs et de moyens de 2023 à 2025 avec l'association « Le Booster » concernant le projet dit « Îlot Vert » dans l'objectif de créer un espace de maraîchage urbain au sein du quartier Saint-Jean dans le cadre du projet de renouvellement urbain de ce quartier.

Il nous est annoncé que du fait du tracé du T9, l'Îlot Vert va devoir déménager avec, à la clé, le projet d'agrandir la parcelle de production en multipliant par six la production alimentaire, le tout dans le but de sensibiliser les habitants à la transition écologique et à l'alimentation durable.

Ainsi, les 30 000 € octroyés permettront de contribuer aux travaux de mise en place de la parcelle à travers l'implantation d'une serre bi-tunnels issue de la récupération et abritant des bacs de culture hors-sol et une halle ouverte pour accueillir un point de vente de fruits et légumes.

Sans revenir plus avant sur les fortes réserves que nous avons formulées sur le projet «Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée» et le Booster, il n'est pas inutile d'insister sur le respect des fondamentaux qui ont fondé ces réserves.

Celles-ci concernent notamment le principe de non-concurrence des activités et de leur non-substitution par rapport aux activités existantes sur le quartier, tant en termes d'emplois publics que privés.

De même, nous rappelons notre attachement au respect des principes contenus au sein de cette convention-cadre en annexe de cette délibération, à savoir que l'association s'engage à respecter les lois de la République, dont le Code du travail fait partie, de même que la fraternité et la prévention de la violence, qui n'a pas sa place sur le lieu de travail.

Au vu de ces considérations, et étant donné que nous estimons que l'avenant de cette convention-cadre d'objectifs et de moyens ne contrevient pas au principe de non-concurrence des activités et de leur non-substitution par rapport aux activités existantes sur le quartier, tant en termes d'emplois publics que privés, nous voterons donc pour cette délibération tout en restant vigilants sur les modalités de création des 12 emplois annoncés en CDI à temps plein, sauf avis contraire des intéressés.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Mathieu Garabédian, et Madame Caroline Roger-Seppi, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

39. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

40. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES 3D DIVERSITE DIALOGUE ET DEVENIR" DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF POUR L'ANNEE 2023 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

42. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Lofti Debbeche, n'a pas pris part au vote, ni aux débats.

43. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A EST METROPOLE HABITAT POUR LA MISE AUX NORMES DU "CHATEAU", LIEU D'ACCUEIL ET D'HOSPITALITE – M. Mathieu GARABEDIAN

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. M. Le Maire est en déport. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Cédric Van Styvendael n'a pas pris part au vote, ni aux débats.

44. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il y a beaucoup d'élus en situation de déport. Ils sont tous identifiés par le service des assemblées. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Madame Meloula HADJ-MIMOUNE, Madame Lucie MASTROLORITO, Madame Christine GOYARD-GUDEFIN, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

45. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES – M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Laura Gandolfi n'a pas part au vote ni aux débats.

46. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE A LA SOCIETE VILLEURBANAISE D'URBANISME (SVU) POUR LE SOUTIEN AU MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE "DESTINATION GRATTE-CIEL" POUR 2023 – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Alain BRISSARD, Paul CAMPY, Mathieu GARABEDIAN, Antoine PELCE, Mesdames Melouka HADJ-MIMOUNE et Agnès THOUVENOT, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

47. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ACEPP (ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS) ET CAISSE DES ECOLES – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

48. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES APPRENTIS D'AUTEUIL - ANNEE 2023 – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

49. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'ANIMATION SAINT JEAN POUR LA MEDIATION SOCIALE – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Il y a également le rapport 333. J'ai une demande d'intervention pour les Groupes de la majorité sur ces deux rapports, 361 et 333. Monsieur CROMBECQUE, vous en dites un mot avant ?

M. COMBRECQUE.- Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, cela me permettra peut-être de faire un bilan sur la médiation sociale. Elle s'inscrit dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il y a toujours nos trois piliers : prévention, tranquillité publique et réparation.

Nous sommes là sur le premier pilier.

Simplement rappeler que la délibération pour le centre social de Saint-Jean vient après celle et l'accompagnement de la Ville pour Cusset, vient après le soutien de la Ville pour le secteur de Ferrandière et de Bel-Air Les Brosses. Nous continuons notre organisation et notre armature territoriale.

La somme proposée vient uniquement sur le mois de décembre 2023, puisque nous serons ramenés à voter une subvention sur 2024 pour la mise en place d'un autre binôme. Il y aura un responsable de pôle et un binôme. Et simplement rappeler que pour la Ville, en 2023, la médiation en termes de reste à charge, c'est 140 000 €.

Peut-être simplement regretter que la demande au FIPD, fonds interministériel de prévention de la délinquance, n'ait été retenue qu'à 19 000 €, s'expliquant par la montée en charge et l'utilisation du FIPD pour les questions de coupe du monde de rugby et de préparation des Jeux Olympiques, au détriment de la médiation.

Mais nous continuons nos efforts. Il y aura huit postes actuellement, et 11 autres postes sur 2024. J'insiste sur le fait que nous sommes uniquement sur les aspects de médiation sociale. Il y a d'autres médiations en cours sur le territoire de Villeurbanne.

Et sur l'autre rapport, très rapidement, il s'agit d'une subvention pour l'association Médiation Lyon AMELY, à hauteur de 3 200 €, pour permettre la médiation citoyenne, pour permettre de résoudre les tensions. Cela se situe sur le secteur de Charpenne Tonkin.

M. le MAIRE.- Merci. La parole est à l'ensemble des Groupes de la majorité, portée par le Groupe Générations, M. Alain BRISSARD.

M. BRISSARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous nous apprêtons à délibérer sur deux rapports qui touchent aux actions de prévention, de médiation et d'accès au droit, que nous accompagnons à Villeurbanne depuis de nombreuses années. Souvenons-nous de la conférence citoyenne de Consensus Tranquillité, qui s'est tenue à l'été 2021. Habitants et professionnels avaient réfléchi ensemble aux priorités à donner à notre stratégie municipale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Conformément à la place prépondérante que nous donnons à la participation citoyenne sous toutes ses formes depuis le début du mandat.

Parmi ces priorités, l'implantation des kits de médiateurs dans tous les quartiers de la ville avait été sollicitée. Les conventions-cadres nous reliant avec les centres sociaux et la CAF mettent en évidence le souci de notre Ville d'assurer la proximité dans les territoires tout en allant vers les publics ayant des difficultés d'accès aux services publics.

Les équipes de médiateurs sociaux de proximité interviennent depuis 2019 au titre du centre social de Cusset à Monot-Baratin, depuis 2022 au titre du centre social de Ferrandière, et depuis cette année au titre de la maison de quartier des Brosses. Dans quelques semaines, ce sera au tour du quartier Saint-Jean, comme le propose le premier de ces deux rapports.

Pour les centres sociaux, l'enjeu est la consolidation de la stratégie hors les murs, pour aller vers les publics éloignés, les informer et les accompagner. Cela suppose aussi de connaître et de reconnaître les modes de vie des publics en exclusion ou dans la

précarité. C'est nécessaire pour développer les capacités d'agir des personnes, leur accès aux services publics et à la citoyenneté.

Ces conventions triennales se donnent pour objectif de construire et entretenir le lien social nécessaire au vivre ensemble, à la lutte contre l'isolement des personnes, et finalement, à la tranquillité publique. En effet, certaines situations délicates qui suscitent des tensions ou des litiges dans nos quartiers nécessitent au quotidien, dans la proximité, l'intervention de personnels qualifiés, encadrés, intervenant comme tiers reconnu.

La médiateur permet de rapprocher des points de vue, voire d'élucider à l'amiable des différends ou des litiges pouvant survenir entre personnes ou entre personne et institution.

Des tensions et des litiges, nous venons d'en voir malheureusement à l'œuvre de manière paroxysmique dans le quartier du Tonkin ces derniers jours. Comment peut-on parler de vivre ensemble ou de tranquillité publique quand les parents ne peuvent plus laisser leurs enfants aller seuls à l'école par peur d'une balle perdue, quand des personnels se sentent menacés sur leur lieu de travail, quand certains s'approprient l'espace public pour des trafics lucratifs au mépris de la tranquillité ? La médiation sociale est nécessaire, mais elle ne suffit plus. En tous les cas, pas pour retrouver de la sérénité dans l'instant.

C'est la raison des appels que nous formulons à l'État, que vous avez rappelés fermement, Monsieur le Maire, en début de ce Conseil. Rétablir la tranquillité et la sécurité des personnes d'abord. Résoudre les influences extérieures au quartier. C'est un préalable pour que puisse, ensuite, sereinement, se déployer le travail des équipes de médiateurs de proximité.

Au Tonkin, grâce à la subvention proposée, l'association AMELY poursuivra sa présence physique sur le secteur qui date déjà d'il y a 10 ans. Elle œuvre aussi pour l'accès au droit, enjeu d'autant plus indispensable dans le contexte inflationniste que nous connaissons. Rappelons que selon les prestations et assurances sociales, les taux nationaux de non-recours dépassent souvent les 30 %.

La médiation de quartier est une méthode qui allie confiance et détermination au vivre ensemble. Elle favorise des méthodes non violentes de communication, opte pour la reconnaissance mutuelle de toutes les parties prenantes d'un quartier. Nous regarderons avec attention ses résultats. Dans le contexte dramatique que nous connaissons, en pensant le moyen et le long termes, ces délibérations sont plus que jamais les bienvenues. Nous les voterons donc, évidemment.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets donc le premier rapport aux voix, le rapport 361.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

50. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PREVENTION, DE LA MEDIATION, DE LA SECURITE ET DE L'ACCES AU DROIT POUR L'ANNEE 2023 – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

51. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - 2023 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

52. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION FILACTIONS POUR L'ANNEE 2023 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Antoine PELCE, Paul CAMPY et Danielle CARASCO ne prennent pas part au vote ni aux débats.

53. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Antoine PELCE, Paul CAMPY et Madame Danielle CARASCO, n'ont pas pris part au vote ni aux débats.

54. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA NUTRITION/SANTE DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR) – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Laura GANDOLFI, n'a pas pris part au vote ni aux débats.

55. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'HOSPITALITE ET DE LA TRANSITION EGALITE – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention conjointe du Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble et Communistes et Républicains, portée par le Groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. Madame FORT, souhaitez-vous en dire un mot avant, ou je donne tout de suite la parole à Morgane GUILLAS ?

Mme FORT.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Vous pouvez donner la parole à Morgane GUILLAS. Je compléterai, si nécessaire.

M. LE MAIRE.- Vous avez donc la parole pour deux minutes.

Mme GUILLAS.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chers Villeurbannais et Villeurbannaises,

La trêve hivernale a commencé il y a 13 jours pour protéger les personnes d'un retour à la rue pendant l'hiver. Pourtant, fin octobre 2023, 2 822 enfants dorment à la rue en France et 311 dans le Grand Lyon, d'après le collectif Jamais sans toit. En plus de ces enfants, de trop nombreuses personnes sont à la rue, dont des exilés.

Le contexte actuel d'inflation en France, ajouté à la stagnation des salaires et des minimas sociaux, augmente encore la pauvreté. Parallèlement, le coût du logement continue de monter, il est donc plus difficile d'y accéder.

Villeurbanne s'engage en faveur de l'hospitalité avec de nombreuses actions comme Le Château, Le Phare, l'Archipel, mais aussi avec des temps de plaidoyers politiques comme celui de la biennale de l'hospitalité, qui a eu lieu la semaine dernière.

Nous nous opposons aux pratiques inhumaines de l'État qui a expulsé, sans solution pour tout le monde, et à deux jours de la trêve hivernale, le squat Pyramide à Lyon, dans lequel se trouvaient 250 personnes, dont des enfants. Nous sommes également dans l'attente d'une prise en charge par l'État, pour la mise à l'abri des personnes occupant actuellement le CCVA de Villeurbanne, principalement des femmes et des enfants...

Par ailleurs, le Gouvernement vient de refuser, par un énième 49.3, la création de 10 000 places d'hébergement d'urgence en France pour les sans-abris, sous prétexte que cela coûterait trop cher.

Au lieu des expulsions, nous souhaitons un État :

- qui garantisse le droit au logement et à l'hébergement de manière inconditionnelle,
- qui active la réquisition de logements et de bâtiments vides pour répondre aux urgences,
- qui accueille dignement les personnes exilées.

En attendant que l'État nous écoute, nous voterons bien sûr ces subventions d'aide à des associations de l'hospitalité et de la transition pour l'égalité, qui luttent pour les droits fondamentaux sur Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne suis pas sûr que cela appelle une réponse de Mme l'adjointe ? D'accord. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

56. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUES - ANNEE 2023 – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Floyd NOVAK, n'a pas pris part au vote ni aux débats.

57. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ASSOCIATIONS "VIE ASSOCIATIVE" – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

58. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS MEMOIRE ET POLITIQUES PATRIMONIALES – Mme Katia DUBOUCHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Christine GOYARD-GUDEFIN, n'a pas pris part au vote, ni aux débats.

59. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS "PARTENARIATS EUROPEENS ET COOPERATION INTERNATIONALE" – M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

60. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE 2023 – M. Ikhlef CHIKH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

M. CHIKH m'a demandé de vous parler de l'exposition qui est à l'extérieur de la salle du Conseil, dans le couloir. Vous ne manquerez pas de la découvrir en partant, si cela n'a pas déjà été le cas. C'est une exposition réalisée entre l'association SOS Méditerranée et un jeune Villeurbannais qui mélange peinture, dessin et photo.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Madame Maryse ARTHAUD, n'a pas pris part au vote, ni aux débats.

61. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ASSOCIATION LA MIETE – M. Gaëtan CONSTANT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

62. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE VILLEURBANNE ET L'EVEIL LYONNAIS (ASVEL) BASKET FEMININ – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Sébastien CHATAING, Morgane GUILLAS, Messieurs Ikhlef CHICK et Monsieur Ali MOHAMED-AHAMADA, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

63. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN) – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

64. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES DE VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

65. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ATELIERS FRAPPAZ - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Stéphane FRIOUX, Mathieu GARABEDIAN, et Madame Aurélie LOIRE, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

66. ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT JARRING EFFECTS LABEL - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

67. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Gaëtan CONSTANT, n'a pas pris part au vote, ni aux débats.

68. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES COMPAGNIES ARTISTIQUES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

69. VINGT-CINQUIEME EDITION DE LA FETE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE : ORGANISATION ET TARIFICATION - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

70. CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ENM – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Messieurs Gaëtan CONSTANT, Stéphane FRIOUX, Olivier GLUCK, Julien RAVELLO, Cédric VAN STYVENDAEL, et Mesdames Aurélie LOIRE, et Morgane GUILLAS, n'ont pas pris part au vote, ni aux débats.

71. ADHESION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE A L'ASSOCIATION DOMINO PLATEFORME JEUNE PUBLIC AUVERGNE-RHONE-ALPES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

72. ADHESION A L'ASSOCIATION GAME ONLY – M. Gaëtan CONSTANT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

73. ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATION (ACPUSI) – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

74. ADHESION AU CLUB UTILISATEURS CUSMA, LOGICIELS BERGER LEVRAULT – M. Gaëtan CONSTANT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

75. ADHESION A L'ASSOCIATION SANTE MENTALE ET COMMUNAUTES – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vous remercie pour vos interventions et vous donne rendez-vous en décembre pour le prochain Conseil municipal. Merci de votre attention.

(La séance est levée à 21 heures 19.)

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

